

UNIVERSITE DU QUEBEC
MEMOIRE
PRESENTÉ A
L'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN ETUDES QUEBECOISES

PAR
BENOIT GAUTHIER
BACC. ES ARTS (HISTOIRE)

LA SOUS-TRAITANCE ET L'EXPLOITATION FORESTIERE
EN MAURICIE 1850-1875

Avril 1984

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à monsieur Normand Séguin, mon directeur de recherche, qui, par ses conseils judicieux, a su stimuler ma réflexion. L'intérêt et la confiance qu'il a constamment manifestés m'ont été d'un grand soutien lors de la préparation de ce mémoire.

Ma reconnaissance va aussi à monsieur René Hardy, du Groupe de recherche sur la Mauricie, dont les encouragements répétés ont soutenu mon ardeur au travail.

Enfin, je veux également remercier madame Claire-Andrée Fortin, ma collègue et amie, dont les travaux sur la Mauricie et la connaissance de la langue française, dois-je ajouter, ont enrichi cette étude à plus d'un égard.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	ii
TABLE DES MATIERES.....	iii
LISTE DES ANNEXES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	ix
LISTE DES CARTES.....	x
LISTE DES SIGLES.....	xi
INTRODUCTION.....	1

CHAPITRE

I. LA DYNAMIQUE DE L'EXPLOITATION FORESTIERE EN MAURICIE, 1850-1875.....	10
1. L'espace forestier mauricien.....	11
1.1 L'espace mauricien.....	11
1.2 La forêt mauricienne.....	13
1.2.1 Régions et sections forestières.....	13
1.2.2 La forêt mauricienne au milieu du 19e siècle.....	17
2. La mise en valeur de l'espace forestier.....	19
2.1 L'appropriation des ressources par les entrepreneurs.....	19
2.2 Les grands entrepreneurs et le sciage.....	22
2.3 Le volume de la coupe.....	24

CHAPITRE

II. EMERGENCE ET EXPANSION DE LA SOUS-TRAITANCE.....	28
1. Evolution de la sous-traitance 1850-1875.....	30
2. Sous-traitance et sous-traitants.....	34
2.1 Les marchés de billots.....	34
2.2 Les sous-traitants.....	37
3. Prise de vue quantitative de la sous- traitance à travers les volumes de bois à couper.....	47
III. LES CONDITIONS DE LA SOUS-TRAITANCE.....	57
1. Les contraintes de la sous-traitance.....	58
2. La rémunération des sous-traitants.....	69
3. Les bénéfices des grandes organisations.....	78
CONCLUSION.....	86
ANNEXES.....	91
BIBLIOGRAPHIE.....	122

LISTE DES ANNEXES

I-	Le problème de l'inspection du bois et la législation de 1845.....	91
II-	Le problème du mesurage: de la bille étalon au pied mesure de planche.....	95
III-	Formule de contrat et marché pour billots.....	104
IV-	Organigramme de la firme George Baptist et de ses sous-traitants, saison 1870-71, selon les niveaux de sous-traitance et la taille des organisations.....	106
V-	Distribution annuelle des marchés de billots par niveaux de sous-traitance, 1850-51 à 1874-75.....	107
VI-	Nombre annuel d'individus impliqués dans un marché de billots par niveaux de sous-traitance, 1850-51 à 1874-75.....	108
VII-	Lieux de résidence des sous-traitants selon les niveaux de sous-traitance.....	109
VIII-	Distribution des sous-traitants selon les catégories professionnelles, 1850-51 à 1874-75.....	110
IX-	Volume de bois à couper par les sous-traitants en "000" PMP, 1850-51 à 1874-75...	111
X-	Volume annuel moyen du bois à couper par catégories de marchés, en "000" PMP.....	112
XI-	Distribution des marchés initiaux selon le volume du bois à couper.....	113
XII-	Distribution des sous-marchés selon le volume du bois à couper.....	114
XIII-	Volume annuel moyen du bois à couper après fractionnement, selon le type d'organisation.....	115

XIV-	Distribution du volume de bois à couper après fractionnement des marchés initiaux et des sous-marchés.....	116
XV-	Prix moyens des diverses catégories de bois d'après les marchés initiaux, 1850-51 à 1874-75.....	117
XVI-	Prix moyens des diverses catégories de bois d'après les sous-marchés, 1859-60 à 1874-75.....	118
XVII-	Ecarts entre les prix moyens des marchés initiaux et des sous-marchés selon les catégories de bois.....	119
XVIII-	Le fractionnement des marchés initiaux en sous-marchés et des sous-marchés en seconds sous-marchés.....	120
XIX-	Les bénéfices provenant du fractionnement des marchés initiaux, par catégories de bois.....	121

LISTE DES TABLEAUX

I-	Les catégories de marchés par périodes de cinq ans, 1850-51 à 1874-75.....	35
II-	Répartition des sous-traitants selon le nombre de marchés négociés, 1850-51 à 1874-75.....	38
III-	Indice de la fréquence de participation des individus à la sous-traitance par périodes de cinq ans.....	40
IV-	Lieux de résidence des sous-traitants par périodes de cinq ans.....	41
V-	Lieux de résidence des sous-traitants par catégories de marchés.....	42
VI-	Profil professionnel des sous-traitants à Trois-Rivières et dans l'ensemble.....	44
VII-	Pourcentage du volume de pin à couper selon les catégories de marchés, par périodes de cinq ans.....	50
VIII-	Pourcentage du volume de pin à couper selon le type d'organisations, par périodes de cinq ans (après fractionnement).....	51
IX-	Volume moyen du bois à couper après fractionnement selon le type d'organisation par périodes de cinq ans.....	52
X-	Les grandes organisations et le contrôle du volume de bois à couper dans les marchés initiaux, par périodes de cinq ans..	53
XI-	Répartition géographique des marchés initiaux d'un million de PMP et plus par périodes de cinq ans.....	55

XII-	Pourcentage annuel de l'écart des prix de deux catégories de bois d'après les marchés initiaux, 1859-60 à 1874-75.....	70
XIII-	Ecarts entre le prix moyen du pin blanc de première qualité et ceux des autres catégories de bois dans les marchés initiaux.....	74
XIV-	Le fractionnement des marchés initiaux en sous-marchés d'après le volume de bois à couper par périodes.....	79
XV-	Les bénéfices des grandes organisations selon les catégories de pin par périodes, 1859-60 à 1874-75.....	81

LISTE DES GRAPHIQUES

I-	La coupe du pin et de l'épinette en mauricie, 1858-59 à 1875-76.....	26
II-	Profil professionnel des sous-traitants par périodes de cinq ans.....	46
III-	Volume de bois de pin à couper par les sous-traitants, 1850-51 à 1874-75.....	49
IV-	Evolution du prix moyen des diverses catégories de bois d'après les marchés initiaux, 1850-51 à 1874-75.....	73
V-	Evolution du prix moyen des diverses catégories de bois d'après les sous-marchés, 1859-60 à 1874-75.....	76
VI-	Les bénéfices des grandes organisations en dollars par "000" PMP.....	82

LISTE DES CARTES

I-	Plan des concessions forestières mauriciennes en 1852.....	14
II-	Régions et sections forestières mauriciennes.....	16

LISTE DES SIGLES

ANQQ	Archives nationales du Québec à Québec
ANQTR	Archives nationales du Québec à Trois-Rivières
APJTR	Archives du Palais de Justice de Trois-Rivières
ASTR	Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières
DBC	Dictionnaire Biographique du Canada
JALC	Journaux de l'Assemblée Législative de la Province du Canada
JCLBC	Journaux du Conseil Légitif du Bas-Canada
RHAF	Revue d'histoire de l'Amérique française

INTRODUCTION

La sous-traitance dans l'exploitation forestière dans la seconde moitié du 19e siècle constitue un champ d'investigation que l'historiographie a négligé. Les rares écrits sur le sujet se bornent à une description superficielle du phénomène. Quelques auteurs reconnaissent l'importance de ce système dans l'organisation des activités forestières, mais la plupart évitent d'en faire l'analyse. Il est vrai que l'étude de ce problème soulève quelques difficultés, dont celles de la rareté des sources et de leur dispersion dans de vastes séries documentaires où le chercheur ne dispose pas encore de moyens efficaces pour les repérer facilement. Il faut aussi souligner que le rôle de la sous-traitance dans le développement du capitalisme avant le 20e siècle n'a pas donné lieu à une profonde réflexion théorique, du moins en ce qui a trait au cas québécois. Cette étude de la sous-traitance en forêt en Mauricie entre 1850 et 1875 n'a pas la prétention de combler toutes ces lacunes; elle se propose simplement de formuler quelques questions qui, espérons-nous, contribueront à lever un coin du voile qui recouvre le problème.

Parmi les travaux qui ont traité de la sous-traitance en forêt, il importe de faire quelques distinctions. Ceux-ci sont d'inégales valeurs et n'abordent pas tous la sous-traitance sous le même angle. L'une des premières études connues à consacrer quelques lignes à la sous-traitance est l'œuvre d'un étu-

diant des Hautes Etudes Commerciales, dont les résultats furent publiés dans le journal Le Nouveau Trois-Rivières du 7 juin 1912 (1). L'auteur y explique que les compagnies s'étaient rendues compte depuis longtemps qu'il leur en coûtait moins de donner la coupe du bois à la sous-traitance que de le faire abattre par des salariés à leurs gages (2). Sans parler de la sous-traitance comme d'une stratégie mise en place par les compagnies, l'étudiant des H.E.C. laisse entendre qu'elle s'avérait être le mode d'organisation des activités forestières le mieux adapté aux besoins des grands concessionnaires. Il termine ses observations en décrivant le processus par lequel les concessionnaires distribuent la coupe entre quelques grands sous-traitants qui, à leur tour, confient à de petites organisations le soin d'exécuter une partie de leur contrat.

Lors de la publication, dans les années 1930, de la première grande synthèse portant sur l'exploitation forestière au Canada au 19e siècle (3), la sous-traitance fait l'objet d'un commentaire. Dans le bref paragraphe qu'il consacre à ce phénomène, Lower situe aux environs de 1880 l'apparition de la

(1) D. Devreese, "La coupe du bois", dans Le Nouveau Trois-Rivières, 7 juin 1912, pp.5-7

(2) Selon Bob Grant, gérant de la St. Maurice Lumber Co. à Trois-Rivières, le recours à la sous-traitance lui aurait permis de réaliser des économies de l'ordre de \$35,000. à \$40.000. pour la seule année 1888. ASTR, dossier Bob Grant, cote H-66.

(3) A.R.M. Lower, The North American Assault on the Canadian Forest, a History of the Lumber Trade between Canada and the United States, New-York, Greenwood Press, 1968, xxvii-377 pages, (1938 pour la première édition).

sous-traitance comme l'un des maillons essentiels des activités forestières. S'agissant des formes antérieures de sous-traitance, l'auteur porte un jugement de valeur au lieu de s'interroger sur le problème de l'émergence de la sous-traitance (4). Il décrit les sous-traitants de ce stade antérieur comme des êtres immoraux, lesquels seraient en grande partie responsables de la mauvaise réputation que s'est acquise le commerce du bois au siècle dernier.

Dans un ouvrage plus récent (5), Lower ne fait que mettre plus d'accent sur le comportement "dépravé" des sous-traitants d'avant 1880, qu'il qualifie d'aventuriers à la recherche de profits fabuleux, et usant de moyens illicites pour s'approprier la matière ligneuse (6). Pour appuyer ses dires, Lower fait écho aux propos tenus par l'un des témoins lors d'une enquête gouvernementale sur le commerce du bois en 1835. En examinant cette dernière, nous avons recueilli quelques témoignages, dont celui de William Price, attestant que la sous-traitance s'avérait l'un des moyens privilégiés par les propriétaires de scieries afin d'assurer leurs approvisionnements en bois (7). Le portrait que nous peint Lower de la sous-traitance durant cette période d'émergence apparaît donc très éloigné de la pratique

(4) Idem, p.35.

(5) A.R.M. Lower, Great Britain's Woodyard. British America and the Timber Trade, 1763-1867, Montreal-London, McGill-Queen's University Press, 1973, xiv-271 pages.

(6) Idem, p.162.

(7) Bas-Canada, "Rapport du comité spécial sur le commerce des bois", dans Journaux du Conseil Législatif de la Province du Bas-Canada, 1835, appendice C.

courante.

Il faut également souligner la contribution de Graeme Wynn (8). Sans vraiment se détacher de la conception de Lower (Wynn perçoit davantage les sous-traitants comme des spéculateurs), celui-ci fait de la sous-traitance l'un des éléments constitutifs de l'organisation des activités forestières au Nouveau-Brunswick dans la première moitié du 19e siècle (9). Toutefois, la définition qu'il donne de la sous-traitance ne correspond pas avec ce que nous entendons par cette notion dans le contexte mauricien. Pour Graeme Wynn, le sous-traitant est un producteur autonome qui vend sa production au négociant qui lui offre le meilleur prix. Dans le contexte qui nous intéresse, le sous-traitant n'entreprend une campagne de coupe que lorsqu'il détient un contrat qui le lie à un entrepreneur. Ici, le problème de l'accès aux ressources doit être mis en cause. Alors que la législation du Nouveau-Brunswick sur l'affermage des terres publiques permettait aux petits producteurs d'accéder directement aux ressources, celle du Québec, après 1850, favorisait surtout la monopolisation par les grands entrepreneurs.

Au Québec, l'historiographie consacrée à l'exploitation forestière s'est surtout attachée à expliquer le rapport qu'a entretenu l'agriculture avec la forêt (10). La sous-traitance

(8) Graeme Wynn, Timber Colony: A Historical Geography of Early Nineteenth Century New-Brunswick, Toronto, University of Toronto Press, 1981, xiv-224 pages.

(9) Idem, p.117.

(10) Guy Gaudreau trace un bilan de la recherche sur le rapport agriculture-forêt dans "Le rapport agriculture-forêt au Québec: note historiographique", dans RHAF, vol. XXXIII, no.1 (juin 1979), pp.67-78.

dans la problématique du rapport agriculture-forêt n'a pas fait l'objet d'études spécifiques. Sans affirmer qu'on a ignoré l'existence du phénomène, du moins peut-on constater qu'on n'a pas su l'intégrer à cette problématique. Il est vrai qu'à certains égards, une fraction importante des sous-traitants se confond avec la masse des paysans-bûcherons avec qui elle partage les mêmes conditions de vie et de travail. Quant à la poignée de grands sous-traitants qui n'ont pas ou n'ont plus d'attaches avec le milieu agricole, certains auteurs ont tôt fait de les faire basculer dans le camp des entrepreneurs.

C'est le cas notamment de la biographie, pour ne pas dire l'apologie, qu'Albert Tessier consacre à Jean Crête, qu'il couvre du titre de "Roi de la Mauricie" (11). Cet ouvrage a au moins le mérite de retracer les origines de ce grand sous-traitant. Tessier raconte comment le père de Jean Crête, d'abord simple paysan d'une paroisse du front pionnier, s'est fait sous-traitant, avant de devenir commerçant à Grandes-Piles et de compter parmi ses clients quelques grands entrepreneurs forestiers de la région (12). Suivant de trop près l'ascension de Crête, l'auteur escamote le problème des relations entre le sous-traitant et les compagnies papetières desquelles il obtient ses contrats. L'histoire nous a appris que le "royaume" de Jean Crête s'est disloqué lorsque ces entreprises ont procédé à la mécanisation du travail en forêt, écartant ainsi les sous-trai-

(11) Albert Tessier, Jean Crête et la Mauricie, Trois-Rivières, Editions du Bien Public, coll. "L'histoire régionale", 1956, 126 pages.

(12) Idem, p.33.

tants de l'organisation des activités forestières.

Dans un autre ordre d'idées, Roland Saint-Amand propose, à partir d'une enquête orale, une description de l'organisation de ces activités (13). Le tableau qu'il dresse correspond en tous points à celui décrit par D. Devreese dans son article de 1912 (14). Le schéma de Saint-Amand reflète assez bien ce qu'était le système de sous-traitance mauricien au début du 20e siècle. Le propos de l'auteur tourne cependant à l'anachronisme lorsqu'il tente de transposer ce système au 19e siècle, comme si, entre autres, l'arrivée des grandes compagnies papetières n'avait pas modifié un tant soit peu les règles du jeu. Comme Tessier, Saint-Amand ne s'interroge pas sur les rapports entre concessionnaires et sous-traitants.

Dans cette perspective, le travail de Camille Legendre propose une approche de la sous-traitance qui prend en compte le problème de la dépendance des sous-traitants à l'égard des entrepreneurs (15). Toutefois, cette recherche se limite au cas saguenayen et l'auteur s'y attache surtout à expliquer la disparition de la sous-traitance sous l'effet de la mécanisation vers les années 1950-60. Il ne s'interroge donc pas sur les conditions d'émergence de la sous-traitance comme système.

(13) Roland Saint-Amand, La géographie historique et l'exploitation forestière du bassin de la Batiscan, Licence ès Lettres, Université Laval, 1966.

(14) D. Devreese, op.cit.

(15) Camille Legendre, "Le développement et les organisations: le destin des contracteurs forestiers", dans La revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, vol. XVII, no 3 (août 1980), pp.246-262.

C'est précisément ce dernier point qui retient notre attention.

Nous posons comme hypothèse que la sous-traitance en forêt fut une stratégie mise en place par les entrepreneurs afin de réduire les coûts d'exploitation de la forêt, plus particulièrement dans les zones à faible rendement. De plus, et c'est ici que nous rejoignons la problématique du rapport agriculture-forêt, nous suggérons que la sous-traitance constitue l'une des formes que prend l'intégration de la paysannerie à l'économie générale.

Dans un premier chapitre, nous abordons le problème de la mise en valeur de la forêt mauricienne par les entrepreneurs dans un contexte technologique et commercial spécifique. Ce contexte est intimement lié à l'émergence et à l'extension de la sous-traitance en Mauricie entre 1850 et 1875. L'épuisement relatif des pinèdes mauriciennes, à une époque où le bois de pin était très recherché, a permis à la sous-traitance de s'imposer comme le mode de mise en valeur de la forêt le mieux adapté aux besoins des entrepreneurs.

La difficulté que représentait la mise en valeur de ressources dispersées sur le territoire a largement contribué à façonner la physionomie du système mauricien de sous-traitance. Le deuxième chapitre est consacré à la reconstitution de ce système. Celui-ci est caractérisé par l'intégration massive de la paysannerie dans de petites organisations de sous-traitance composées de membres d'une même famille et mettant à contribution les ressources de l'exploitation agricole.

Dans ce processus d'intégration, les grandes organisations de sous-traitance ont joué le rôle d'intermédiaire entre la paysannerie et les entrepreneurs.

Le dernier chapitre propose une analyse des conditions de la sous-traitance. Nous soulevons d'abord le problème de la dépendance des sous-traitants à l'égard des entrepreneurs, avant de traiter celui de la rémunération. Nous y analysons plus en détail le rôle d'intermédiaire des grandes organisations qui, par la position qu'elles occupent, draînent une fraction importante des revenus de la sous-traitance, se faisant ainsi les courroies de transmission de la dépendance de la paysannerie envers les entrepreneurs forestiers.

Notre analyse de la sous-traitance repose en grande partie sur la mise au jour d'un type spécifique d'acte notarié, les marchés de billots. A cette documentation sont venus s'ajouter divers documents notariés, tels des protêts et des marchés de différentes natures. Nous avons également tiré profit des greffes des arpenteurs dont nous avons retenu quelques rapports d'exploration des concessions forestières. Les archives de l'enregistrement ainsi que la presse régionale nous ont livré certains détails complémentaires. La législation gouvernementale du 19e siècle et divers travaux d'ingénieurs forestiers nous ont permis d'étudier le système d'inspection et de mesurage du bois au siècle dernier. Les résultats de cette recherche apparaissent aux annexes I et II de ce mémoire. Les annexes V à XIX livrent un ensemble de données brutes sur lesquelles se fondent la plupart des tableaux et graphiques

figurant dans le corps du texte.

CHAPITRE I

La dynamique de l'exploitation forestière en Mauricie, 1850-1875

1. L'espace forestier mauricien
2. La mise en valeur de l'espace forestier

Au 19e siècle, qu'il s'agisse de l'équarissage ou du sciage, nous distinguons au moins deux facteurs qui conditionnent l'expansion de l'exploitation forestière au Québec. Le premier facteur est la qualité inégale des peuplements de pin sur le territoire. Il fallait en effet rechercher les peuplements de qualité supérieure pour répondre aux exigences du marché métropolitain, particulièrement élevées dans le cas du commerce de bois équarri. Le second est celui du flottage du bois qui demeure le mode de transport privilégié pour acheminer la matière ligneuse jusqu'à son lieu de transformation ou d'embarquement pour l'exportation. Ces deux facteurs jouent de façon détermi-

nante lorsque la Mauricie s'ouvre à l'exploitation forestière au milieu du 19e siècle. D'une part, la rivière Saint-Maurice, principale artère du transport du bois, est entrecoupée de plusieurs chutes et rapides qui interdisent le flottage du bois sur son cours inférieur. D'autre part, il semble bien que le domaine forestier régional ne regorge pas de pin de qualité supérieure, du moins en quantité suffisante pour alimenter un important commerce de bois équarri. C'est donc avec l'arrivée des activités du sciage, dont l'expansion sur le territoire québécois tient en bonne partie à l'assouplissement des règles d'inspection du bois en 1845 (1), que la Mauricie suscite l'intérêt des entrepreneurs et que le gouvernement procède aux travaux d'aménagement de la rivière Saint-Maurice.

1. L'espace forestier mauricien

1.1 L'espace mauricien

La Mauricie occupe un vaste territoire qui englobe les bassins hydrographiques des rivières Batiscan, Saint-Maurice et du Loup. Pour mieux apprécier l'étendue de celui-ci, disons qu'il jouxte dans sa partie septentrionale le bassin hydrographique de la Baie de James, à l'ouest, celui de la rivière Gatineau et au nord-est, celui du lac Saint-Jean. Ceci constitue

(1) Pour en savoir davantage sur la législation de 1845 et sur le débat auquel elle a donné lieu, voir l'annexe I intitulée "Le problème de l'inspection du bois et la législation de 1845".

une superficie de plus de 50,000 kilomètres carrés (2) dont la majeure partie est recouverte de forêt (3). La rivière Saint-Maurice, à elle seule, irrigue un territoire de 42,700 km². Viennent ensuite les rivières Batiscan et du Loup avec des bassins versants respectifs de 4,480 km² et 825 km².

Dans cette étude, nous avons concentré nos recherches sur le bassin de la rivière Saint-Maurice. Pour des raisons relevant de la répartition des essences, l'exploitation forestière, à l'ère du sciage, ne s'étend pas au-delà de la rivière Manouane, un des affluents du Saint-Maurice. Le domaine forestier ainsi ciconscrit reste de dimension imposante, soit d'une superficie d'environ 18,000 km². Ce territoire est irrigué par le système du Saint-Maurice dont les principaux tributaires (Mékinac, Mattawin, Vermillon, Wessonneau, Bostonnais, Croche, Trenche, etc.) prennent leur source loin à l'intérieur du bouclier laurentien. Ce système forme, dès l'origine, le principal réseau d'accès et de transport des ressources de l'arrière-pays, et

-
- (2) Nos données sur l'étendue du territoire proviennent du Service de l'hydrométrie du gouvernement du Québec, Annuaire hydrologique 1975/76, Ministère des Richesses Naturelles, Direction générale des eaux, 1977, pp. 117 et ss. La mesure pour la rivière Saint-Maurice est prise en amont de la centrale de la Gabelle à Saint-Etienne-des-Grès, celle de la Batiscan au barrage de Saint-Narcisse, tandis que pour la rivière du Loup nous avons dû jumeler les données de la station du lac Sacacomie sur une des branches de la rivière avec celles de la station légèrement en aval du ruisseau Carufel, à proximité de Saint-Alexis-des-Monts. C'est dire que notre estimation du bassin de la rivière du Loup est bien en-deçà de la réalité.
- (3) Raoul Blanchard estimait que les bois susceptibles d'exploitation garnissent 86,4% de la superficie du bassin du Saint-Maurice. La Mauricie, Trois-Rivières, Bien Public, 1950, p. 42.

les premières concessions forestières sont découpées en bordure de ces axes de pénétration (voir la carte I).

1.2 La forêt mauricienne

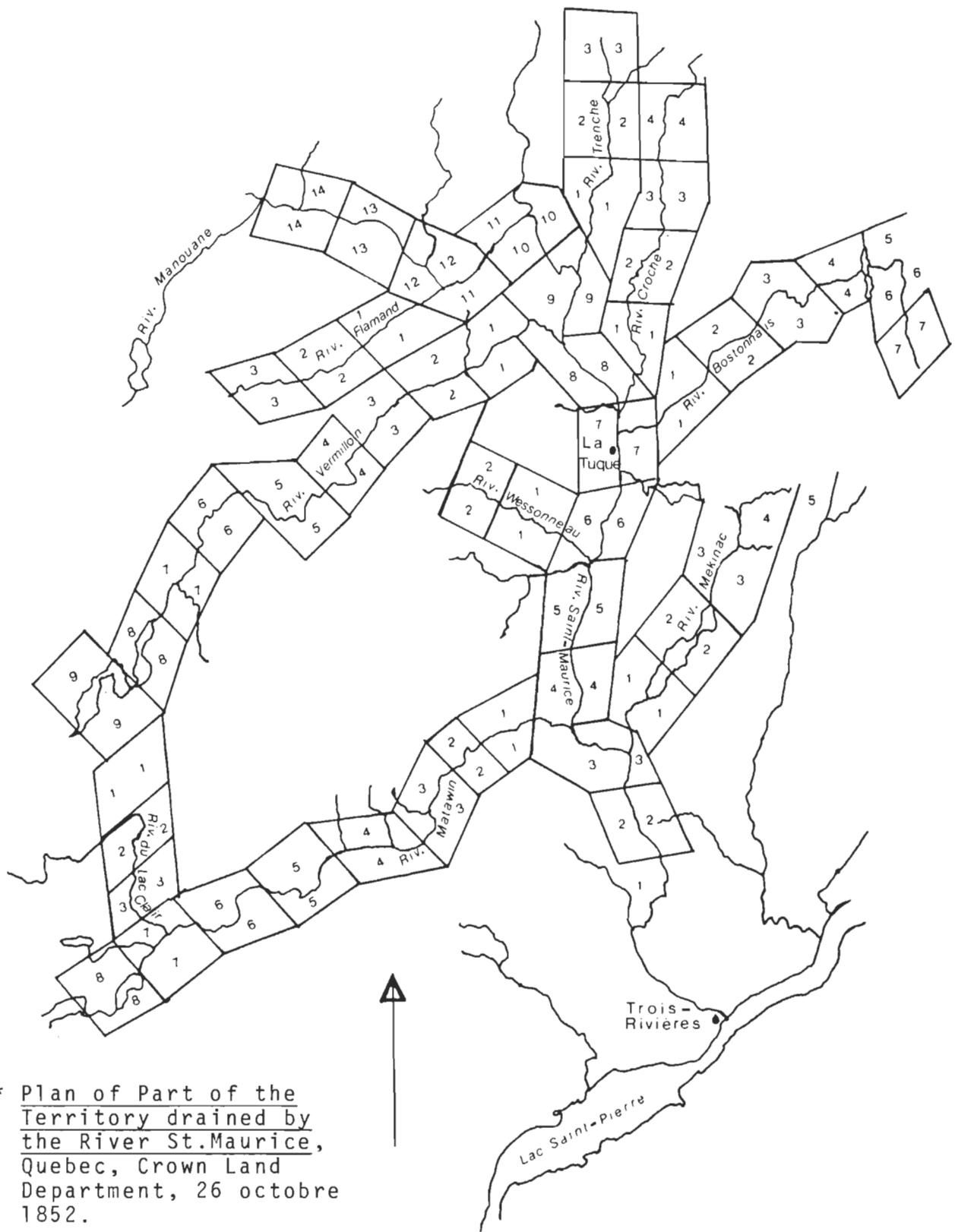
1.2.1 Régions et sections forestières

Lorsqu'il s'agit de décrire la forêt, il nous est loisible de choisir parmi divers modes de classification (4). Pour cette étude, nous nous appuyons essentiellement sur le découpage en régions et sections forestières proposé par J. S. Rowe (5). Celui-ci définit la région forestière "comme une formation stable, gouvernée par le climat, et caractérisée par certaines espèces d'arbres, les dominants climatiques (6)." Quant à la section forestière, elle "est une subdivision de la région conçue comme une zone géographique qui se distingue des autres par sa végétation et sa physiographie. Il s'agit d'une unité pratique de description de la forêt (7)." Deux des grandes régions forestières du Canada traversent la Mauricie: la forêt boréale et la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

-
- (4) Pensons entre autres à la classification proposée par A. Lafond, "Esquisse biogéographique des forêts", dans La forêt au Québec, numéro spécial de La revue Forestière Française, XXXI, 1979, pp.9-21, ou encore à l'étude de Miroslav M. Grandtner, La végétation forestière du Québec méridional, Québec, P.U.L., 1966, XXV-216 pages.
- (5) J. S. Rowe, Les régions forestières du Canada, Ottawa, Ministère de l'Environnement, Service canadien des forêts, publication no 1300 F, 1972.
- (6) Idem, p.1.
- (7) Idem, p.2.

CARTE I

Plan des concessions forestières mauriciennes en 1852*

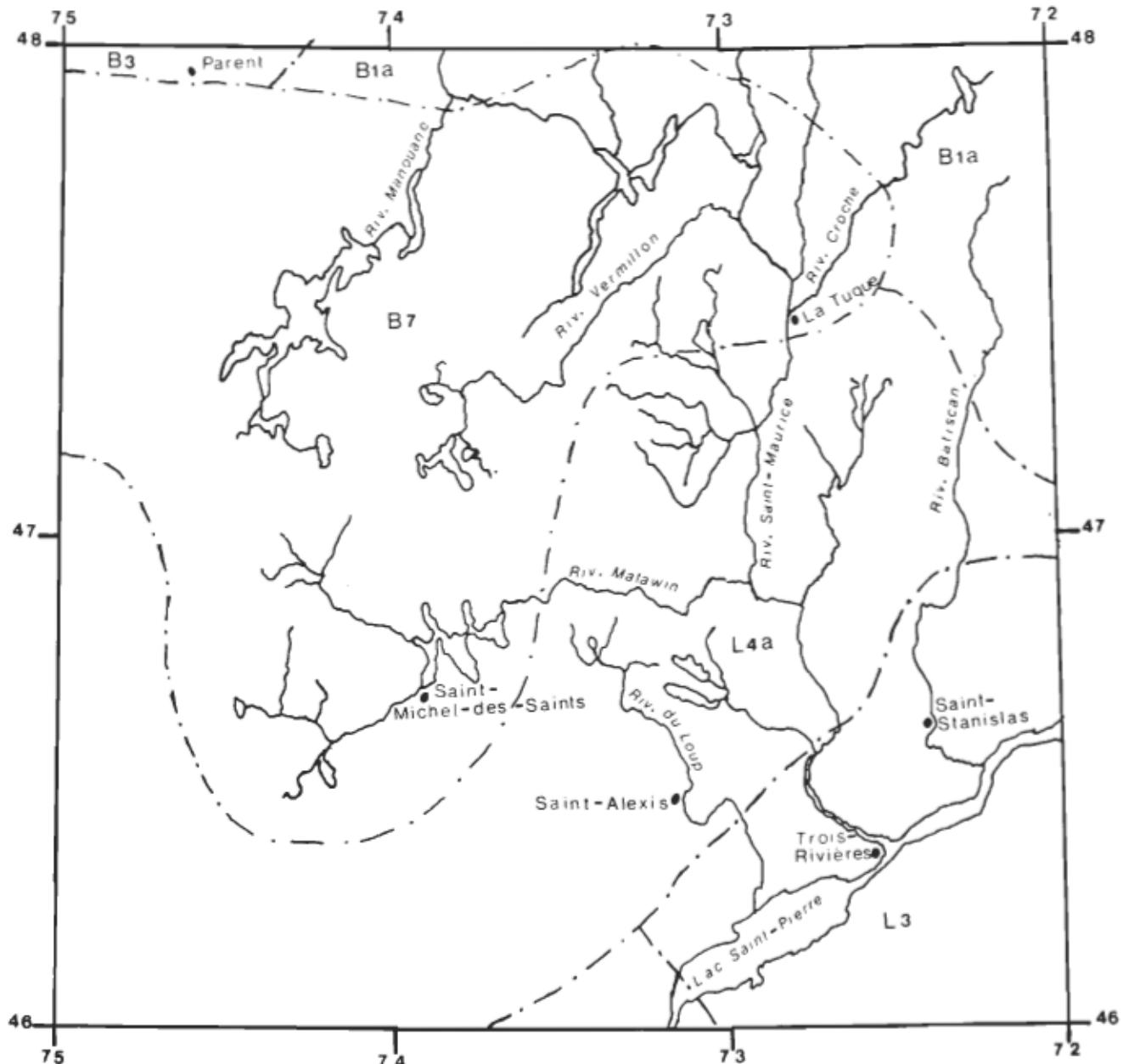


La Mauricie renferme cinq sections forestières dont deux appartiennent à la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent (partie méridionale) et les trois autres à la région boréale (partie septentrionale). Compte tenu de la limite territoriale que nous nous sommes imposée pour la présente étude, notre description de la forêt mauricienne se limite à trois des cinq sections (8), soit, du sud vers le nord, la section du Moyen Saint-Laurent, la section Laurentienne et la section Missinaibi-Cabonga.

La section du Moyen Saint-Laurent (L 3 sur la carte) présente une forte influence boréale et comporte d'importants peuplements de type résineux: l'épinette blanche, le sapin beau-mier, la pruche, le pin blanc et le pin rouge. Cette section occupe les basses terres de la région et s'étend depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'au contrefort des Laurentides. La section Laurentienne (L 4a) occupe le cours moyen de la rivière Saint-Maurice entre Shawinigan et La Tuque, ainsi que le versant sud de la rivière Mattawin. Le sommet et le flanc des collines sont peuplés de feuillus et d'épinette blanche, cette dernière étant présente dans toute la section Laurentienne. Dans les vallées, les peuplements de résineux dominent. On y rencontre l'épinette rouge et le pin blanc. La section Missinaibi-Cabonga (B 7) recouvre la partie centrale du bassin hydrographique du Saint-Maurice depuis la Mattawin jusqu'à la

(8) Voir la carte III. Il est à noter que ces trois sections correspondent, à peu de choses près, à trois des zones de végétation forestière québécoise proposées par A. Lafond, op.cit., p.13. Il s'agit, du sud vers le nord, de l'érablière laurentienne, de l'érablière à bouleau jaune et de la sapinière-bétulaie.

CARTE II
Régions et sections forestières mauriciennes *



* Source: J.S. Rowe, op.cit.

LEGENDE:

B1a	Section Laurentide-Onatchiway
B3	Section Gouin
B7	Section Missinaibi-Cabonga
L3	Section du Moyen Saint-Laurent
L4a	Section Laurentienne

Manouane. Bien que typique de la forêt boréale, elle accueille certaines essences caractéristiques de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Sa frontière septentrionale coïncide avec la limite nordique du pin blanc et du pin rouge. Dans cette section, ces essences se rencontrent en des peuplements moins denses et plus isolés.

1.2.2 La forêt mauricienne au milieu du 19e siècle

La description que nous venons de faire du couvert végétal mauricien correspond à son état actuel. Or, la forêt de pin a connu, depuis plusieurs millénaires, une lente évolution conditionnée par les changements climatiques. Depuis la dernière glaciation, l'avènement d'une période relativement chaude qui a débuté il y a entre 4,000 et 7,000 ans a favorisé l'invasion du pin dans les régions plus nordiques. Par la suite, un climat plus froid et plus humide a enrayer cette progression, "de sorte que l'épinette, le sapin et le pin gris sont redevenus des essences dominantes et ont relégué le pin blanc et le pin rouge à la position mineure qu'ils occupent à l'heure actuelle (9)." Ce processus de dégradation de la forêt de pin blanc et rouge n'a pas affecté toutes les régions du Québec avec la même intensité. Dans l'Outaouais, par exemple, les effets furent de moindre ampleur.

Vers le milieu du 19e siècle, au moment où les forestiers

(9) Paul-E. Vézina, Sylviculture appliquée. Notes de cours, Québec, P.U.L., dactylographié, 1971, Faculté de Foresterie et de Géodésie, tome I, Les forêts de conifères, p. 80.

se lancent à l'assaut de la forêt mauricienne, ils s'attaquent à des pinèdes en cours de dégradation. C'est, du moins, ce que constate l'arpenteur Legendre lorsqu'il se rend en Haute-Mauricie pour le compte de deux entrepreneurs au début des années 1850 (10). A sa première visite, Legendre explore les rives du Saint-Maurice depuis les environs de La Tuque jusqu'à la Windigo. Il rapporte avoir vu "beaucoup de pin blanc, quelques pins rouges puis du pin blanc de mauvaise qualité." Il estime à environ un vingtième la quantité de billes qui peuvent être exemptes de noeuds noirs. La dimension des billes, selon lui, oscillerait entre 13 et 30 pouces de diamètre, "mais la plus grande quantité de 16 à 24 pouces." Les observations de l'arpenteur lors de sa deuxième visite sont aussi éloquentes quant à la qualité du pin de la Haute-Mauricie. En se rendant aux abords du lac Flamand, il rapporte n'avoir "pas trouvé de bois propice pour faire ni bois carré ni billots." Ce n'est qu'à cet endroit qu'il note la présence de beaucoup de pin blanc et de quelques pins rouges, mais selon lui, le pin blanc est de mauvaise qualité. Dans cette zone, le bouleau, le cyprès, le sapin et l'épinette blanche dominent la forêt. En remontant la Windigo, il ne rencontre pas de pin pour le commerce, la forêt étant peuplée de petits cyprès, bouleaux, sapins et épinettes.

(10) ANQTR, Greffe de J.-B. Legendre, arpenteur, 25 août 1851, "Rapport de visite sur la rivière Saint-Maurice pour G. B. Hall" et "Rapport de visite sur les rivières Flamand et Windigo pour Pemberton et Frères".

Les deux rapports de Legendre concordent assez bien avec la description de la forêt mauricienne comprise dans la section Missinaibi-Cabonga, laquelle --il faut le souligner-- recouvre la majeure partie du territoire à l'étude. Certes, la qualité et la dimension des pins devraient s'améliorer en redescendant en Moyenne et Basse-Mauricie, en particulier dans les vallées qui bordent le Saint-Maurice et ses principaux affluents, où la combinaison sol/climat est plus propice à leur croissance. Cependant, le faible volume de pin équarri coupé en Mauricie fournit un indice de la pauvreté des pinèdes mauriciennes. En effet, les contrats de coupe de cette nature révèlent qu'on pratique rarement l'équarissage au-delà de la Mattawin. En général, ces coupes sont localisées dans le voisinage immédiat de Shawinigan, c'est-à-dire dans la section du Moyen Saint-Laurent. Il faut donc reconnaître que la Mauricie, à l'époque du sciage, n'a rien d'un Eldorado. Les entrepreneurs forestiers ne s'y intéresseront que lorsqu'ils pourront trouver un débouché commercial suffisant pour en faire l'exploitation.

2. La mise en valeur de l'espace forestier

2.1 L'appropriation des ressources par les entrepreneurs

Il est difficile de dater avec précision le début de l'exploitation commerciale du couvert forestier mauricien. Nous savons qu'en 1825, l'américain Truman Kimpton ouvre une scierie

à Saint-Paulin sur la rivière du Loup (11). Une dizaine d'années plus tard, en 1834, William Price achète et réanime une scierie à Saint-Stanislas sur la Batiscan (12). Vers la même époque, un dénommé William Finley Philipps exploite une scierie sur ce cours d'eau, dans les limites de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (13). Sur le Saint-Maurice, avant l'ouverture de la scierie de George Baptist à Saint-Etienne-des-Grès en 1847, nous ne possédons que quelques renseignements fragmentaires, et d'inégale valeur, sur la coupe du bois dans ce bassin. Ce dont nous sommes certain, par ailleurs, c'est qu'il ne s'agit pas encore d'une exploitation très considérable du potentiel forestier mauricien. Ce n'est qu'avec l'abolition du monopole des Forges du Saint-Maurice au milieu des années 1840 et avec le début des travaux d'aménagement de la rivière au tournant des années 1850 que ce bassin s'ouvre définitivement à une exploitation sur une grande échelle.

Vers la même époque, en 1849, l'Etat se dote d'une politique d'affermage des terres de la Couronne. Par les pouvoirs que lui confère cette législation, le Commissaire des terres de la Couronne peut émettre, à certaines conditions, des permis de coupe sur les terres publiques de la province moyennant le

(11) Raoul Blanchard, op.cit., p.52.

(12) Louise Dechêne, "Les entreprises William Price 1810-1850", dans Histoire sociale, no 1, avril 1968, p.31.

(13) Le 30 novembre 1840, Philipps obtient le bail d'une scierie à la Grande Chute sur la Batiscan qui était la propriété d'Edouard Trottier et Joseph Fugère (ANQTR, greffe de Louis Guillet père, 30 novembre 1840, no 6001). Le 4 mars de l'année suivante, il achète cette scierie (Idem, 4 mars 1841, no 6066).

paiement d'un loyer par le concessionnaire (14). Le permis accorde à ce dernier le droit exclusif d'exploiter la forêt sur la ou les concessions qu'il détient. Dans le contexte mauricien, la législation semble produire au moins deux effets: d'une part, elle permet aux grands entrepreneurs de se tailler de vastes domaines forestiers; d'autre part, elle tend à écarter les petits producteurs du contrôle direct des réserves forestières parce qu'ils n'ont pas les capitaux nécessaires pour se conformer aux exigences de la loi (paiement du loyer, des droits de coupe et des frais d'exploitation). Il ne s'agit pas ici de rendre l'Etat responsable du sort réservé aux petits producteurs locaux, mais bien de mettre en relief son rôle dans le processus de développement des grandes entreprises forestières au Québec (15).

Voyons maintenant comment les grands entrepreneurs se sont appropriés l'espace forestier régional. En 1852, la Mauricie est divisée en concessions forestières, lesquelles sont affermées à un groupe, somme toute restreint, d'entrepreneurs. La liste des concessionnaires que publie le gouvernement en 1856 dévoile une concentration déjà poussée des concessions entre les mains de quelques-uns. Sur les 4,463 km² de concessions

(14) Voir 12 Victoria ch.30, "An Act for the Sale and better Management of Timber upon the Public Lands", dans Canada Statutes, 1849, pp. 216-219.

(15) La thèse de doctorat que prépare actuellement Guy Gaudreau sur l'Etat et l'exploitation forestière au Québec durant la seconde moitié du 19e siècle et le début du 20e siècle promet un éclairage nouveau sur le rôle de l'Etat dans l'exploitation de la forêt.

affermées cette année-là, 3,320 km², soit près des trois quarts de l'ensemble, sont partagées entre trois des huit concessionnaires. Il est à noter que l'espace forestier affermé en 1856 correspond, grossièrement, au territoire que traverse la section Laurentienne, c'est-à-dire là où la forêt de pin est plus dense et d'accès plus facile. Durant les années qui suivent, les entrepreneurs étendent leur emprise sur le domaine forestier, de telle manière qu'à l'aube de la décennie de 1870, ils occupent l'ensemble du territoire à l'étude. En 1872, la superficie concédée est multipliée par quatre pour atteindre 17,806 km². Encore une fois, les trois plus importants concessionnaires occupent quelques 11,502 km², soit les deux tiers du territoire affermé. Les autres concessionnaires, au nombre de douze, se partagent l'autre tiers. De ces derniers, six détiennent des superficies égales ou inférieures à 260 km². Toutefois, le petit concessionnaire mauricien n'est pas forcément un petit entrepreneur. C'est le cas notamment de Price Brothers and Company qui ne détiennent, en 1872, que 168 km² sur le Saint-Maurice, mais dont l'emprise s'étend sur près de 10,360 km² de forêt au Québec. En Mauricie, pour l'essentiel, l'exploitation de la forêt est l'affaire des grands entrepreneurs.

2.2 Les grands entrepreneurs et le sciage

Dans le sciage, le portrait est sensiblement le même: les grands entrepreneurs sont les propriétaires des grandes scieries. De plus, les petits concessionnaires contribuent à l'approvisionnement des grandes scieries en y faisant scier leur bois ou en le vendant directement à leur propriétaire. C'est le

cas de John Broster qui expédie son bois à la scierie de George Benson Hall, à Beauport. Richard A. Seymour fait de même avec Henry Atkinson dont les installations sont situées à Lévis. C'est dire qu'une fraction importante du volume de la coupe sur le Saint-Maurice est transformée à l'extérieur de la région. D'après nos informations, pas moins de 60,000 billes de pin par année quittent les concessions de Hall en Mauricie pour être sciées à Beauport au cours des saisons 1864-65 et 1865-66 (16). Cela représente, grossièrement, le tiers du volume de la coupe de pin de la région pour ces années, sans compter le bois expédié par d'autres concessionnaires sous forme de billes, ce qui prive la population régionale des emplois et des revenus attachés à cette activité de transformation.

Mais, quoiqu'il en soit, le sciage devient une activité des plus importantes en Mauricie. Durant la période, on voit apparaître sur tout le territoire des scieries établies selon les caprices du réseau hydrographique. Au recensement de 1871, on en dénombre plus de cinquante réparties dans les comtés de Champlain, Saint-Maurice et Trois-Rivières (17). La majorité d'entre elles, de faible taille et ne fonctionnant que sur de courtes périodes dans l'année, scient pour les besoins locaux en bois de construction. Les quelques grandes scieries produisent pour l'exportation. Certaines sont actionnées à la vapeur:

(16) ANQQ, greffe de J.G. Clapham, 7 décembre 1864, nos 4147 et 4148.

(17) René Hardy et al., L'exploitation forestière en Mauricie. Dossier statistique: 1850-1930, Trois-Rivières, U.Q.T.R., Groupe de recherche sur la Mauricie, Cahier no 4, 1980, pp. 103-110.

c'est le cas à Trois-Rivières où le relief n'autorise pas l'utilisation de la force hydraulique. En 1871, les trois grandes scieries sises sur le Saint-Maurice, si l'on en croit le recensement, ont produit ensemble 40,5 millions de PMP (pied mesure de planche), ce qui représente approximativement 162,000 billes à l'étaillon de douze pieds de longueur sur vingt-deux pouces de diamètre. Bien qu'il soit impossible de comparer correctement ces données avec celles du volume de la coupe pour cette saison, cela constitue certainement une fraction considérable des billes abattues dans les concessions forestières mauriciennes.

2.3 Le volume de la coupe

Dans l'ensemble, la coupe forestière en Mauricie, durant la seconde moitié du 19e siècle, traverse un long cycle caractérisé par une phase d'expansion de 1850 à 1875, et par un recul entre 1875 et 1890. Dans le cas du pin, le recul se fait nettement sentir jusqu'à la fin de la décennie 1890, alors que pour l'épinette, la croissance reprend à la fin des années 1880 sous l'impulsion de la coupe du bois à pâte. Notre étude se limite à la période d'expansion (1850-1875).

Cette période est marquée par la coupe du pin sur une grande échelle, l'épinette n'occupant qu'une place secondaire dans le volume total de la coupe.

Il nous est pratiquement impossible de chiffrer le rythme de croissance de la coupe sur le territoire mauricien avant 1860, les données relatives au volume de la coupe pour la

décennie de 1850 n'étant pas très fiables (18). A partir de 1860, nous sommes en mesure de tracer un tableau relativement précis de son évolution. Les statistiques le font apparaître clairement, le pin blanc et le pin rouge sont les deux principales essences recherchées pour le sciage (voir Graphique I). La prédominance du pin se fait nettement sentir jusqu'au milieu des années 1870, moment où l'épinette commence à occuper une part grandissante du volume de bois abattu sur le territoire. La coupe du pin constitue donc le véritable moteur de l'exploitation forestière en Mauricie entre 1850 et 1875.

La coupe du pin blanc et du pin rouge, qui se maintient aux environs de 100,000 pièces les premières saisons de la décennie de 1860, s'engage, vers la saison 1863-64, dans un processus de croissance rapide qui l'amène à un sommet de 367,637 pièces à la saison 1868-69. A partir de cette saison, la coupe du pin fluctue avant d'amorcer une période de déclin nettement perceptible à la saison 1874-75. La baisse de la coupe du pin après la saison 1868-69 est partiellement compensée par l'accroissement rapide de la coupe de l'épinette dont le volume double presque en un an, passant de 56,903 pièces en 1868-69 à 111,769 en 1869-70. Par la suite, la coupe de l'épinette reste à la hausse durant quelques saisons avant de chuter, comme c'est le cas pour le pin, à la fin de la période, moment où la coupe forestière en Mauricie amorce une longue période de déclin.

(18) René Hardy et al., op.cit., p.69, note 1.

GRAPHIQUE I
LA COUPE DU PIN ET DE L'EPINETTE EN MAURICIE
1858-59 à 1875-76 *



Source: René Hardy et al., op.cit., pp.22-27

* Pour le pin, les données, de 1858-59 à 1865-66, portent sur les catégories suivantes: billes de sciage: pin blanc (pièces) et pin rouge (pièces); de 1866-67 à 1871-72: billes de sciage: pin blanc (pièces et étalons), pin blanc (pièces) et pin rouge (pièces); de 1872-73 à 1875-76: billes de sciage: pin blanc au-dessus et au-dessous de 17 pouces de diamètre (pièces), pin blanc (pièces) et pin rouge (pièces). Pour l'épinette, de 1858-59 à 1866-67: billes de sciage: épinettes (pièces) et épinette rouge (pièces). De 1867-68 à 1875-76: billes de sciage: épinette (pièces) et épinette rouge (pièces).

Nous pouvons expliquer l'intérêt des entrepreneurs pour l'épinette au début des années 1870 par la raréfaction du pin sur le territoire. Il faut se rappeler que c'est à cette époque que les entrepreneurs atteignent les confins du domaine forestier, c'est-à-dire la limite septentrionale de l'aire d'apparition du pin. Cela implique que la hache du bûcheron s'attaque aux peuplements de pin les moins denses et de moindre qualité. Il ne fait pas de doute qu'il existe un lien étroit entre le cycle forestier et la répartition des ressources sur le territoire. C'est dans ce contexte que se trouvent réunies en Mauricie les conditions favorables à l'expansion de la sous-traitance en forêt. La forte expansion de la coupe du pin durant la décennie de 1860 alliée à la difficulté que représente la mise en valeur de parterres de coupe de moindre valeur conduisent les entrepreneurs mauriciens à miser sur une stratégie mieux adaptée aux nouvelles conditions d'exploitation.

CHAPITRE II

Emergence et expansion de la sous-traitance

1. Evolution de la sous-traitance 1850-1875
2. Sous-traitance et sous-traitants
3. Prise de vue quantitative de la sous-traitance
à travers les volumes de bois à couper

Bien avant l'arrivée des grands entrepreneurs, la Mauricie est intégrée, quoique faiblement, au commerce du bois. Propriétaires de petites scieries et commerçants locaux achètent des paysans certaines quantités de bois pour alimenter leur négocié (1). Les paysans exploitent alors les ressources de leurs

(1) Au cours de recherches effectuées dans le greffe d'un notaire baticannais, nous avons mis au jour quelques dizaines de ventes de billes de pin par des paysans de paroisses avoisinantes durant les années 1820.

boisés de ferme. Avec l'arrivée de Price, en 1834, apparaissent les premières formes de sous-traitance. En effet, celui-ci se porte acquéreur de lots vacants dans la seigneurie de Batiscan sur lesquels il fait abattre le bois par des paysans des environs. Il obtient également la permission de l'administrateur des biens des Jésuites, dont la seigneurie de Batiscan fait partie, de couper le bois sur les terres non-concédées de la seigneurie. Finalement, dès le début des années 1840, il accède aux terres de la Couronne situées à l'arrière des seigneuries (2). Vers la même époque, la petite production paysanne (exploitation du boisé de ferme) cède progressivement le pas à la sous-traitance et à la coupe par des travailleurs salariés au service d'entrepreneurs. Il faut dire que les paysans producteurs, avec les ressources limitées de leurs boisés de ferme, ne sont plus en mesure de suffire à eux seuls à un commerce de bois en pleine expansion. Pour continuer à participer à cette activité et bénéficier des revenus qu'elle procure, les paysans producteurs n'ont d'autre choix que de se muter en travailleurs salariés ou en sous-traitants, à défaut de se faire eux-mêmes entrepreneurs. C'est avec l'arrivée des grands entrepreneurs, ceux-ci forçant le déplacement de la coupe des seigneuries vers les terres de la Couronne, que s'accomplit cette mutation. Ainsi, lorsque le Saint-Maurice s'ouvre à l'exploitation forestière, la sous-trai-

(2) Entre 1835 et 1850, nous avons repéré une centaine d'actes notariés qui attestent que Price a eu recours à la sous-traitance pour alimenter sa scierie de Saint-Stanislas. Cette documentation serait d'un apport précieux pour illustrer le passage du paysan producteur à la sous-traitance.

tance a-t-elle déjà pris racines dans la région.

1. Evolution de la sous-traitance 1850-1875

Lorsque la sous-traitance apparaît sur la Batiscan, elle ne se présente pas encore sous la forme qu'elle prendra plus tard avec l'ouverture du Saint-Maurice à l'exploitation forestière. Pendant une bonne décennie, de 1850 à 1860 environ, la sous-traitance est surtout l'affaire des petites et moyennes organisations. Ce n'est qu'au début des années 1860 qu'émergent les premières grandes organisations et que l'on assiste à la naissance d'un véritable entrepreneurship forestier propre aux milieux rural et urbain de la région.

La sous-traitance est l'une des formes de l'organisation des activités forestières. Nous distinguons trois types d'organisations: les petites, les moyennes et les grandes. Les petites sont celles dont le volume de bois à couper n'excède pas 250,000 PMP par an. Elles n'ont que peu ou pas recours au travail salarié, l'équipe de travail étant composée des membres de la famille ou encore d'un regroupement de voisins. Le volume de bois à couper des organisations de taille moyenne varie entre 250,000 et moins d'un million de PMP par an. Ces organisations retiennent les services de travailleurs salariés et investissent un minimum dans l'achat d'équipements de chantier, sauf dans les cas où elles fractionnent le volume de la coupe entre plusieurs petites organisations. Les grandes organisations sont

celles dont le volume de bois à couper atteint un million et plus de PMP par an. Elles font appel au travail salarié et maintiennent un niveau d'investissement assez élevé dans les équipements. De plus, leurs activités en forêt ne se limitent pas à l'abattage mais s'étendent à des opérations connexes (aménagements forestiers et flottage des billes). Elles distribuent également une partie du volume de la coupe aux petites organisations. Les sous-traitants qui composent les grandes organisations peuvent être considérés comme un groupe distinct de petits capitalistes qui évoluent dans le sillage des grands entrepreneurs (3). A ce niveau d'organisation, il est possible de parler de la sous-traitance comme d'une forme d'entrepreneurship.

Durant la décennie de 1850, les concessionnaires s'accaparent le domaine forestier. La stratégie qu'ils développent à ce moment-là est d'exploiter en priorité les parterres de coupe les plus avantageux, ceux qui exigent le moins de dépenses en main-d'œuvre, en aménagements forestiers et en équipements. Ils organisent leurs propres chantiers d'abattage, lesquels sont situés en bordure du Saint-Maurice et de ses affluents, sur les concessions forestières comprises dans la section Laurentienne de la forêt mauricienne. Il semble que les entrepreneurs n'ont eu recours à la sous-traitance que pour combler

(3) Dans ce mémoire, le terme d'entrepreneur est exclusivement réservé pour désigner les détenteurs de concessions forestières ou concessionnaires. Lorsqu'il s'agit des grandes organisations de sous-traitance, nous employons le terme de grand sous-traitant, même si à certains égards, nous pourrions les considérer comme de véritables entrepreneurs.

le manque à produire. Dans ces conditions, la sous-traitance reste secondaire dans l'organisation capitaliste de la mise en valeur de la forêt. C'est ce qu'indique le faible taux de participation des sous-traitants à l'exploitation forestière. En effet, la décennie de 1850 ne fournit que 7% des transactions enregistrées entre 1850 et 1875. La faible participation des sous-traitants s'est traduite par une expansion très limitée qu'exprime l'absence de contrats de sous-traitance pour quelques saisons. Cette première décennie, par les incertitudes qui la caractérisent, n'a pas été propice à l'émergence et au développement des grandes organisations de sous-traitance.

Au début des années 1860, la sous-traitance connaît une période d'expansion. La pression exercée par la croissance rapide et soutenue du volume de la coupe oblige les entrepreneurs à déplacer les centres d'abattage vers les confins du domaine forestier (limite de l'aire d'apparition du pin blanc et rouge). Ce faisant, ils doivent mettre en valeur des parterres de coupe éloignés des grands cours d'eau et où les peuplements de pin sont moins denses et d'accès plus malaisé, ce qui a pour effet d'accroître les frais d'exploitation. Face au gonflement des coûts, certains entrepreneurs trouvent alors avantageux de limiter les investissements dans l'aménagement et l'exploitation de la forêt en mettant la sous-traitance à contribution. Ce qui n'est qu'une pratique occasionnelle durant la décennie précédente devient une stratégie au cours des années 1860.

La conjoncture favorable de la décennie alliée à une détérioration des conditions d'exploitation permettent la formation

d'un groupe restreint de grands sous-traitants. Les grandes organisations que ceux-ci mettent sur pied investissent dans l'achat d'équipements de chantier (chevaux, traîneaux...) et recourent à la main-d'œuvre salariée (4). Avec la montée des grandes organisations, une nouvelle pratique s'installe: celle du fractionnement des contrats en plusieurs sous-contrats. Peu fréquente au début des années 1860, et presqu'exclusive aux sous-traitants de Trois-Rivières, elle tend à se généraliser à l'ensemble des grandes organisations vers la fin de la décennie. Cette pratique donne lieu à une hiérarchisation dans la sous-traitance, les petites organisations tombant sous la coupe des grandes.

Au début des années 1870, la croissance des coûts d'exploitation de la forêt commence à gruger les revenus des grands sous-traitants (5). C'est qu'ils doivent s'enfoncer toujours plus loin, aménager des ruisseaux de faible débit, ouvrir davantage de nouveaux chemins sur des territoires beaucoup plus vastes où le pin se fait rare. Ils sont alors dans l'obligation de scinder les équipes et de construire des campements dispersés. Les grandes organisations voient ainsi plafonner leur rémunération. Dans ces conditions, elles restreignent à leur tour leurs investissements dans l'achat d'équipements et se subordonnent

(4) L'un d'eux, Alexis Proteau, de Saint-Stanislas, dirige en 1861 un chantier qui emploie 39 hommes et 9 chevaux. Recensement du Canada, 1861, comté de Champlain.

(5) A la fin des années 1860 et au début des années 1870, durant une période de prospérité relative, quelques grands sous-traitants déclarent faillite.

un nombre croissant de petites organisations à qui elles confient l'exécution de fractions déterminées de marchés négociés.

Pendant la première moitié de la décennie de 1870, c'est l'augmentation rapide du nombre des petites organisations qui retient l'attention. Le déploiement de la sous-traitance durant cette période se fait donc vers ce niveau inférieur. Il semble bien que la petite organisation, plus maltaéble, dans un contexte technologique et commercial particulier, s'avère être la mieux adaptée pour amoindrir les effets de la dispersion des réserves de pin et de la montée consécutive des coûts d'exploitation.

2. Sous-traitance et sous-traitants

2.1 Les marchés de billots

Notre étude de la sous-traitance repose sur l'analyse d'un type particulier d'acte notarié, le marché de billots (6). On peut le définir comme un acte juridique par lequel un sous-traitant s'oblige envers un entrepreneur à couper, selon certaines conditions (qualité, dimension, délai, prix...), une quantité plus ou moins précise de billes. Dans cette étude, "marché de billots" est un terme générique qui regroupe diverses catégories de marchés. Il y a d'abord le marché initial qui est le contrat passé entre un entrepreneur et un sous-traitant. Vient ensuite le sous-marché qui résulte du fractionnement d'un marché initial

(6) A l'annexe III, nous avons reproduit un formulaire type de marché de billots.

TABLEAU I

Les catégories de marchés par périodes de cinq ans, 1850-51 à 1874-75 *

PÉRIODES	MARCHES INITIAUX		SOUS-MARCHES		SECONDS SOUS-MARCHES		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
1850-51 à 1854-55 (1)	9	100,0					9	1,7
1855-56 à 1859-60	24	85,7	4	14,3			28	5,4
1860-61 à 1864-65	76	82,6	15	16,3	1	1,1	92	17,7
1865-66 à 1869-70	87	58,4	58	38,9	4	2,7	149	28,6
1870-71 à 1874-75	98	40,3	117	48,1	28	11,6	243	46,6
TOTAUX	294	56,4	194	37,2	33	6,4	521	100,0

* Les campagnes de coupe s'étendent sur deux années civiles ; elles débutent à l'automne et se terminent au printemps. Nous avons donc retenu les deux années concernées pour désigner chacune des campagnes de coupe. A l'avenir, pour simplifier la présentation, nous n'indiquerons que l'année de départ. Ainsi, l'année 1850 se rapportera-t-elle à la saison 1850-51.

(1) Les marchés de billots de la saison 1852-53 ont été rejetés pour les lacunes importantes qu'ils présentaient.

et enfin, le second sous-marché qui est le fractionnement d'un sous-marché. A chaque catégorie de marché de billots correspond un niveau de sous-traitance, lequel ne doit pas être confondu avec le classement des organisations de sous-traitance en grandes, moyennes et petites (7).

Notre étude porte sur 521 marchés de billots (8) répartis entre les divers niveaux de sous-traitance (voir le tableau I). Les marchés initiaux sont les plus nombreux, représentant plus de la moitié des transactions. Jusqu'en 1865, ils composent l'essentiel de la documentation retracée. Sans cesser d'augmenter en nombre après cette date, leur poids relatif dans l'ensemble s'abaisse sensiblement à la fin des années 1860 et au début de la décennie de 1870. Cette baisse est la conséquence de l'extension de la pratique du fractionnement des marchés initiaux en sous-marchés et seconds sous-marchés. Au-delà de ces changements dans le système de sous-traitance, il faut préciser que la croissance rapide du volume des transactions, en particulier après 1865, démontre clairement l'enracinement de la sous-traitance comme forme d'organisation des activités forestières.

(7) L'annexe IV en fournit un exemple concret.

(8) Cet ensemble est incomplet. Certains documents dont nous connaissons l'existence n'ont pu être retracés. Il aurait fallu étendre nos recherches aux notaires de la ville de Québec où un certain nombre de transactions ont été enregistrées. Sans être exhaustive, notre documentation couvre cependant l'essentiel de l'activité. Les trous documentaires affectent surtout la période postérieure à 1860.

2.2 Les sous-traitants

A partir des marchés de billots, nous avons pu rassembler des informations concernant les personnes qui s'adonnent à la sous-traitance. Normalement, chaque marché comporte le nom de l'individu, sa profession et son lieu de résidence. Or il arrive, rarement toutefois, que l'une ou l'autre des ces informations manque. Ou encore, et cela est à relier à la nature du contrat, que la profession soit mal identifiée. C'est le cas chez quelques notaires qui ont pris l'habitude d'écrire simplement "contracteur" ou "sous-contracteur" au lieu de la profession véritable de l'individu. Pour tous les cas où il était possible de combler cette lacune en procédant à des recouplements avec d'autres marchés de billots où la profession de l'individu était clairement mentionnée, nous avons fait les corrections nécessaires (9).

Les 521 marchés de billots à l'étude révèlent que pas moins de 396 individus ont accepté plusieurs contrats, soit une moyenne de 1,31 marché de billots par individu (voir le tableau II). Mais la moyenne cerne mal la réalité que nous voulons décrire. En effet, ceux qui n'ont accepté qu'un contrat sont en grand nombre (63,6% de l'ensemble des sous-trai-

(9) La composition ethnique du groupe aurait également pu faire l'objet de quelques commentaires, mais cela aurait nécessité de nouvelles recherches, attendu que le nom ne constitue pas le meilleur indicateur de l'origine ethnique. Nous notons cependant la présence d'un petit noyau d'anglophones au sein du groupe des grands sous-traitants.

tants). A quelques exceptions près, ce sont tous de petits sous-traitants. A l'inverse, ceux qui participent le plus souvent à la sous-traitance (ils sont 14 à avoir signé plus de 5 contrats) sont de grands sous-traitants. De manière générale, si l'on excepte certains cas, la fréquence de la participation à la sous-traitance est donc fonction de la dimension de chacune des organisations: plus l'organisation est grande, plus la fréquence de participation est élevée.

TABLEAU II

Répartition des sous-traitants selon
le nombre de marchés négociés
1850-51 à 1874-75

MARCHES NEGOCIES	NOMBRE D'INDIVIDUS	% D'INDIVIDUS
1	252	63,6
2	73	18,4
3	33	8,3
4	11	2,8
5	13	3,3
6	5	1,3
7	3	0,8
8	1	0,2
9	1	0,2
10	1	0,2
11	2	0,5
12	0	0
13	0	0
14	0	0
15	0	0
16	0	0
17	1	0,2

La lecture du tableau II ne permet pas de dégager l'évolution de la fréquence de participation des individus à la sous-traitance entre 1850 et 1875. Il faut mettre en évidence le fait que la fréquence de participation tend à augmenter au cours de la période (voir le tableau III). Relativement faible les premières années, le degré de participation augmente tout au long de la période (10). C'est à la fin des années 1860 que la sous-traitance, comme système, entre dans une phase d'expansion qui se traduit par le recrutement d'une foule de petits sous-traitants. La hausse enregistrée pour la première moitié de la décennie de 1870 fait ressortir plus clairement encore, dans le contexte que nous venons de décrire, la solidité de l'enracinement de la sous-traitance au niveau des petites organisations. En effet, un examen détaillé montre que les petites organisations ont la vie plus longue qu'auparavant, c'est-à-dire qu'elles ont tendance à accepter des marchés de billets à plus d'une occasion.

Le phénomène de l'association de quelques individus lors de la passation d'un marché est suffisamment répandu pour qu'on s'y arrête. Au total, c'est 161 marchés qui sont passés de cette façon, pour une moyenne de 2,15 individus par marché. Même s'il nous est impossible (faute d'informations pertinentes) de préciser sur quelles bases ces individus s'associent (paren-

(10) La baisse de la période 1865-69 ne doit pas être interprétée comme un recul de la fréquence de participation des sous-traitants, mais comme le résultat de l'arrivée massive de nouveaux sous-traitants au cours des deux dernières saisons de la période.

TABLEAU III

Indice de la fréquence de participation des individus
à la sous-traitance par périodes de cinq ans *

PERIODES	NOMBRE DE MARCHES	NOMBRE D'INDIVIDUS	INDICE
1850-1854	9	12	1,25
1855-1859	28	36	1,34
1860-1864	92	85	1,41
1865-1869	149	162	1,34
1870-1874	243	209	1,46
1850-1874	521	396 (1)	1,78

* L'indice est composé de la moyenne de marchés par individus que nous avons multipliée par le nombre moyen d'individus par marché. Le produit obtenu (l'indice) correspond approximativement à la moyenne de marchés par individus en éliminant l'effet négatif introduit par les contrats en association. Par exemple, la période 1850-1854 donne une moyenne de 0,75 marché par individu avec une moyenne de 1,67 individu par marché. La multiplication de l'un par l'autre donne l'indice de 1,25 qui figure au tableau.

(1) Ce total n'est pas la somme des cinq périodes puisque certains individus ont fait de la sous-traitance au cours de plusieurs périodes.

tèle, voisinage...), nous pouvons distinguer deux types de regroupements de sous-traitants. Le premier concerne les petites organisations et semble avoir pour but de garantir une répartition équitable des revenus entre les partenaires. Le deuxième, typique des grandes organisations, ressemble davantage à une association capitaliste dont l'objectif est d'étendre la dimension de l'entreprise (11). Le premier est de loin le plus répandu, bien qu'il soit en déclin vers la fin de la période.

TABLEAU IV
Lieux de résidence des sous-traitants
(par périodes de cinq ans)

REGIONS *	1850-1854	1855-1859	1860-1864	1865-1869	1870-1874	TOTAL
MAURICIE	15	46	115	216	306	698
-Rivière Batiscan	11	22	30	59	201	323
-Rivière Saint-Maurice	4	24	78	143	93	342
-Rivière du Loup et Yamachiche			4	6	5	15
-Rive sud			3	8	7	18
MONTREAL			3			3
QUEBEC ET BAS DU FLEUVE			2	1		3
TOTAL	15	46	120	217	306	704

* Le territoire de ces régions correspond aux limites des districts judiciaires du Québec au milieu du 19e siècle.

(11) Ces associations prennent parfois un caractère formel par la passation d'un acte de société unissant les partenaires.

La provenance géographique des sous-traitants occupe une place importante dans le portrait que nous donnons d'eux. La très forte majorité d'entre eux proviennent de la Mauricie, plus particulièrement des bassins de la rivière Batiscan et du Saint-Maurice où se recrutent 94,5% de l'ensemble (voir le tableau IV). La sous-traitance se développe d'abord sur la Batiscan. Mais dès la fin des années 1850, les localités situées en bordure du Saint-Maurice fournissent la majeure partie des sous-traitants. Au tournant des années 1870, la tendance se renverse et les sous-traitants batiscannais font un bond spectaculaire. Pour être plus précis, ce sont les paroisses du front pionnier, notamment Saint-Stanislas et Saint-Tite, qui fournissent le plus gros contingent de sous-traitants après 1870.

TABLEAU V

Lieux de résidence des sous-traitants
par catégories de marchés

REGIONS	MARCHES INITIAUX		SOUS-MARCHES		SECONDS SOUS-MARCHES	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
MAURICIE	374	98,7	280	99,6	44	100,0
-Rivière Batiscan	130	34,3	156	55,5	37	84,1
-Rivière Saint-Maurice	226	59,6	109	38,8	7	15,9
-Rivière du Loup et Yamachiche	11	2,9	4	1,4		
-Rive sud	7	1,8	11	3,9		
MONTREAL	3	0,8				
QUEBEC	2	0,5	1	0,3		
TOTAL	379	100,0	281	100,0	44	100,0

Le tableau V nous permet de préciser ce rapport entre le front pionnier et la sous-traitance. Ainsi peut-on constater que les sous-traitants des localités de la rivière Batiscan se concentrent aux niveaux inférieurs de sous-traitance (sous-marchés et seconds sous-marchés) et qu'il s'agit donc en majorité de petites organisations.

La situation se présente différemment sur le Saint-Maurice où le couple front pionnier/petites organisations n'apparaît pas avec la même netteté. D'une part, les sous-traitants des paroisses du front pionnier, en particulier ceux de Saint-Etienne-des-Grès, ont plus de facilité à traiter directement avec les entrepreneurs puisqu'ils sont plus près de Trois-Rivières et demeurent à proximité de la grande scierie que fait tourner George Baptist au rapide de la Gabelle aux Grès. D'autre part, Trois-Rivières, lieu d'affaire des grands concessionnaires, a attiré quelques grands sous-traitants des paroisses rurales de la région ou de l'extérieur venus y vivre. Le fait de résider à Trois-Rivières et de côtoyer les entrepreneurs a aussi permis à quelques commerçants et membres des professions libérales de prendre à leur compte des marchés de billots et de les redistribuer à de petites organisations en se réservant des bénéfices intéressants sans avoir à se rendre en forêt.

La part des marchés initiaux que les sous-traitants trifluviens obtiennent atteint 21,8%, bien qu'ils ne négocient que 14,2% de l'ensemble des marchés de billots. A Trois-Rivières, les marchés initiaux représentent 86,5% des marchés négociés, ce qui laisse peu de place aux sous-marchés et seconds sous-

TABLEAU VI

Profil professionnel des sous-traitants
à Trois-Rivières et dans l'ensemble*

PROFESSIONS	ENSEMBLE	TROIS-RIVIERES	AUTRES LOCALITES	% TROIS-RIVIERES
Cultivateur	500	2	498	0,4
"Entrepreneur" (1)	91	72	19	79,1
Cultivateur et "entrepreneur" ⁽²⁾	78	--	78	--
Commerçant	11	7	4	63,6
Journalier	8	--	8	--
Charretier	3	2	1	66,7
Divers	6	3	3	50,0

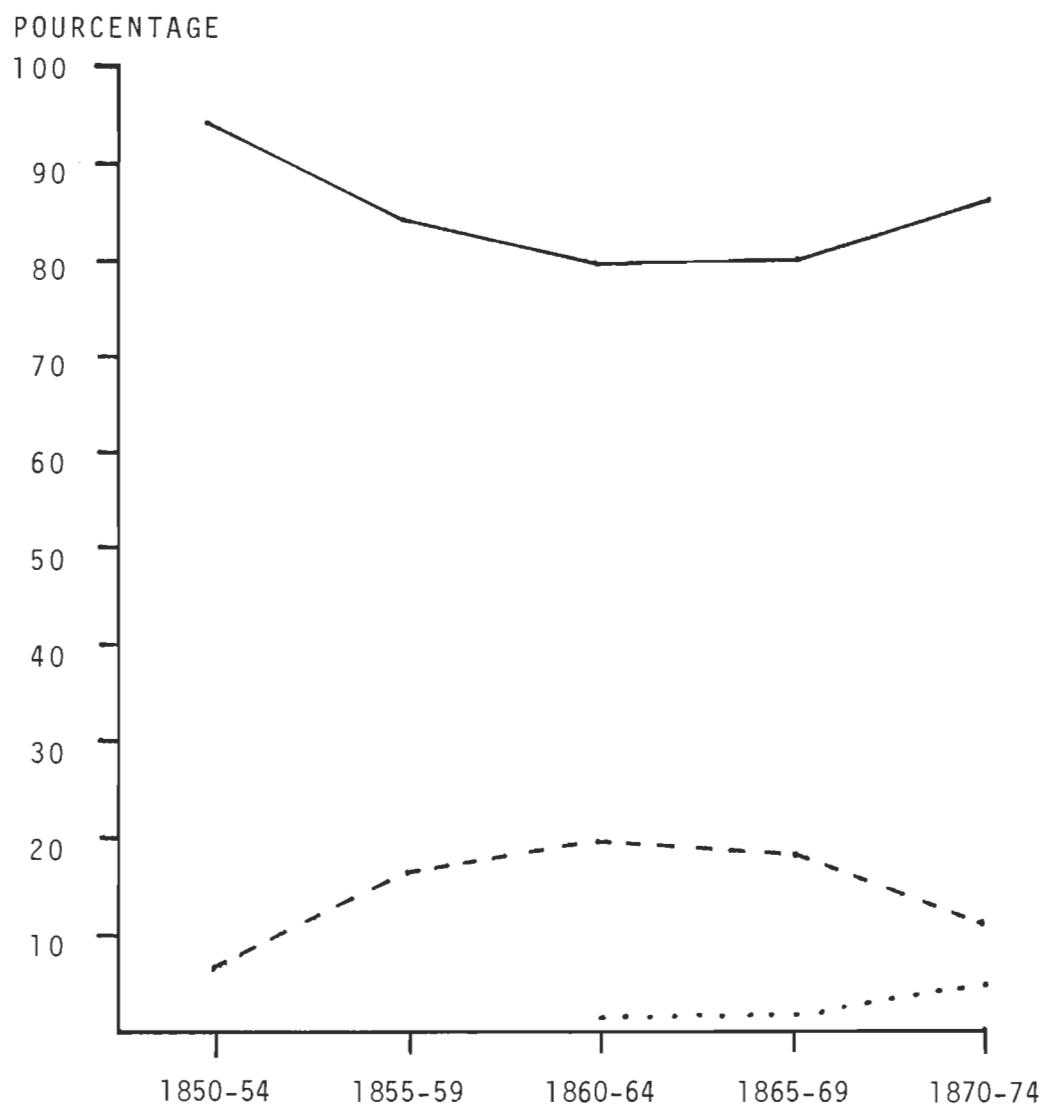
* Les données de ce tableau expriment le nombre de mentions de professions sans égard au nombre de sous-traitants.

- (1) Ici, la catégorie "entrepreneur" réfère à des sous-traitants et non à des concessionnaires que nous désignons ailleurs par la notion d'entrepreneur. Dans le texte, lorsqu'il s'agira de sous-traitants, le mot entrepreneur sera entre guillemets.
- (2) Nous avons constitué cette catégorie à cause de l'habitude d'un notaire de toujours faire suivre la profession par la mention d'entrepreneur. Les cas énumérés à ce tableau n'ont pu être corrigés faute d'informations. Malgré cela, nous soupçonnons fortement qu'il s'agit simplement de cultivateurs.

marchés. On dénote donc une nette tendance à transiger directement avec les entrepreneurs. La spécificité trifluvienne se révèle également à travers le phénomène des associations. Celles-ci sont peu nombreuses (23% au lieu de 31% pour l'ensemble) et concernent surtout les grandes organisations, contrairement au milieu rural où les associations sont plus fréquentes au niveau des petites organisations. S'agissant des caractéristiques professionnelles des sous-traitants, le contraste entre Trois-Rivières et les paroisses rurales de la région est encore plus frappant (voir le tableau VI). Trois-Rivières accueille la grande majorité des "entrepreneurs" et des commerçants. A elles seules, ces deux catégories comptent pour 91,9% des effectifs trifluviens, alors qu'elles ne représentent que 14,6% de l'ensemble des sous-traitants. Il est donc raisonnable d'avancer que tant par sa composition socio-professionnelle que par la manière dont il s'insère dans le système mauricien de sous-traitance, le groupe des sous-traitants trifluviens se démarque nettement de son pendant rural. Du reste, la comparaison entre sous-traitants trifluviens et ruraux s'étend aisément au volume de bois attribué à chacun. Nous y reviendrons à la section suivante. En attendant, terminons notre portrait des sous-traitants.

La lecture du tableau VI nous apprend qu'une forte proportion de sous-traitants se déclarent cultivateurs. Lorsque nous réunissons les catégories de cultivateur et de cultivateur et "entrepreneur", cela représente 82,9% des effectifs globaux. Ce taux de représentation ne s'est toutefois pas maintenu à ce niveau tout au long de la période (voir le graphique I). L'évo-

GRAPHIQUE II
Profil professionnel des sous-traitants
par périodes de cinq ans



Catégories professionnelles

- Cultivateur, cultivateur et "entrepreneur"
- - - - Entrepreneur, commerçant
- · · · · Charretier, journalier, divers

lution des différentes catégories professionnelles indique une baisse des catégories de cultivateur et "entrepreneur" au profit de celle d'"entrepreneur" et de commerçant jusque vers 1865. Ce déclin passager du pourcentage de ruraux correspond à la montée des grands sous-traitants, en particulier trifluviens, dès la fin des années 1850. Quant à la remontée des années 1870, il faut en chercher la cause dans l'essor des petites organisations qui sont essentiellement l'affaire du milieu agricole, ainsi que d'une fraction quasi négligeable de journaliers et de charretiers.

3. Prise de vue quantitative de la sous-traitance à travers les volumes de bois à couper

Cette prise de vue repose sur les volumes de bois à couper d'après les marchés de billots, et non pas sur les volumes de bois abattu par les sous-traitants. Dans les marchés de billots, les volumes sont exprimés en billes étalon de diverses dimensions que nous avons converties en pieds mesure de planche (PMP) en nous fondant sur la table de mesurage de Scribner (12). Par ailleurs, les statistiques sur les volumes de bois à couper ne concernent que le pin blanc et le pin rouge, à l'exclusion de l'épinette, cette essence apparaissant rarement dans les marchés de billots ou encore selon des volumes indéterminés.

Sur l'ensemble de la période, le volume global de bois à

(12) A l'annexe II, nous discutons du problème du mesurage des billes au 19e siècle et nous expliquons comment s'effectue la conversion des billes étalon en pieds mesure de planche (PMP).

couper en sous-traitance dépasse 200 millions de PMP, soit une moyenne légèrement supérieure à 8,8 millions de PMP par saison. Ceci équivaut à environ 42,000 billes de 12 pieds de long sur 20 pouces de diamètre sous l'écorce. Le minimum enregistré est de 0,5 million de PMP aux saisons 1854-55 et 1857-58, tandis que le maximum est de 20,9 millions de PMP à la saison 1870-71. Durant les années 1850, les fluctuations du volume d'une saison à l'autre sont très aigues, ce qui exprime d'une manière concrète le rôle secondaire de la sous-traitance dans l'organisation des activités forestières par les entrepreneurs (voir le graphique III). Après 1860, alors que la sous-traitance devient une stratégie des entrepreneurs, il faut souligner que la coupe par les sous-traitants n'est pas vraiment à l'abri des fluctuations. On note néanmoins que le volume de bois à couper est en pleine croissance entre 1860 et 1870. Cette ascension atteint son point culminant à la saison 1870-71. Par la suite, le volume diminue légèrement, tout en demeurant au-dessus de la barre des 15 millions de PMP par saison. Du reste, cette régression ne concerne que le bois de pin, car c'est à ce moment-là que l'épinette apparaît le plus fréquemment, et en de plus grands volumes, dans les marchés de billots.

Lorsque nous répartissons le volume de bois à couper selon les diverses catégories de marchés, il est alors possible de vérifier quelle fraction du volume revient à chacune (voir le tableau VII). On remarque d'abord un déplacement progressif et continual du volume de bois à couper vers les niveaux inférieurs de sous-traitance, en particulier vers les sous-marchés.

GRAPHIQUE III

Volume de bois de pin à couper par les sous-traitants 1850-51 à 1874-75

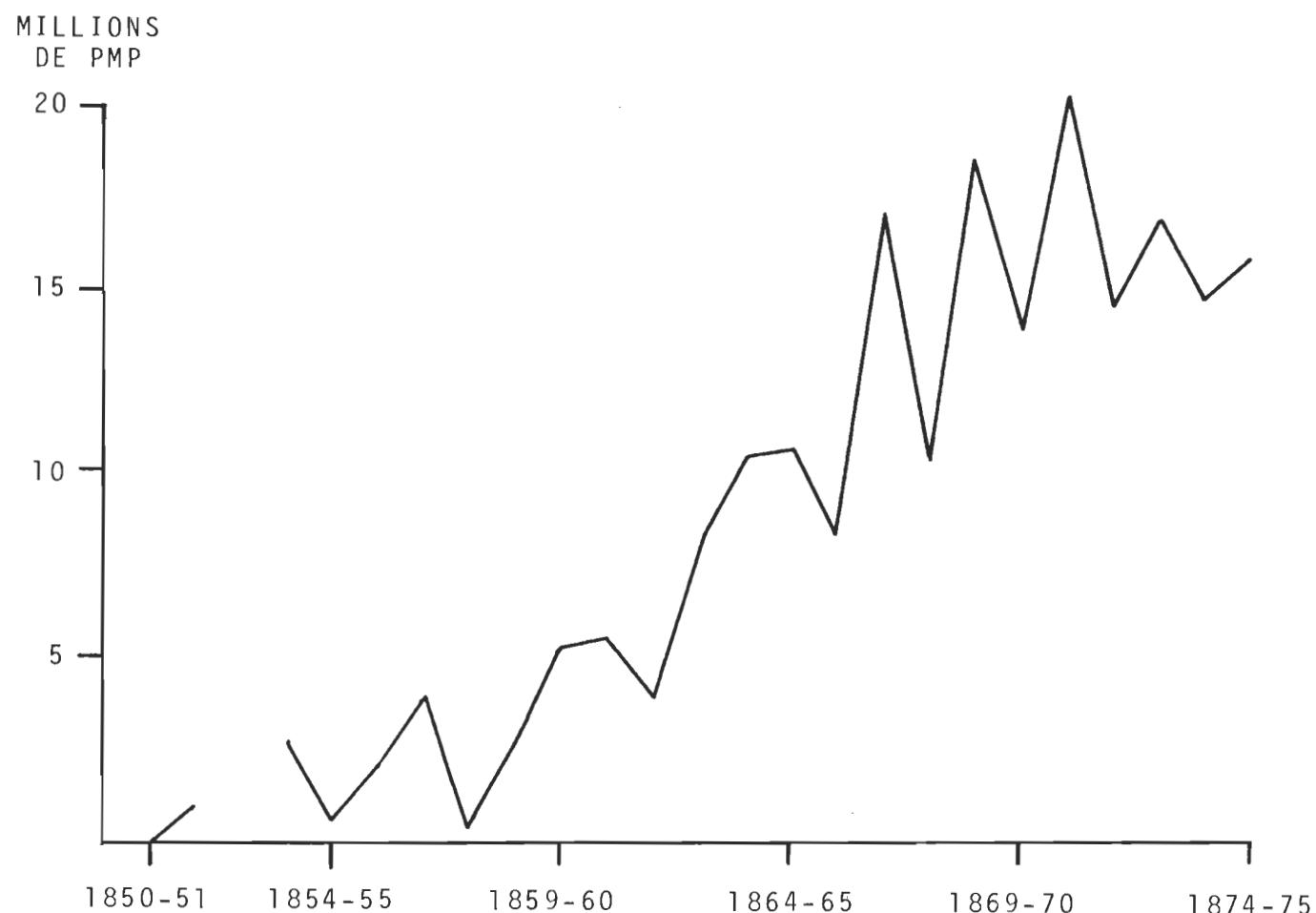


TABLEAU VII

Pourcentage du volume de pin à couper selon les catégories de marchés, par périodes de cinq ans

PERIODES	MARCHES INITIAUX	SOUS- MARCHES	SECONDS SOUS-MARCHES	TOTAL
1850-1854	100,0			100,0
1855-1859	93,0	7,0		100,0
1860-1864	80,5	19,2	0,3	100,0
1865-1869	72,1	26,8	1,1	100,0
1870-1874	65,3	31,6	3,1	100,0

Ce déplacement a pour effet de faire émerger un nombre grandissant de petites organisations tributaires des grandes pour l'obtention de marchés de billots. On peut expliquer le foisonnement des petites organisations au tournant des années 1870, et après, par une restructuration du système de sous-traitance émanant, cette fois, des grandes organisations.

Cette restructuration de la sous-traitance autour de la petite organisation ne s'est pas faite sans affecter la distribution des volumes de bois à couper après le fractionnement des marchés (voir le tableau VIII). Nous remarquons que depuis le milieu des années 1860, la part du volume de bois à couper par les grandes organisations reste stable, alors que celle des moyennes diminue sensiblement au profit des petites qui assument une fraction grandissante du volume de bois à couper. Notons qu'il s'agit ici d'une évaluation prudente du phénomène, puisque nous ne sommes pas assurés d'avoir recensé toutes les petites

organisations (13), ce qui aurait pour effet de réduire davantage la part des moyennes et grandes pour augmenter celle des petites. Il semble donc que le volume de bois à couper tende à se partager de plus en plus entre les grandes et les petites organisations, excluant progressivement les moyennes organisations de la participation aux activités forestières.

TABLEAU VIII

Pourcentage du volume de pin à couper selon le type d'organisations, par périodes de cinq ans (après fractionnement)

PERIODES	GRANDES	MOYENNES	PETITES
1850-1854	54,7	29,2	16,1
1855-1859	43,3	43,8	12,9
1860-1864	37,5	46,3	16,2
1865-1869	45,1	40,0	16,2
1870-1874	44,3	32,5	23,2

Nos observations ne s'arrêtent pas là. Le volume de bois à couper pour chacune des petites organisations diminue considérablement après 1870 (voir le tableau IX). S'étant maintenu aux alentours de 200,000 PMP, le volume moyen de bois à couper des petites organisations chute à 118,000 PMP entre les saisons

(13) Nous savons que des marchés initiaux furent fractionnés par actes sous seing privé et même par entente verbale. A cela s'ajoutent des marchés de billots qui ont échappé à nos recherches puisque notre enquête a porté sur une partie des greffes de notaire qui ont pratiqué dans la région, à savoir, pour l'essentiel, ceux qui ont pratiqué à Trois-Rivières.

1870-71 et 1874-75. Les volumes à couper inférieurs à 100,000 PMP sont les grands responsables de la baisse du volume moyen durant cette période. Ce qui fait ressortir davantage l'essor de la petite organisation depuis la fin des années 1860. En comparant le nombre d'organisations de la période 1865-69 à la période 1870-74, on remarque peu d'évolution du côté des grandes et moyennes organisations, les premières passant de 19 à 22 et les secondes de 52 à 51. Le nombre des petites fait un bond spectaculaire, de 58 à 163. Ceci nous incite à penser qu'après 1870, sinon un peu avant, nous assistons au déclin des grands chantiers en Mauricie, lequel s'explique par la dispersion croissante du pin sur le territoire de coupe, obligeant ainsi à une diminution de la taille des équipes de travail réparties en un plus grand nombre de petits campements.

TABLEAU IX

Volume moyen du bois à couper après fractionnement
selon le type d'organisation, par périodes de
cinq ans (en "000" PMP)

PERIODES	GRANDES	MOYENNES	PETITES
1850-1854	1,125.0	400.0	220.0
1855-1859	1,275.0	585.4	211.1
1860-1864	1,352.2	510.8	161.1
1865-1869	1,611.8	522.6	174.6
1870-1874	1,683.1	532.9	118.5

Nous avons souligné précédemment que les grandes organisations, par le jeu du fractionnement des marchés initiaux, se subordonnent les petites organisations et excluent progressive-

ment les moyennes de la participation aux activités forestières. Cette tendance se confirme à l'examen de la place qu'occupent les grandes organisations dans les marchés initiaux, tel qu'il apparaît au tableau suivant:

TABLEAU X

Les grandes organisations et le contrôle du volume de bois à couper dans les marchés initiaux, par périodes de cinq ans

PERIODES	VOLUME A COUPER EN "000" PMP	% DU VOLUME TOTAL	MOYENNE PAR MARCHE INITIAL
1850-1854	2,250.0	54,7	1,125.0
1855-1859	7,375.0	50,2	1,229.2
1860-1864	19,250.0	49,9	1,750.0
1865-1869	43,800.0	68,9	1,684.6
1870-1874	56,480.0	73,3	2,172.3

Nous observons d'abord que les grandes organisations, jusque vers le milieu de la décennie de 1860, ne contrôlent guère plus de la moitié du volume à couper dans les marchés initiaux. A partir de ce moment, elles s'accaparent une fraction beaucoup plus grande du volume à couper, réduisant de manière très sensible la place des moyennes et petites organisations au chapitre des transactions directes avec les entrepreneurs. C'est à partir de là que les grandes organisations s'imposent comme de véritables intermédiaires entre les petites

et moyennes organisations et les concessionnaires (14). Le contrôle accru des grandes organisations tient essentiellement au fait qu'elles recourent à la pratique du fractionnement de leurs marchés de billots pour les exécuter, faisant passer de la sorte les petites et moyennes sous leur dépendance.

Qui sont les dirigeants de ces grandes organisations? La documentation consultée nous permet d'extraire les profils professionnels et les lieux de résidence des grands sous-traitants. A partir du lieu de résidence, nous avons isolé les sous-traitants trifluviens de ceux des paroisses rurales de la région et de ceux de l'extérieur afin de comparer leur performance (voir le tableau XI). D'ordinaire, les grandes organisations trifluviennes obtiennent au moins le tiers du volume de bois à couper attribué aux grands sous-traitants. Mais il faut nuancer. A vrai dire, les grands sous-traitants trifluviens ont des origines diverses. Si certains viennent de Trois-Rivières même, d'autres sont issus de paroisses rurales mauriciennes ou encore de l'extérieur de la région. En ce sens, la ville de Trois-Rivières se présente davantage comme une ville d'accueil pour les grandes organisations que comme le lieu d'émergence de ces "entreprises". En somme, les grandes organisations typiquement trifluviennes sont peu nombreuses et,

(14) Dans nos calculs, nous n'avons pu inclure plusieurs marchés initiaux dont le volume de bois à couper est égal ou supérieur à 1 million de PMP. Nous connaissons leur existence par les sous-marchés auxquels ils ont donné lieu, mais nous n'avons pu les retracer dans les greffes de notaire. Ceci implique que nos données ne reflètent probablement pas toute l'ampleur du contrôle exercé par les grandes organisations.

sauf quelques rares exceptions, se caractérisent par une courte existence et par la recherche de profits rapidement réalisables. A la fin des années 1860 et au début de la décennie suivante, on voit se multiplier ce genre de spéculations sur les activités forestières.

TABLEAU XI

Répartition géographique des marchés initiaux d'un million de PMP et plus, par périodes de cinq ans

PERIODES	TROIS-RIVIERES		PAROISSES RURALES MAURICIENNES		LOCALITES HORS MAURICIE	
	VOLUME "000" PMP	%	VOLUME "000" PMP	%	VOLUME "000" PMP	%
1850-1854	1,250.0	55,5	1,000.0	44,5		
1855-1859	2,750.0	37,3	4,625.0	62,7		
1860-1864	6,250.0	32,5	5,500.0	28,6	7,500.0	38,9
1865-1869	17,625.0	40,2	26,175.0	59,8		
1870-1874	17,750.0	31,4	38,730.0	68,6		

Il faut chercher la véritable physionomie des grandes organisations au sein du monde rural mauricien. C'est là que les "entreprises" les plus durables ont vu le jour et se sont développées. Elles conservent, tout au long de la période, une place

prépondérante (la faible performance du début des années 1860 s'explique par le fait que nous n'avons pas trouvé les marchés de billots des deux principales organisations rurales, bien que nous sachions qu'elles étaient en activité). Il faut préciser que c'est le milieu agricole qui a donné naissance aux grandes organisations issues du monde rural, ce qui n'est pas une évidence en soi, car les agriculteurs, considérant les difficultés que traverse l'agriculture québécoise vers le milieu du 19e siècle, ne se présentent pas d'emblée comme les élites économiques des campagnes. Il semble même que ces cultivateurs/grands sous-traitants restent fidèles à l'agriculture, ceux qui ont abandonné le sol l'ayant fait au début de leur carrière.

Cette description de l'évolution de la sous-traitance en Mauricie montre que celle-ci est surtout l'affaire du monde agricole. Celui-ci, en effet, domine tous les niveaux de sous-traitance, depuis les petites jusqu'aux grandes organisations. Le développement de ces dernières, du reste, s'explique principalement par le lien intime qu'elles entretiennent avec l'agriculture: d'une part, par l'exploitation directe du sol et, d'autre part, en se subordonnant les petites organisations issues, pour la très grande majorité, du milieu agricole. Cela dit, il nous reste encore à préciser le lien de dépendance qui caractérise les rapports entre la sous-traitance et les entrepreneurs et entre les divers types d'organisation de sous-traitance, ce qui constitue l'objet du prochain chapitre.

CHAPITRE III

Les conditions de la sous-traitance

1. Les contraintes de la sous-traitance
2. La rémunération des sous-traitants
3. Les bénéfices des grandes organisations

L'exécution du marché de billots est soumise à un ensemble de conditions dont dépend la rémunération des sous-traitants. Aussi, la rémunération représente-t-elle le noeud central de la relation entre entrepreneurs et sous-traitants d'une part, et entre les divers types d'organisations de sous-traitance (1),

(1) Par répétition des clauses des marchés initiaux dans les sous-marchés et seconds sous-marchés, les contraintes de la sous-traitance se répercutent d'un niveau à l'autre. Aussi notre étude des contraintes porte-t-elle presqu'exclusivement sur les clauses figurant dans les marchés initiaux. Toutefois, lorsque certaines clauses ne sont pas reprises dans les sous-marchés ou qu'elles sont modifiées, nous en tenons compte lors de l'analyse.

d'autre part. Synthèse des contraintes qui pèsent sur l'exécutant, la rémunération, au-delà du strict paiement d'un ouvrage exécuté, est fondamentalement le mécanisme par lequel le sous-traitant est soumis à l'entrepreneur et la petite organisation à la grande. En somme, elle est l'axe d'un rapport de dépendance. Les moindres manquements affectent directement ou indirectement les revenus des sous-traitants et, dans les cas extrêmes, peuvent anéantir leurs assises économiques, lorsque, par exemple, il y a saisie de biens-fonds. Examinons l'ensemble des contraintes qui pèsent sur le sous-traitant.

1. Les contraintes de la sous-traitance

L'obligation première du marché de billots concerne le volume de bois que le sous-traitant s'engage à couper dans un lieu déterminé. En général, il s'agit d'un volume minimal qui peut être dépassé (2). Les essences les plus recherchées sont le pin, blanc et rouge, et l'épinette blanche. Dans le cas du pin, le volume global est réparti entre diverses catégories (pin blanc de première qualité, pin blanc de deuxième qualité et pin rouge (3), petites billes de pin blanc). A chacune de ces

(2) C'est ce que signifie l'expression "et plus s'il le peut" qui suit immédiatement le volume de bois à couper et qui figure dans la plupart des marchés de billots.

(3) Ordinairement, le prix payé pour le pin rouge est identique à celui payé pour le pin blanc de deuxième qualité. Pour alléger la présentation, le pin rouge est compris dans l'expression "pin blanc de deuxième qualité".

catégories correspond une fraction du volume convenu (4). En outre, certains entrepreneurs imposent un diamètre minimal moyen (5). Le maintien d'un diamètre minimal moyen élevé et l'obligation de couper le maximum de pin blanc de première qualité donnent à la coupe exécutée en sous-traitance un caractère hautement sélectif. La conséquence inévitable en est l'extension excessive des parterres de coupe dans les zones où le pin de qualité supérieure et de fort diamètre se fait rare. Cela se traduit évidemment par une importante augmentation des frais d'exploitation des sous-traitants. Une telle contrainte incite au fractionnement des organisations de sous-traitance.

La distribution du volume de bois en qualité et en dimension conditionne au premier chef la rémunération des sous-traitants: à chaque catégorie de bois correspond un prix (6) différent. Ainsi les entrepreneurs peuvent-ils utiliser les prix comme régulateurs de l'activité des sous-traitants en pratiquant, entre autres, une politique de prix élevés pour favoriser la coupe d'une catégorie de bois, en l'occurrence le pin blanc de première qualité. En d'autres occasions, ils limitent la coupe de certaines catégories de bois (surtout le pin rouge et les petites billes de pin blanc) à une fraction minime du volume total

(4) Vers la fin des années 1860, les entrepreneurs cessent de spécifier la fraction qui revient à chaque catégorie de bois de pin.

(5) Ce diamètre moyen, d'abord fixé à 20 pouces au début des années 1860 est réduit à 19 pouces à la fin de la décennie.

(6) Pour cette étude, la notion de prix renvoie spécifiquement à l'expression monétaire de la rémunération de chaque catégorie de bois.

(de 5 à 10% environ). Cette dernière pratique a le défaut de conduire au gaspillage des ressources, ce qui n'est certainement pas à l'avantage du concessionnaire. De plus, en forçant le sous-traitant à une plus grande sélection des arbres, elle augmente ses frais d'exploitation. Quelle que soit la méthode retenue par l'entrepreneur pour obtenir le maximum de bois de qualité supérieure, le résultat demeure le même: obliger les sous-traitants à écumer les concessions de leurs arbres de choix. Cette raréfaction amène les entrepreneurs et les grands sous-traitants à recourir de plus en plus aux petites organisations de sous-traitance.

Les rapports entre sous-traitants et entrepreneurs sont composés de deux types de contraintes: d'une part, l'entrepreneur exige des garanties d'exécution du marché; d'autre part, il impose des restrictions au contrat et va même jusqu'à interdire au sous-traitant de conclure d'autres marchés. Nous rangeons sous le vocable "garanties" les retenues sur le paiement des billes, les hypothèques et le cautionnement, la cession d'équipement de chantier et les amendes ou pénalités. Nous classons parmi les restrictions le bris de contrat, avec ou sans saisie d'équipements, l'imposition du mesureur et l'interdiction d'assumer d'autres marchés de billots.

Au chapitre des garanties, la plus répandue est celle des retenues sur le paiement des billes (7). Elle figure sur près

(7) Le paiement des billes est fait après la réception du rapport de mesurage au bureau de l'entrepreneur. Pour être mesurées, les billes doivent être rendues sur les jetées où elles seront mises à l'eau au printemps. C'est dire que le sous-traitant est tenu de s'acquitter de toutes ses tâches avant de procéder au mesurage des billes.

de 90% des marchés initiaux. Au niveau des sous-marchés et des seconds sous-marchés, sa fréquence tombe respectivement à 56,4% et 54,2%. Chez les entrepreneurs, le paiement intégral des sommes dues aux sous-traitants après chaque inspection cesse définitivement à partir de 1865. Les grands sous-traitants, pour leur part, paient la somme intégrale lorsque le montant qu'ils reçoivent des entrepreneurs, après inspection, excède l'entier paiement de la somme à être versée aux petites organisations. Selon les entrepreneurs et les catégories de bois auxquelles les retenues s'appliquent (par exemple, les retenues sont plus faibles pour les petites billes et le pin de deuxième qualité et rarement exigées pour l'épinette blanche), celles-ci varient entre le dixième et le tiers du prix convenu, déduction faite des avances (8). Les montants ainsi retenus sont remis aux sous-traitants lorsque le marché est entièrement complété, soit à la dernière inspection, soit dans les deux ou trois mois suivant l'exécution du marché. Mais, en aucun cas, ces retenues ne portent intérêt en faveur des sous-traitants.

La retenue sur le paiement des billes est maintes fois

(8) Les avances, le cas échéant, se situent généralement entre 10 et 20% du montant convenu pour l'exécution complète du marché. Elles sont récupérées à même les versements faits après les premières inspections et sans égard au montant de la retenue. Dès le début des années 1860, il est devenu pratique courante d'exiger des intérêts sur les avances faites aux sous-traitants, qu'elles soient en argent ou en provisions. Le montant de ces intérêts est de l'ordre de 7 à 10%. Ces intérêts sont répercutés aux niveaux des sous-marchés et seconds sous-marchés et sont parfois accompagnés d'une commission de 5% versée aux grandes organisations pour le transport des marchandises aux lieux d'abattages ou aux dépôts des entrepreneurs.

accompagnée d'une autre garantie, parfois d'une combinaison de plusieurs. Jusque vers la fin des années 1860, quoique plus rarement après 1860, l'hypothèque sur la ou les propriété(s) foncière(s) du sous-traitant est assez fréquemment exigée. Lorsque celui-ci ne possède pas de bien-fonds ou que ceux qu'il détient sont déjà trop lourdement hypothéqués, l'entrepreneur exige le cautionnement d'une autre personne solvable (9). Cette pratique, hypothèque et cautionnement, est encore difficile à cerner. Elle s'applique aussi bien aux grandes qu'aux petites organisations, que des avances aient été accordées ou non. Les entrepreneurs sont loin d'y recourir de manière systématique (10), bien qu'ils soient pratiquement les seuls à en faire usage; les grandes organisations ne l'exigent pour ainsi dire jamais (2 ou 3 cas tout au plus). Il faut dire que les recours devant les tribunaux sont sans doute facilités par le contrat formel intervenu entre les parties. Cette pratique est, par conséquent, extrêmement variable et semble fondée sur des motifs extérieurs au contrat où la réputation du sous-traitant est prise en compte: est-il en mesure d'exécuter son marché? est-il solvable? Dans certains cas, au lieu de l'hypothèque, l'entrepreneur exige que le sous-traitant lui cède la propriété de ses équipements de chantier le temps de l'exécution du marché, ce qui illustre d'une

(9) Chez les petits sous-traitants, le cautionnement est d'ordinaire fourni par un membre de la famille, tandis que chez les grands sous-traitants, le cautionnement est souvent fourni par les marchands qui approvisionnent leurs chantiers et même gèrent leurs affaires.

(10) Exception faite de Norcross & Philipps (St. Maurice Lumber Co.) durant les saisons 1855-56 et 1856-57.

manière encore plus concrète l'ascendant de l'entrepreneur sur le sous-traitant et confirme la solidité du lien de dépendance qui l'unit au premier.

Aux garanties s'ajoutent aussi les pénalités. Ces dernières consistent en une amende imposée au sous-traitant s'il ne coupe pas dans les délais prescrits le volume minimal de bois prévu au contrat. Il faut préciser que la pénalité s'applique à chaque catégorie de bois, ce qui revient à dire qu'un sous-traitant qui ne coupe pas le volume minimal de pin blanc de première qualité, par exemple, devra verser l'amende même s'il a atteint ou dépassé le volume global minimal. La pénalité apparaît au début des années 1850 pour disparaître presqu'aussitôt. Elle est réintroduite au début des années 1860 par George Baptist (11) qui la généralise à tous les marchés qu'il passe avec des sous-traitants. Toutes les catégories de bois de pin sont assujetties à la pénalité alors qu'on ne l'exige pas toujours pour l'épinette blanche. Cet autre fait illustre aussi la volonté des entrepreneurs d'amener les sous-traitants à se concentrer sur la coupe du pin. Il n'y a qu'un cas qui justifie l'exemption de la pénalité, c'est celui où le sous-traitant ne trouve pas suffisamment de pin sur son parterre de coupe pour atteindre le volume minimal exigé dans le marché. Le montant de la pénalité est identique tout au long de la période, à quelques exceptions près, et se chiffre à \$0.80 par 1,000 PMP man-

(11) Rappelons que George Baptist était l'entrepreneur qui recourrait le plus fréquemment aux services des sous-traitants.

quant. Dans les marchés initiaux, ce montant représente de 20 à 33% des prix payés aux sous-traitants au début des années 1860 (12). Entre 1870 et 1875, il équivaut à 15 et 20% de ces prix. Les grandes organisations qui procèdent au fractionnement de leurs marchés répercutent ce montant aux niveaux inférieurs (sous-marchés et seconds sous-marchés). Comme les prix payés à ces niveaux sont plus bas, les pénalités ainsi répercutées représentent évidemment un pourcentage plus élevé de ces prix. Il s'agit donc d'un moyen puissant entre les mains des entrepreneurs pour faire respecter les conditions des marchés.

Malgré toute cette batterie de garanties, il semble bien que les sous-traitants ne se soient pas toujours conformés aux ententes initiales, du moins si l'on en juge par d'assez nombreux protêts où s'inscrivent les doléances des entrepreneurs et des sous-traitants. La position des entrepreneurs est sensiblement toujours la même: les sous-traitant a manqué à ses obligations, donc, l'entrepreneur exige, en invoquant les clauses du contrat, qu'il respecte l'entente initiale, faute de quoi des poursuites en dommages et intérêts seront intentées. Les réponses des sous-traitants à ces accusations sont multiples et traduisent des réalités qui échappent à la seule lecture des marchés de billets. Tantôt, ils se défendent en invoquant le fait qu'ils n'ont pas trouvé, au lieu désigné, tout le bois nécessaire pour accomplir leur marché. Ou bien ils disent ne pas avoir reçu les avances

(12) Le plus petit pourcentage se rapporte au pin blanc de première qualité et le plus grand au pin blanc de deuxième qualité, au pin rouge et aux petites billes de pin.

promises et qu'ils ne réintégreront leurs chantiers que lorsqu'elles leur seront versées. Ou encore, ils prétendent que les inspections ne sont pas faites aux moments prévus, ce qui retarde le paiement des billes. Un point commun ressort de ces protestations: les entrepreneurs bénéficient toujours de l'avantage de la poursuite. Pour mieux dégager le rapport de force qui s'établit entre les entrepreneurs et les sous-traitants en cas de litige, il faudrait entreprendre de nouvelles recherches du côté des archives de la justice civile.

Passons maintenant aux restrictions. La clause portant sur le bris de contrat spécifie que l'entrepreneur se réserve le privilège de rompre le marché s'il juge que les travaux du sous-traitant n'avancent pas assez rapidement, ou s'il a de bonnes raisons de croire que celui-ci ne sera pas en mesure d'exécuter son marché dans les délais prévus. Il y est stipulé que l'entrepreneur peut reprendre à son compte le chantier du sous-traitant, aux frais et avec les équipements de ce dernier. Cette disposition laisse entendre clairement que si l'entrepreneur délègue au sous-traitant le pouvoir de diriger une partie de ses opérations, il entend bien conserver le contrôle sur le processus de production. Cela nous semble confirmé par des mentions comme "l'entrepreneur (lire sous-traitant) devra se rendre à son chantier et commencer les travaux sans perte de temps"; ou bien par l'exigence que le sous-traitant ait constamment à sa disposition, "le temps propice à faire les chantiers", tant d'hommes ou tant de chevaux, etc..

L'autonomie de l'entreprise du sous-traitant est également

entravée par la clause relative à l'inspection et au mesurage des billes. L'opération qui consiste à apprécier la qualité du bois abattu et à faire le décompte de la coupe en ramenant la dimension des billes à l'étaillon fixe le revenu du sous-traitant. Or le choix de l'inspecteur est fait de façon univoque par l'entrepreneur et sa décision, tel qu'il est souvent précisé dans les marchés, est "finale et sans appel (13)." Assez souvent même, les frais de déplacement de l'inspecteur et de son assistant, ainsi que leurs salaires sont à moitié payés par le sous-traitant qui doit les assister, les héberger et les nourrir. Certains entrepreneurs, c'est le cas notamment de John Broster, font ajouter que s'ils trouvent des billes, après inspection et mesurage, qui ne correspondent pas aux standards de qualité et de dimension, ils réclameront une indemnité du sous-traitant. D'autres, tel Georges-Alexandre Gouin, font spécifier que les billes de rebut (dans ce cas précis, celles qui ne sont pas de première qualité) seront acceptées sans être payées au sous-traitant. Nous voyons par ces exemples pour le moins éloquents de quelle manière les entrepreneurs peuvent agir, presqu'à leur guise, sur les revenus des sous-traitants.

La dernière restriction, peu fréquente mais combien signifi-

(13) Rappelons que la législation de 1845, qui reste en vigueur jusqu'en 1888, n'oblige pas les entrepreneurs à retenir les services d'inspecteurs licenciés et assermentés pour l'inspection et le mesurage des billes en forêt. Ce qui laisse libre cours à des pratiques arbitraires, lesquelles s'ajoutent à l'arbitraire même des méthodes de mesurage (voir l'annexe II), que peuvent difficilement contester les sous-traitants faute de recours légaux, d'instruction ou de connaissance de l'inspection et du mesurage.

ficative par l'état d'esprit qu'elle traduit est l'interdiction pour un sous-traitant de conclure un autre marché tant qu'il n'aura pas entièrement exécuté celui qui le lie. Cas extrême, sans doute, mais qui montre jusqu'à quel point les entrepreneurs contrôlent les activités des sous-traitants. Précisons que nous n'avons découvert que quelques cas où des sous-traitants avaient conclu deux marchés au cours d'une même saison. Ces exceptions à la règle concernent uniquement les grandes organisations, et, dans la plupart des cas, le second marché était passé avec le même entrepreneur que le premier marché. A deux occasions seulement durant les dernières saisons de notre période, un grand sous-traitant a signé deux contrats avec des entrepreneurs différents. S'agirait-il des premiers signes annonçant que les grandes organisations sont sur le point de franchir une nouvelle étape de leur développement?

L'ensemble des contraintes de la sous-traitance révèlent la faible autonomie des organisations et leur soumission quasi absolue aux intérêts des grands concessionnaires. Ce contrôle constitue une facette importante de la stratégie déployée par ceux-ci pour tirer le meilleur parti du domaine forestier, plus particulièrement dans les zones marginales. Plus encore, il s'agit pour les entrepreneurs de se doter d'un instrument souple et efficace, c'est-à-dire facilement adaptable aux diverses conditions d'exploitation. Un examen, même sommaire, des déplacements des sous-traitants sur le territoire de coupe montre la facilité avec laquelle les organisations de sous-traitance s'adaptent constamment à des conditions nouvelles. Examinons

quelques faits. D'abord, 48,4% des marchés sont acceptés par des individus qui n'apparaissent comme sous-traitants qu'une seule saison. Pour le reste des marchés, plus du quart (28% de l'ensemble) revient à des individus qui signent deux marchés. Parmi ces sous-traitants, près de la moitié changent d'entrepreneur au deuxième marché, ce qui implique qu'ils vont couper sur d'autres concessions. Chez ceux qui restent avec le même entrepreneur, une fraction importante coupe son bois sur une autre concession de cet entrepreneur. C'est dire que les petites organisations, car c'est chez elles que la fréquence de participation à la sous-traitance est moins élevée, sont beaucoup plus mobiles.

Les grandes organisations, par contre, le sont moins. Elles se lient à un entrepreneur pour plusieurs saisons successives et coupent, ou font couper, sur les mêmes concessions durant quelques années. La différence dans les travaux que chaque type d'organisation exécute est en bonne partie responsable de leur plus ou moins grande mobilité. Les activités forestières des petites organisations se limitent strictement à l'abattage, tandis que celles des grandes impliquent parfois l'aménagement des concessions et le flottage des billes, en particulier lorsqu'il s'agit de concessions éloignées des grands cours d'eau. Dans ce dernier cas, l'ampleur des travaux et leur extension sur une période de 7 à 8 mois forcent les entrepreneurs à ne pas compter uniquement sur les petites organisations pour mener à bien la cueillette. Cela se vérifie dans les sous-marchés où les grandes organisations se réservent l'exécution de ces travaux. Règle

générale, ces travaux connexes à l'abattage sont rémunérés d'après le volume de bois coupé. En conséquence, seules les grandes organisations qui obtiennent des marchés de billots importants durant quelques saisons sont en mesure de faire leur frais et possiblement de tirer quelques bénéfices de ces ouvrages.

2. La rémunération des sous-traitants

La rémunération des sous-traitants est établie d'après le volume du bois abattu et transporté aux jetées où il est inspecté et mesuré. Les prix pour chaque catégorie de bois dans les marchés de billots sont fixés selon l'unité de mesure retenue pour chacune de ces catégories. Cette unité de mesure, la bille étalon (14), sert d'équivalent général pour toutes les autres billes. En général, la bille étalon en usage sur le Saint-Maurice est une bille de 12 pieds de longueur et de 22 pouces de diamètre au petit bout, sous l'écorce, pour le bois de pin, et de 12 pieds de longueur et de 14 pouces de diamètre pour le bois d'épinette. Comme nous l'avons fait pour calculer le volume de bois à couper, nous avons ramené tous les prix sur la base de 1,000 pieds mesure de planche (PMP). C'est en s'appuyant sur cette normalisation des prix unitaires que nous fondons notre étude de la rémunéra-

(14) Pour en connaître davantage sur la bille étalon, voir l'annexe II.

tion des sous-traitants (15).

TABLEAU XII

Pourcentage annuel de l'écart des prix de deux catégories de bois d'après les marchés initiaux, 1859-60 à 1874-75

SAISONS	PIN BLANC PREMIERE QUALITE	PIN BLANC DEUXIEME QUALITE	SAISONS	PIN BLANC PREMIERE QUALITE	PIN BLANC DEUXIEME QUALITE
1859-60	10,0		1867-68	45,5	53,3
1860-61	10,0		1868-69	50,0	75,0
1861-62	10,0		1869-70	26,9	55,5
1862-63	41,2		1870-71	52,4	37,5
1863-64	68,7	20,0	1871-72	45,4	26,3
1864-65	40,0	66,7	1872-73	36,0	36,8
1865-66	50,0	66,7	1873-74	28,5	30,0
1866-67	36,4	42,8	1874-75	33,3	25,0

Notre première observation se rapporte aux écarts de prix pour chaque catégorie de bois --nous n'avons retenu que les catégories de pin blanc de première qualité et de pin blanc de

(15) Pour diverses raisons (prix non-mentionnés, absence d'un marché initial, prix comprenant d'autres travaux que l'abattage ou encore non-concordance entre la description des travaux dans les sous-marchés et seconds sous-marchés par rapport au marché initial...) nous avons retranché une partie de la documentation afin de conserver l'homogénéité de nos séries de prix, lesquelles renvoient à une seule opération, l'abattage. Notre étude porte, après ces coupures, sur 384 marchés de billots, soit 73,8% de l'ensemble. La représentativité de chaque catégorie de marchés se maintient près de cette moyenne. Elle est de 75,5% pour les marchés initiaux, de 74,5% pour les sous-marchés et de 66,7% pour les seconds sous-marchés.

deuxième qualité-- au cours d'une même saison (voir le tableau XII). Durant la décennie de 1850, les prix minimaux et maximaux coïncident presque: l'écart est rarement supérieur à 10,0%. A partir de la saison 1862-63, cet écart s'agrandit pour dépasser les 50,0% à plusieurs reprises; il atteint 68,7% pour le pin blanc de première qualité à la saison 1863-64 et 75,0% pour celui de deuxième qualité à la saison 1868-69. L'écart moyen des 15 dernières saisons (1860-61 à 1874-75) est respectivement de 38,3% et de 44,6% pour chacune de ces catégories de pin. Notons que chez un même entrepreneur, ces écarts sont moins considérables, chacun définissant sa propre politique de prix. Mais des écarts importants subsistent. Expliquer tous ces écarts de prix par le seul pouvoir de marchandage des sous-traitants ne nous semble pas très convainquant. Alors, comment pourrait-on interpréter la remarquable uniformité des années 1850, tout autant que les contrastes d'après 1862-63? Nous pensons plutôt que les entrepreneurs définissent les prix, avec ou sans négociation avec les sous-traitants, en prenant en compte la diversité des conditions d'exploitation. Rappelons que la décennie de 1850 a été celle de la mise en valeur des concessions jouxtant les grands cours d'eau et qu'ainsi, d'une concession à l'autre, les conditions étaient sensiblement identiques, d'où l'uniformité des prix payés aux sous-traitants. En accédant aux concessions de l'intérieur au début des années 1860, les conditions de mise en valeur de la forêt se sont diversifiées. La densité et la qualité des peuplements de pin, la distance de charroyage entre les lieux d'abattage et les jetées, les accidents du terrain ainsi que le problème du flottage sur les ruisseaux à faible

débit sont autant d'éléments qui entrent en jeu lors de la fixation des prix. En un mot, la diversité des conditions d'exploitation, dans un contexte où la productivité est fortement tributaire d'une technologie rudimentaire, influe considérablement sur les niveaux de rémunération.

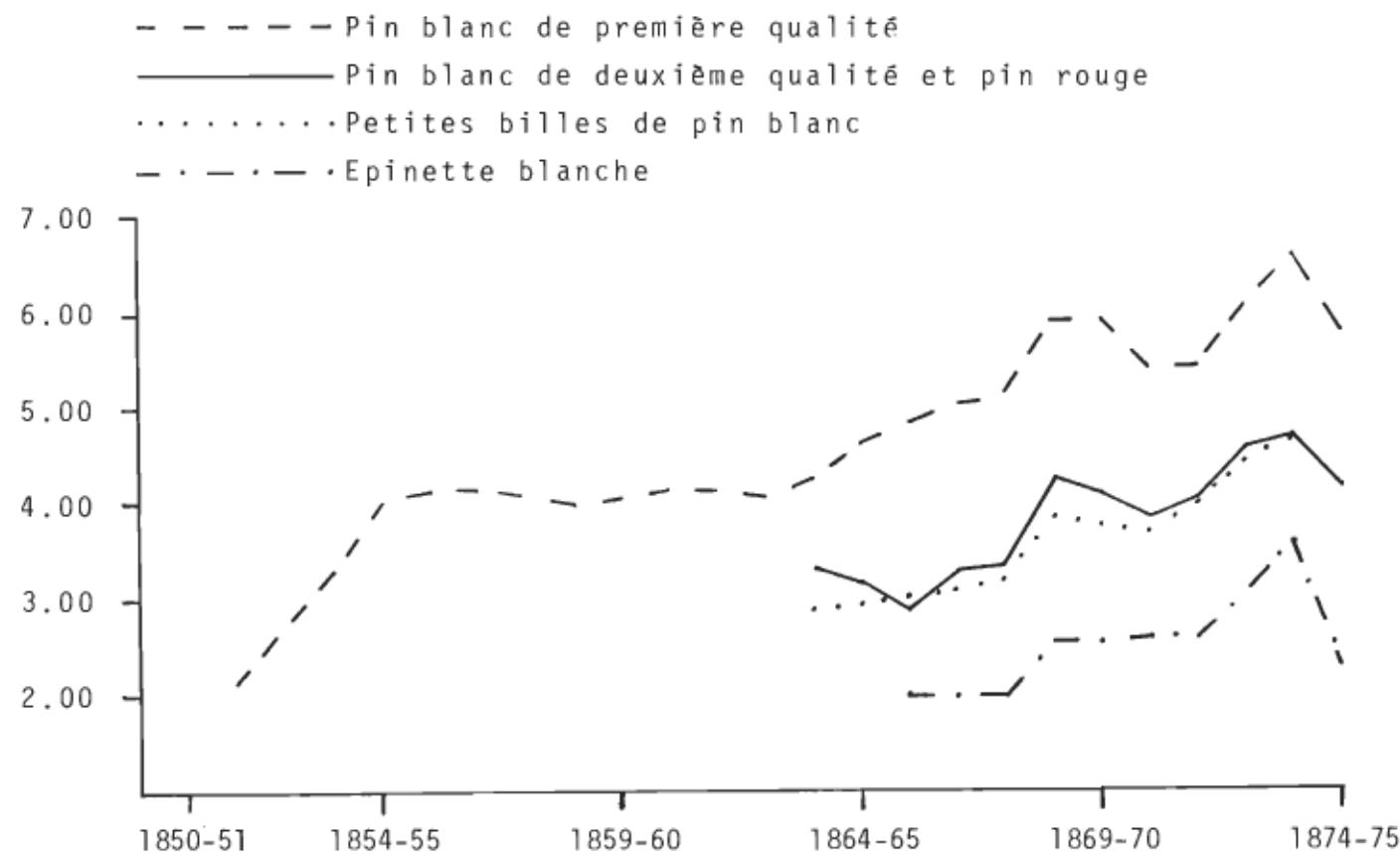
L'évolution des prix sur l'ensemble de la période fournit un autre indice de la détérioration des conditions d'exploitation après 1860 (voir le graphique IV). A part la rapide ascension du début des années 1850 que nous attribuons surtout à des ajustements de prix à la suite des premières saisons d'exploitation du domaine forestier régional (16), les prix restent stables jusqu'à l'approche du milieu de la décennie suivante, le prix moyen du pin blanc de première qualité variant entre \$4.00 et \$4.25 par 1,000 PMP. A partir de la saison 1863-64, le prix moyen de cette catégorie de bois passe progressivement de \$4.25 à \$5.97 à la saison 1869-70 (17). Après cette date son prix fluctue passablement (entre \$5.43 et \$6.54) avec une légère tendance à la baisse, la moyenne pour les 5 dernières saisons étant de \$5.86. Le prix des autres catégories de bois ne suit pas exactement le même cheminement. Ainsi, pour le pin blanc de deuxième

(16) Ajoutons que cette hausse des prix arrive à un moment où la bille étalon est introduite pour effectuer le calcul du volume de la coupe et plusieurs étalonnages sont utilisés. De plus, les marchés de billots sont relativement évasifs sur la dimension et la qualité des billes. Ce n'est qu'avec l'arrivée des américains Norcross & Philipps, vers 1854, que le système d'étalonnage se normalise et que la description des billes à abattre se précise dans les marchés.

(17) Pour des données plus précises sur les prix moyens de chaque catégorie de bois, voir l'annexe XV.

GRAPHIQUE IV

Evolution du prix moyen des diverses catégories de bois d'après
les marchés initiaux 1850-51 à 1874-75



qualité et les petites billes, les prix restent-ils stables jusqu'à l'approche des années 1870. Dès lors, ils suivent la tendance du pin blanc de première qualité. Cette hausse générale des prix au moment où l'on accède aux concessions de l'intérieur indique bien qu'il est plus difficile de se procurer la matière ligneuse à faible coût.

De l'évolution différente des prix des diverses catégories de bois dans les marchés initiaux résultent des écarts entre chaque catégorie qui s'élargissent ou se resserrent (voir le tableau XIII). L'écart s'accentue assez rapidement durant les trois pre-

TABLEAU XIII

Ecart entre le prix moyen du pin blanc de première qualité et ceux des autres catégories de bois dans les marchés initiaux (en \$ par "000" PMP)

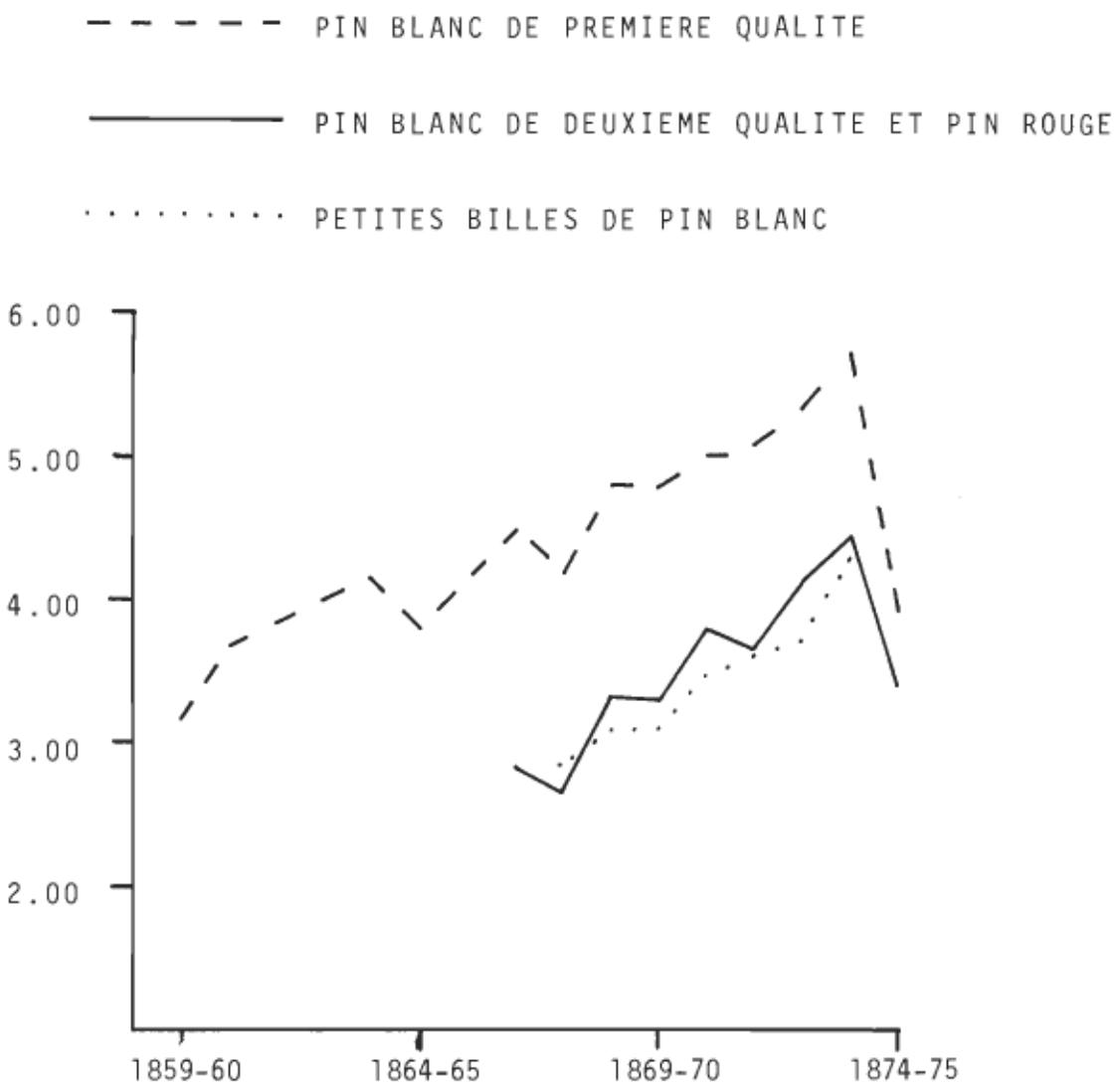
SAISONS	PIN BLANC DEUXIEME QUALITE	PIN BLANC PETITES BILLES	EPINETTE BLANCHE
1863-64	0.91	1.32	
1864-65	1.39		
1865-66	1.96	1.86	2.84
1866-67	1.73	1.84	
1867-68	1.89	2.00	3.27
1868-69	1.68	2.03	3.41
1869-70	1.86	2.09	
1870-71	1.63	1.71	2.80
1871-72	1.36	1.38	2.77
1872-73	1.54	1.55	3.06
1873-74	1.86	1.90	2.95
1874-75	1.59		3.48

mières saisons pour se maintenir à un niveau élevé jusqu'à la saison 1869-70. Après cette date, l'écart diminue. En effet, durant la période 1870-71 à 1874-75, l'écart moyen est de \$1.59 pour le pin blanc de deuxième qualité et de \$1.63 pour les petites billes de pin blanc, alors que pour les cinq saisons précédentes, il était respectivement de \$1.82 et \$1.96 pour chacune de ces catégories. La réduction de l'écart des prix au tournant de 1870 coïncide avec l'abandon progressif par les entrepreneurs de l'exigence de couper une fraction importante du volume global en pin blanc de première qualité. Ceci n'est pas étranger à l'arrêt de l'augmentation du prix de cette catégorie de bois. Il faut noter que cette réduction des écarts durant les cinq dernières saisons ne concerne pas l'épinette blanche, ce qui confirme la suprématie du pin. Remarquons par ailleurs que le prix des petites billes de pin blanc tend à s'ajuster de plus en plus sur celui du pin blanc de deuxième qualité. Là encore, nous voyons un signe de la raréfaction du pin blanc de qualité supérieure. L'élimination de la catégorie des petites billes de pin blanc par la réduction du diamètre minimal des billes de pin blanc de première qualité de 15 à 12 pouces au cours de la saison 1874-75 en est un autre indice.

Nous ne pouvons éviter de raccorder ce phénomène, lié à la détérioration des conditions de mise en valeur de la forêt par les sous-traitants, à la montée rapide des petites organisations après 1865 et, plus particulièrement à partir de 1870. L'évolution du prix dans les sous-marchés est très significative (voir le graphique V). Les prix payés dans les marchés ini-

GRAPHIQUE V

Evolution du prix moyen des diverses catégories de bois
d'après les sous-marchés (1859-60 à 1874-75)



tiaux, à partir de 1870, fluctuent passablement alors que ceux des sous-marchés continuent à progresser. Cette hausse relative des prix n'a certes pas manqué d'attirer un plus grand nombre de petites organisations qui se subordonnent aux grandes. Elle a eu pour effet de réduire l'écart, en particulier après 1870, qui séparait les prix payés dans les marchés initiaux et les sous-marchés, assurant ainsi des revenus plus intéressants aux petites organisations. Du reste, quelques grands sous-traitants paraissent sensibles au problème de la précarité des revenus de leurs dépendants, à tel point qu'au cours des années 1870, ils prennent l'habitude de payer toutes les catégories de pin au même prix. Cette pratique a pour conséquence de soustraire les petites organisations aux effets de l'inégalité des conditions d'exploitation. En payant des prix identiques pour toutes les catégories, on réduit le risque d'attribuer un parterre de coupe qui ne contienne pas ou très peu de pin de qualité supérieure, risque susceptible d'abaisser les revenus du petit sous-traitant qui doit mettre en valeur ce parterre de moindre qualité. Voilà sans doute une façon, dont l'initiative revient aux grands sous-traitants, d'intégrer un plus grand nombre de petites organisations en garantissant des revenus plus stables, surtout lorsque le volume de bois à couper est peu considérable.

En outre, il faut considérer que l'évolution différente des prix entre les marchés initiaux et les sous-marchés a eu pour conséquence de rétrécir l'écart entre ces deux séries de prix. En comparant la période de 1866-67 à 1869-70 à la période de 1870-71 à 1873-74, nous voyons l'écart moyen passer de

20,3% à 11,0% pour le pin blanc de première qualité et de 22,8% à 6,7% pour celui de deuxième qualité. Une interprétation au pied de la lettre de ces données suggère une érosion rapide des bénéfices bruts des grands sous-traitants (18). Une telle interprétation serait abusive, car au niveau des marchés initiaux, nous trouvons un nombre important de petits sous-traitants qui ne fractionnent pas leurs marchés et qui ne reçoivent pas nécessairement une rémunération identique à celle des grands sous-traitants. N'oublions pas que nous comparons des prix moyens, et que ramener les données sur la base de la moyenne peut fausser les résultats. Pour obtenir une idée plus précise du phénomène, il faut passer à l'étude des bénéfices des grands sous-traitants en les isolant de l'ensemble.

3. Les bénéfices des grandes organisations

Notre étude sur les bénéfices des grandes organisations porte sur 34 des 45 marchés initiaux qui donnent lieu à des sous-marchés et seconds sous-marchés. Ensemble, ils totalisent un volume de bois à couper de 47,751,000 PMP. De ce nombre, 32,704,000 PMP sont donnés en sous-marchés, soit 68,5%. En ventilant ces données par période, le volume de bois à couper issu du fractionnement décline constamment. Ici, il faut être

(18) Nous entendons par bénéfices bruts, les bénéfices engendrés par le fractionnement des marchés initiaux en sous-marchés. Ces bénéfices correspondent à l'écart des prix entre ces deux catégories de marchés.

prudent en interprétant ces pourcentages car ils masquent les pratiques individuelles. D'une part, les grandes organisations trifluviennes, dont la participation à la sous-traitance est plus importante durant la décennie de 1860 qu'à la décennie suivante, redistribuent presque toujours la quasi-totalité du volume de bois qui leur est accordé et l'excédent même parfois (19).

TABLEAU XIV

Le fractionnement des marchés initiaux en sous-marchés
d'après le volume de bois à couper par périodes

PERIODES	MARCHES INITIAUX EN "000" PMP	SOUS-MARCHES EN "000" PMP	POURCENTAGE
1859-60 à 1864-65	8,750.0	6,975.0	79,7
1865-66 à 1869-70	13,625.0	10,450.0	76,7
1870-71 à 1874-75	25,376.0	15,279.0	60,2
TOTAL	47,751.0	32,704.0	68,5

D'autre part, les grandes organisations du monde rural agissent différemment; ce n'est que vers la fin des années 1860 qu'elles recourent à la pratique du fractionnement et, lorsqu'elles le font, fractionnent une partie plus ou moins grande de leurs marchés, se réservant l'exécution de l'autre partie. Dans ce contexte, le déclin du taux de fractionnement atteste surtout de la percée des grandes organisations du monde rural. Du même

(19) Citons simplement l'exemple suivant: un commerçant trifluvien accepte un marché de 1,500,000 PMP. Après le fractionnement, ce volume passe à 1,750,000 PMP, soit 250,000 PMP de plus que ce qu'il avait accepté de l'entrepreneur.

coup, la pratique du fractionnement des marchés initiaux se transforme. Cessant d'être une spéculation lucrative, elle devient plutôt une stratégie pour accroître la taille de l'organisation en en mettant de plus petites à contribution. En général, les grandes organisations du monde rural émanent des petites et moyennes organisations. En milieu urbain, les grandes organisations n'ont d'origine qu'elles mêmes et disparaissent aussi vite qu'elles sont apparues.

En fractionnant les marchés initiaux en plusieurs sous-marchés, les grands sous-traitants se réservent une fraction du prix payé par les entrepreneurs sous la forme de bénéfices. Ceux-ci varient d'un sous-traitant à l'autre, certains prélevant des bénéfices importants, de l'ordre de 40 à 50% et même jusqu'à 80%, d'autres ne retenant qu'un maigre 5 ou 10%. A part les cas d'exception, le taux de bénéfice oscille entre 15 et 30% pour l'ensemble des catégories de bois de pin (voir le tableau XV). Le pin blanc de première qualité est le moins touché par la baisse des bénéfices du début des années 1870. Ce sont les autres catégories de pin qui en subissent les contre-coups, tant en valeur absolue qu'en pourcentage. Cette tendance à la baisse des bénéfices durant cette période a laissé des traces parmi les grandes organisations. Outre quelques faillites de grands sous-traitants (20), il faut signaler que la réduction des occasions de profit a écarté la plupart des grandes organisations trifluviennes qui

(20) Il s'agit, pour ne nommer que celles-là, des faillites d'Antoine Vaugeois et de James Omand.

vivaient uniquement du fractionnement de leurs marchés initiaux, et, par ricochet, quelques moyennes organisations qui gravitaient autour d'elles.

TABLEAU XV

Les bénéfices des grandes organisations selon les catégories de pin, par périodes, 1859-60 à 1874-75

PERIODES	PIN BLANC DE PREMIERE QUALITE		PIN BLANC DE DEUXIEME QUALITE		PIN BLANC PETITES BILLES	
	Dollars par "000" PMP	%	Dollars par "000" PMP	%	Dollars par "000" PMP	%
1859-60 à 1864-65	0,95	22,8				
1865-66 à 1869-70	1,08	26,3	0,83	29,6	0,70	23,0
1870-71 à 1874-75	1,07	21,2	0,71	17,4	0,48	14,4

Les bénéfices des grands sous-traitants, en excluant les deux pointes enregistrées aux saisons 1863-64 et 1867-68 et attribuables à un seul marché à chacune de ces saisons (21), augmentent lentement jusqu'à la saison 1870-71, suivant ainsi la tendance observée dans les prix payés par les entrepreneurs (voir le graphique VI). Le déclin des bénéfices, selon les catégories de bois, s'amorce au tournant des années 1870 et se manifeste

(21) Ce sont là deux exemples de grands sous-traitants trifluviens qui n'apparaissent qu'une fois et qui profitent du fractionnement de leurs marchés initiaux pour réaliser des bénéfices exorbitants.

GRAPHIQUE VI

Les bénéfices des grandes organisations
(en dollars par "000" PMP)



durant quatre ou cinq saisons successives. La tendance se renverse à la saison 1874-75 sans qu'il y ait eu augmentation des prix payés par les entrepreneurs. Ce sont donc les petites organisations qui font les frais de l'augmentation des bénéfices des grandes. Pour la majorité des petits sous-traitants, les revenus ont chuté au niveau de ce qu'ils étaient dix ans plus tôt. Cette baisse du prix est-elle consécutive d'une baisse analogue des salaires payés en forêt? Nous ne saurions l'affirmer avec certitude. Ce dont nous sommes plus assurés, c'est que les symptômes du déclin de la coupe sur le Saint-Maurice apparaissent nettement à l'automne 1874. En effet, la majorité des marchés sont passés en décembre 1874 et en janvier 1875 alors qu'aux saisons précédentes, les marchés étaient presque tous conclus avant la mi-novembre. C'est le cas pour la Montreal Lumber Co. qui accorde ses marchés seulement à la fin de janvier 1875. Par ailleurs, la firme George Baptist and Sons, le plus important concessionnaire mauricien, cesse ses activités à l'automne 1874 à la suite d'une brouille pour le contrôle de l'entreprise entre ses deux héritiers. Le litige se résout seulement à la mi-décembre. Pareils retards dans l'attribution des marchés en a incité plusieurs à accepter des conditions moins avantageuses. La période de prospérité qui avait marqué la décennie de 1860 était bel et bien terminée.

Nous ne pouvons passer sous silence un épisode crucial de l'évolution de la sous-traitance qui rend compte du morcellement des unités de production et d'une plus grande intégration de la paysannerie dans les petites organisations. A la fin des années

1860 et au début de la décennie suivante apparaît un troisième niveau de sous-traitance, celui des seconds sous-marchés. Ce niveau inférieur concerne uniquement de petites organisations, et les prix qu'on y paie sont de 40 à 60% inférieurs à ceux des marchés initiaux. Ce niveau doit son apparition, en partie du moins, à la croissance soutenue du prix du pin blanc de première qualité entre 1865 et 1870. C'est ce qui ressort de l'analyse des bénéfices que ce niveau de sous-traitance génère; c'est pour cette catégorie de bois qu'ils sont les plus élevés, alors que pour les autres catégories, ils sont ou très faibles ou inexistant. Ce niveau disparaît à la saison 1872-73, c'est-à-dire après que les bénéfices qu'il engendrait s'affaissent presque complètement durant les deux saisons précédentes.

La disparition de ce niveau inférieur de sous-traitance n'a pas eu pour effet de réduire le nombre des petites organisations. Bien au contraire, elles ne cessent de proliférer et se retrouvent massivement concentrées au niveau des sous-marchés. Aux yeux des entrepreneurs, et sans doute aussi à ceux des grands sous-traitants, l'existence de ce niveau inférieur de sous-traitance apportait la preuve évidente qu'il était possible de mettre en valeur les zones marginales à plus bas coût, sans pour autant compromettre les fondements des petites organisations. Cela tient certainement en partie à ce que ces dernières, formées pour l'essentiel de paysans en provenance du front pionnier, s'appuient sur les exploitations agricoles de ceux-ci, dont elles reproduisent les caractéristiques dans le domaine de l'exploitation forestière (faibles investissements en capitaux, mise à contribution

de la famille, des équipements de la ferme...). Pour ces raisons, la capacité de production des petites organisations est limitée par les ressources de l'exploitation agricole. Au-delà de cette limite, leurs revenus risquent d'être anéantis, car elles doivent puiser à l'extérieur de l'exploitation agricole (embauche de travailleurs salariés, achat d'équipements inutiles au travail de la terre et achat de provisions).

En somme, l'étude des bénéfices des grandes organisations exprime d'une manière concrète comment s'est effectuée la réorganisation de la sous-traitance au tournant des années 1870. La réduction des taux de bénéfice des grandes organisations semble avoir eu pour conséquence d'ajuster la taille des petites organisations à celle des exploitations agricoles qui les soutiennent. Dès lors, l'essor des grandes organisations tient à leur enracinement en milieu rural et au maintien d'un équilibre entre agriculture et sous-traitance en forêt. Dans ces conditions, les grandes organisations sont en mesure de drainer vers elles les ressources dispersées du monde rural et de s'en servir comme l'un des leviers de leur développement. Mais est-ce un appui assez solide pour survivre à la crise qui s'abat sur l'exploitation forestière en Mauricie après 1875?

CONCLUSION

Il s'écoula à peine plus de dix ans entre le moment où la vallée du Saint-Maurice s'est ouverte à une exploitation capitaliste de ses forêts et celui où la sous-traitance s'est imposée comme l'une des plus efficaces stratégies de mise en valeur du domaine forestier régional. La question que nous posions au départ appelait une réflexion méthodique sur les motifs qui ont conduit les entrepreneurs à mettre en oeuvre cette stratégie. L'un des facteurs décisifs est certainement la détérioration graduelle des conditions d'exploitation de la forêt. Apparu au tournant des années 1860, ce problème est devenu plus aigu à la fin de cette décennie. Il révélait la pauvreté relative des pinèdes mauriciennes à une époque où le pin blanc et le pin rouge étaient les essences les plus recherchées dans le commerce du bois.

Cette étude sur un quart de siècle a aussi voulu montrer avec quelle souplesse la sous-traitance s'est adaptée aux besoins des capitalistes dans leurs efforts pour tirer le meilleur profit possible des ressources de l'arrière-pays. Cette souplesse s'est traduite par une structuration relativement rapide du système de sous-traitance autour d'une participation massive de la paysannerie dans des organisations de dimensions variées. Celles que nous avons convenu d'appeler les grandes organisations ont grandement contribué à enrôler une foule de paysans, en particu-

lier ceux du front pionnier, dans le circuit de la sous-traitance, et cela à une étape cruciale de son développement.

Cette mise à contribution de la paysannerie retient notre attention. Depuis l'étude de Claire-Andrée Fortin sur les travailleurs forestiers mauriciens (1), la démonstration d'une participation massive des colons à l'exploitation forestière n'est plus à faire. Ce que nous nous sommes efforcés de montrer, c'est que cette participation évolue progressivement du travail salarié à la coupe en sous-traitance. Non pas que le travail salarié ait complètement disparu en 1875, les entrepreneurs continuant toujours à y recourir, mais que la sous-traitance recrute un nombre croissant d'adhérents dans les milieux de colonisation.

L'efficace de la stratégie ainsi déployée par les entrepreneurs fut de rejeter sur la paysannerie les risques inhérents à l'exploitation d'une forêt d'inégale valeur. D'une part, le fait de confier une partie de sa coupe aux sous-traitants libérait l'entrepreneur de l'obligation d'organiser de petits chantiers d'abattage éloignés les uns des autres. D'autre part, l'entrepreneur s'assurait que la récolte serait effectuée au moyen d'un contrat formel qui lui réservait l'entier contrôle sur les activités se déroulant sur ses concessions forestières. De la sorte, les entrepreneurs parvenaient à exploiter avec pro-

(1) Claire-Andrée Fortin, Les travailleurs forestiers en Mauricie au 19e siècle, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Trois-Rivières, 1983, vi-117 pages.

fit une forêt d'inégale valeur.

Cela n'a pas empêché ce mode spécifique d'organisation des activités forestières de connaître un développement relativement "autonome", malgré la dépendance qui caractérise les rapports entre sous-traitants et entrepreneurs. Nous avons remarqué qu'au moment où la sous-traitance connaissait un essor rapide, un groupe restreint d'individus se sont hissés à la tête de grandes organisations de sous-traitance. Celles-ci s'imposèrent vite en intermédiaire entre les entrepreneurs et les petites organisations. C'est par le fractionnement des contrats de coupe obtenus des entrepreneurs qu'elles purent mettre à contribution les ressources dispersées du monde rural et draîner vers elles une fraction importante des revenus générés par la sous-traitance. A ce jeu, les petites organisations passèrent sous la coupe des grandes qui contrôlaient une part sans cesse croissante de la coupe en sous-traitance.

Une étude plus détaillée des sous-traitants à la tête des petites organisations nous apprendrait que ceux-ci ne se distinguent guère des travailleurs salariés qu'ils concurrencent dans l'organisation du travail en forêt. Une telle étude reste à faire. Soulignons simplement, à la lumière de notre recherche, que les revenus des petits sous-traitants, après en avoir retranché les coûts d'exploitation, ne doivent guère excéder la rémunération accordée aux travailleurs salariés. La seule véritable distinction entre ces derniers et les petits sous-traitants tient au fait que ceux-ci assument les risques de la mise en valeur de la forêt, ce qui, dans bien des cas, ne peut être

considéré comme un avantage.

Les grandes organisations, comme nous l'avons souligné à maintes reprises, méritent qu'on leur prête une attention particulière. Le rôle central qu'elles jouent dans l'organisation des activités forestières, ainsi que les pratiques "capitalistes" qui les caractérisent, indiquent clairement qu'il s'agit là d'une forme d'entrepreneurship. Dans une large mesure, cet entrepreneurship est typique du monde rural. La majorité des grandes organisations en proviennent; elles s'appuient bien souvent sur des exploitations agricoles aux dimensions peu communes.

Mais au-delà des pratiques agricoles des grands sous-traitants --qu'il faudrait approfondir--, il reste à reconstituer les itinéraires personnels de chacun. Cela ne pouvait être fait dans le cadre de ce mémoire en raison de l'ampleur des travaux qu'il nous aurait fallu mener. Toutefois, notre étude de la sous-traitance en Mauricie entre 1850 et 1875 ouvre la voie à une plus vaste enquête sur l'entrepreneurship du milieu rural mauricien durant la seconde moitié du 19e siècle. Une telle enquête serait susceptible d'éclairer une facette moins connue du développement du capitalisme au Québec: le capitalisme en milieu rural. Elle nécessiterait, en outre, que nous étendions notre étude de la sous-traitance au-delà de 1875, moment où l'exploitation forestière en Mauricie est en déclin, afin de vérifier la validité de certaines hypothèses suggérées dans ce mémoire.

Nous sommes conscients que ce mémoire pose encore bien in-

complètement encore le problème de l'intégration de la paysannerie à l'exploitation forestière. Il aura au moins contribué, nous l'espérons, à élargir le champ d'investigation en regard de cette problématique.

ANNEXE I

Le problème de l'inspection du bois et la législation de 1845

Au début du 19e siècle, au moment où le bois colonial trouve un débouché sur le marché britannique, l'Etat bas-canadien intervient pour contrôler la qualité du bois exporté vers la métropole. Le préambule de la première loi adoptée en 1808 (1) est clair à ce sujet. On y affirme que "ce serait tendre à en augmenter la réputation croissante (celle du bois colonial) au grand avantage du commerce, si la qualité et le mesurage du dit bois /.../ étaient constatés d'une manière convenable." Partant de cette intention, l'ensemble de la législation relative à la qualité du bois destiné à l'exportation sera singulièrement restrictive, en particulier pour le bois scié. Ceci vaut pour toutes les lois adoptées par la Chambre d'Assemblée entre 1808 et 1843 (2). Ce n'est qu'en 1845, sous les pressions exercées par les propriétaires des grandes scieries, que les règlements relatifs à l'inspection du bois scié sont assouplis (3). Les lois qui précèdent celle de 1845 ont pour point commun d'être à la fois sévères sur la qualité et évasives sur la manière de la constater. Dans une certaine mesure, les inspecteurs de bois jouissent de beaucoup de latitude dans le classement du bois scié, ayant à sélectionner, à partir de critères imprécis, le bois de qualité marchande (première qualité) et à départager, parmi le bois non-marchand, et ce selon leur jugement, les planches et les madriers de deuxième et troisième qualités.

(1) 48 George III, chap.27, dans Statuts du Bas-Canada, 1808.

(2) Ces lois sont les suivantes: 48 George III, chap.27 (1808) et son amendement par 51 George III, chap.14 (1811); 59 George III, chap.7 (1819) et son amendement par 3 George IV, chap.13 (1823); 9 George IV, chap.11 (1829) et son amendement par 2 Guillaume IV, chap.25, (1832); 6 Victoria, chap. 7 (1842) et 7 Victoria, chap.25 (1843).

(3) Voir 8 Victoria, chap.49, dans Statuts du Canada, 1845.

L'excès de rigueur dans le classement des madriers, en particulier au cours de l'année 1844, soulève un tollé de protestations de la part des propriétaires des grandes scieries qui voient dans la loi de 1843 une attaque directe contre l'industrie du sciage. Leurs récriminations portent sur divers aspects de cette loi: 1) la hausse qu'ils qualifient d'abusive des frais d'inspection ; 2) l'obligation de s'en remettre à la décision de l'inspecteur qui est choisi par le bureau du surintendant des inspecteurs (indépendance des inspecteurs à l'égard des marchands); 3) l'extrême sévérité avec laquelle sont appliquées les règles d'inspection des madriers de qualité marchande; 4) l'obligation de faire inspecter tous les madriers alors que cette exigence n'est pas imposée pour le bois équarri. A ces reproches s'ajoute la présomption de quelques propriétaires de scieries qui soutiennent que des madriers de troisième et deuxième qualités sont exportés et vendus en Angleterre comme étant de deuxième et première qualités.

Pour donner suite à toutes ces plaintes, l'Assemblée législative forme un comité spécial de la Chambre pour étudier la question et voir de quelle manière il serait possible de modifier la loi (4). Au cours de l'enquête, les propriétaires de scieries ne manquent pas de réitérer leurs doléances et proposent des remèdes qu'ils estiment nécessaires pour que cesse l'injustice dont ils disent être les victimes. Selon John Thompson, propriétaire d'une grande scierie à Etchemin, les frais d'inspection de ses madriers se sont multipliés par 12 avec l'application des règlements de 1843. Il recommande, à l'instar de Hamilton et Low, que les frais d'inspection soient réduits des deux tiers. La grande majorité des manufacturiers de madriers demandent, en outre, que le choix de l'inspecteur soit laissé libre entre le vendeur et l'acheteur et non pas imposé par le surintendant des inspecteurs. Ils exigent également que l'inspection ne soit plus obligatoire, en particulier pour les manufacturiers qui exportent eux-mêmes leurs madriers. John Thompson, Hamilton et Low de même que George Benson Hall sont dans cette situation. D'après Hall, cette obligation est inacceptable car elle entraîne des frais qui ne sont nullement compensés par un service équivalent. Thompson va encore plus loin en affirmant que l'inspection qui est faite au port de Québec est tout à fait inutile "parce qu'en arrivant dans la Grande-Bretagne, les madriers sont assortis de nouveau, sans égard à l'inspection ni à l'étampe du Canada."

(4) Ce comité, formé au début de décembre 1844, entendit les témoignages de plusieurs marchands et d'inspecteurs, fit rapport à la Chambre en mars 1845, quelques semaines avant la sanction de la nouvelle loi. Voir Canada (Prov.), "Rapport du Comité Spécial de la Chambre pour étudier l'Acte 7 Victoria, chap.25", dans Journaux de l'Assemblée Législative de la Province du Canada, Appendice "00", 1845.

Le noeud du litige réside dans la sévérité des règles de classement du bois marchand. De l'avis général, les règles pour constater la qualité marchande sont trop rigoureuses. La loi stipule par exemple que les madriers de pin doivent être exempts de noeuds noirs pour être réputés marchands. Or, de l'aveu même de John Sharples, surintendant des inspecteurs, on éprouve énormément de difficulté à "se procurer des madriers exempts de ces noeuds." De son côté, James Bell Forsyth, représentant de la Chambre de commerce de Québec, fait remarquer que l'inspection est trop restrictive, "à un point tel qu'on ne reconnaîtra plus bien vite de première qualité." Et, de surenchérir Thompson, à Londres, qui est "la place où l'on est le plus difficile sur la qualité /..., les noeuds qui sont sains, n'empêchent pas de considérer les madriers comme étant de la première qualité, pourvu que ce soit des noeuds noirs."

Ce que les grands propriétaires de scieries dénoncent en contestant la loi relative à l'inspection, c'est la manière dont l'Etat colonial s'immisce dans leurs affaires sous le prétexte de protéger les Britanniques contre des exportations de bois coloniaux de mauvaise qualité. Hamilton et Low, les initiateurs de la contestation, font remarquer qu'il "est inutile d'établir des règlements coercitifs pour l'inspection des madriers en Canada, plus compliqués et plus rigides que ceux qu'on exige sur les marchés anglais, où l'on doit présumer que les marchands de bois sont des hommes pratiques qui n'ont pas besoin de la prétendue protection qu'on veut bien leur donner par la loi actuelle." Ils ne manquent pas non plus de rappeler au gouvernement de la colonie qu'en tant que grands capitalistes engagés dans le commerce du bois, ils méritent plus d'égards qu'ils n'en reçoivent. Hamilton et Low terminent leur réquisitoire contre la loi de 1843 en soulignant les bénéfices que retire la colonie du sciage:

La loi actuelle pèse d'une manière particulière sur nous comme propriétaires de moulins. Comme nous l'avons déjà dit, l'inspection est obligatoire pour les madriers, tandis qu'elle ne l'est pas pour le bois équarri, quoique, relativement à ces deux branches de commerce, il est clair que les manufacturiers de madriers ont droit à plus d'égards, de protection et d'indulgence, vu le montant considérable du capital qu'ils sont obligés d'employer à la construction des moulins, et pour les autres améliorations nécessaires aux opérations de ce commerce. On sait d'ailleurs que ces améliorations sont d'un grand avantage pour les endroits où elles se font, et que ces avantages sont permanents et beaucoup plus considérables que ceux qu'entraînent les opérations passagères et transitoires du commerce de bois équarri. Mais l'Acte produit un effet tout contraire; il met le commerce de madriers dans la position la plus défavorable et la plus décourageante.

Au terme de l'enquête, l'Etat se rend, en bonne partie, aux voeux des propriétaires de scieries. La loi qui en découle, bien qu'elle maintienne l'indépendance des inspecteurs à l'égard des marchands --à la demande expresse des inspecteurs-- n'oblige pas que soient mesurés les madriers exportés par les manufacturiers. On leur permet d'engager leurs propres inspecteurs pour surveiller le chargement des navires, pourvu qu'ils se conforment aux règles prescrites. On abaisse également d'un sixième les frais d'inspection. Mais la grande victoire des manufacturiers de madriers réside dans l'obtention de directives très détaillées pour le classement des madriers, ce qui enlève à l'inspecteur le pouvoir d'agir à sa discrétion. De plus, les nouveaux critères sont beaucoup plus souples quant aux madriers de qualité marchande où quelques petits noeuds noirs et sains sont admis, de même qu'une certaine quantité d'aubier et une légère diminution sur l'un des côtés n'empêchent plus de les considérer comme de première qualité.

La précision avec laquelle sont décrites chacune des classes de madriers permet aux entrepreneurs d'appliquer ces règles lors de l'inspection des billes en forêt. C'est ce qui ressort de la comparaison que nous avons faite entre le classement des billes d'après les marchés de billots et le classement des madriers d'après la loi de 1845. Le classement des unes par rapport aux autres est identique en tous points. En somme, la loi de 1845 débouche sur une uniformisation des règles d'inspection qui s'applique tout aussi bien au commerce des madriers qu'à la rémunération des sous-traitants. L'avantage dont bénéficie l'entrepreneur qui retient les services de sous-traitants est de pouvoir ajuster la rémunération d'après les prix payés pour chaque classe de madrier sur le marché d'exportation. Ce faisant, les risques sont diminués tout en facilitant une expansion de la pratique de la sous-traitance pour l'approvisionnement des scieries en matière ligneuse. Ceci est possible puisque les sous-traitants sont soumis aux mêmes règles que celles qui régissent la vente de madriers par l'entrepreneur. Ainsi l'entrepreneur reporte-t-il sur le sous-traitant les risques inhérents à l'exploitation d'une forêt d'inégale valeur.

ANNEXE II

Le problème du mesurage: de la bille étalon au pied mesure de planche *

A l'époque du bois équarri, l'unité de mesure en vigueur était le pied cube solide. Son utilisation était relativement aisée puisque le mesureur n'avait qu'à appliquer la formule mathématique qui sert à calculer le cubage des pièces rectangulaires (hauteur multipliée par la largeur et multipliée par la profondeur). Pour sa part, le mesurage des billes destinées au sciage s'avérait beaucoup plus complexe. Par sa forme, la bille s'apparente davantage au cylindre et, bien qu'il soit possible d'en apprécier le volume avec suffisamment de précision, ce dernier ne correspond pas au volume commercialisable. En effet, au cours du processus de transformation, un volume de bois appréciable est perdu.

Au 19e siècle, l'évaluation du bois scié contenu dans une bille reposait sur deux systèmes de mesurage: la bille étalon et les tables de mesurage. La première est une transposition du pied cube au mesurage des billes. Une bille de dimension spécifique était retenue comme étalon ou unité et le volume de toutes les autres billes était exprimé par une fraction ou un multiple de l'unité. La formule mathématique pour obtenir la valeur étalon d'une bille était la suivante:

$$V_d = \frac{d^2 t}{D^2 L}$$

V = valeur étalon

D = diamètre de la bille étalon

L = longueur de la bille étalon

d = diamètre de la bille à mesurer

t = longueur de la bille à mesurer

* Ce texte s'appuie essentiellement sur les travaux de deux ingénieurs forestiers américains: Herman Haupt Chapman, Forest Mensuration, New-York, John Wiley & Sons, 1925, et Harold C. Belyea, Forest Measurement, New-York, John Wiley & Sons, 1931.

La bille étalon en usage dans la vallée du Saint-Maurice entre 1850 et 1875 était une bille de douze pieds de longueur sur 22 pouces de diamètre (1). Partant de cette information, nous avons confectionné une table d'équivalence pour une série de billes de longueurs et de diamètres différents, tel qu'il appert au tableau suivant:

TABLEAU I

Table des valeurs étalon de différentes billes à
à l'étalon de 12 pieds sur 22 pouces

DIAMETRE EN POUCES	LONGUEUR EN PIEDS			
	12	14	16	18
12	0,30	0,35	0,40	0,45
13	0,35	0,41	0,47	0,52
14	0,40	0,47	0,53	0,60
15	0,46	0,54	0,61	0,69
16	0,53	0,62	0,71	0,79
17	0,60	0,70	0,80	0,90
18	0,67	0,78	0,89	1,00
19	0,75	0,87	1,00	1,12
20	0,83	0,97	1,11	1,24
21	0,91	1,06	1,21	1,36
22	1,00	1,17	1,33	1,50
23	1,09	1,27	1,45	1,63
24	1,19	1,39	1,59	1,78
25	1,29	1,50	1,72	1,93
26	1,40	1,63	1,87	2,10
27	1,51	1,76	2,01	2,26
28	1,62	1,89	2,16	2,43
29	1,74	2,03	2,32	2,61
30	1,86	2,17	2,48	2,79
31	1,98	2,31	2,64	2,97
32	2,12	2,47	2,83	3,18
33	2,25	2,62	3,00	3,37
34	2,39	2,79	3,19	3,58
35	2,53	2,95	3,37	3,79

Le problème que soulève l'usage de la bille étalon comme unité de mesure est de ne pas offrir d'équivalence directe du volume en pied mesure de planche (PMP) (2). En fait, la correspondance n'est établie que pour la bille étalon, et non pour les autres billes. Par convention, une bille de 12 pieds de longueur sur

(1) Cette bille étalon fut introduite en Mauricie au début des années 1850 par les entrepreneurs américains Norcross et Philipps. Elle fut rapidement adoptée par tous les autres entrepreneurs de la région.

(2) Harold C. Belyea, op.cit., p.60.

22 pouces de diamètre contenait 250 PMP de bois scié (3). Pour les autres billes, sur la base de cette équivalence unique, le volume en PMP variait en fonction de l'étalon. Par exemple, pour une bille dont la valeur étalon était de 0,5, le volume de bois scié était estimé dans la même proportion, soit 125 PMP. Cette façon de faire comportait un taux d'erreur variable selon la dimension des billes.

TABLEAU II

Taux d'erreur dans l'estimation du volume
en PMP selon la mesure étalon *

DIAMETRE EN POUCES	VOLUME (PMP) SELON TABLE**	VOLUME (PMP) SELON ETALON	ERREUR EN PMP	ERREUR EN %
12	69	75	6	8,0
13	83	87	4	4,6
14	98	100	2	2,0
15	114	115	1	0,9
16	132	132	0	0,0
17	151	150	-1	-0,7
18	171	167	-4	-2,4
19	192	187	-5	-2,7
20	215	207	-8	-3,9
21	239	227	-12	-5,3
22	264	250	-14	-5,6
23	290	272	-18	-6,6
24	318	297	-21	-7,1
25	347	322	-25	-7,8
26	377	350	-27	-7,7
27	408	377	-31	-8,2
28	441	405	-36	-8,9
29	475	435	-40	-9,2
30	510	465	-45	-9,7
31	547	495	-52	-10,5
32	584	530	-54	-10,2
33	624	562	-62	-11,0
34	664	597	-67	-11,2
35	705	632	-73	-11,5

* Aux nombres négatifs correspond la sous-estimation du volume.

** Il s'agit de la table que nous avons conçue en respectant les critères reconnus par les ingénieurs forestiers. Ces critères et la manière de construire cette table de mesure sont exposés plus loin dans le texte.

(3) Afin d'uniformiser nos données sur la production et la rémunération des sous-traitants, nous avons converti les divers étalons selon leurs équivalents en PMP. La conversion a été faite en s'appuyant sur la table de Scribner. Cette dernière est reproduite en annexe à l'ouvrage de Harold C. Belyea, op.cit., p.303.

Le tableau II nous fournit un exemple du taux d'erreur qui résulte de l'utilisation de la bille étalon pour évaluer le volume de bois scié en PMP. Il ressort nettement que le volume est sur-estimé pour les billes de moindre diamètre alors que c'est l'inverse pour les billes de fort diamètre où la sous-estimation du volume est croissante. D'après Chapman, la conversion de la mesure cube (bille étalon) en pied mesure de planche reposait sur la fausse hypothèse selon laquelle les billes de toutes dimensions, lorsqu'elles sont sciées, rendent un pourcentage identique de bois scié (4).

Les erreurs auxquelles donnait lieu cette pratique furent décelées. Les premières tables de conversion des billes en pied mesure de planche apparurent par la suite. Celle de Scribner fut publiée pour la première fois en 1846 et, depuis cette date, les tables de conversion se multiplièrent. L'utilité de celles-ci était de donner rapidement une approximation du volume de bois scié contenu dans les billes de différentes dimensions. Pour chacune des billes, les tables enlevaient du contenu solide un certain volume de bois, lequel devait correspondre aux pertes subies lors de la transformation. Parce qu'elles prenaient en considération les facteurs de pertes, elles devaient, en principe du moins, être plus précises que le système d'équivalence fondé sur la bille étalon. Cependant, même si elles se présentent comme des méthodes scientifiques d'évaluation du volume de bois scié des billes, ces tables, étant construites à partir de modèles mathématiques plus ou moins raffinés, ne sont pas à l'abri des critiques. Afin de les critiquer, nous avons tenté, par la reconstitution d'une table selon les critères servant au calcul des pertes de volume durant le processus de transformation, d'en évaluer le degré de précision.

Pour évaluer le contenu solide d'une bille, nous procérons de la même manière que pour calculer le volume d'un cylindre. La formule mathématique pour obtenir le volume d'un cylindre s'énonce de la manière suivante:

$$V = \frac{\pi D^2}{4} \times L \text{ ou}$$

$$V = 0.7854 D^2 \times L$$

V = volume

D = diamètre

L = longueur

Puisque le diamètre des billes nous est toujours donné en pouces et leur longueur en pieds, il faut transformer la longueur en pouces en la multipliant par 12, et ensuite diviser toute la formule par 144 pour obtenir le volume en PMP:

(4) Herman H. Chapman, op.cit., p. 39

$$V = \frac{0.7854 D^2}{144} \times (L \times 12)$$

ou

$$V = 0.7854 D^2 \times \frac{L}{12}$$

Par cette formule, nous obtenons le volume réel ou le contenu solide de bois d'une bille d'après son diamètre au petit bout. Une bille de bois n'est pas vraiment cylindrique; sa forme est plutôt conique. Le diamètre d'une extrémité est toujours supérieur à l'autre; en ne retenant que le plus petit, nous arrivons à une sous-évaluation du volume réel. Comme la majorité des tables de mesurage en usage en Amérique du Nord au 19e siècle ne tiennent pas compte de cette perte de volume et que la pratique courante consistait à ne retenir que le plus petit diamètre pour les fins du mesurage, nous avons choisi de ne pas prendre en considération cette perte de volume dans nos calculs.

Puisque nous savons maintenant comment calculer le volume réel d'une bille, il est désormais possible de compter le volume de bois que chacune des tables retranchent pour compenser les pertes auxquelles donne lieu le sciage. Il est possible d'identifier six facteurs de pertes de volume au moment du sciage:

1- La sciure de bois: les pertes associées à ce facteur sont fonction de la technologie en usage dans l'industrie du sciage et de la dimension des pièces de bois sciées, les pertes étant moindres pour les madriers que pour les planches. Les tables de mesurage auxquelles nous référons sont construites en fonction d'un trait de scie de $\frac{1}{4}$ de pouce d'épaisseur et pour des planches de 1 pouce (5). La perte enregistrée par ce facteur s'élève à 20% du volume après équarrissage.

2- L'équarrissage: cette opération consiste à donner une forme angulaire à la bille par l'aplanissement des surfaces. Au cours de celle-ci, un volume de bois appréciable est perdu. Son importance varie en proportion de la plus petite pièce de bois extraite de la bille et, dans le contexte québécois du milieu du 19e siècle, de la quantité d'aubier et de la réduction de largeur admissibles lors de l'inspection (voir l'annexe I). Plus la dimension de la plus petite pièce est grande et plus l'inspection est scrupuleuse, plus ces pertes sont considérables. L'ordre de grandeur de ces pertes varie d'une table à l'autre,

(5) A l'exception de la table de mesurage adoptée par la législature québécoise en 1888 et construite à partir de la moyenne des pertes pour des planches de 1 pouce et des madriers de 3 pouces. Au résultat obtenu, fut ajoutée une réduction arbitraire variant entre 0 et 17 PMP. Voir H.H. Chapman, op.cit., p.76

mais d'après Chapman, le diamètre d'une bille est réduit de $\frac{1}{2}$ au petit bout. Plus le diamètre est grand, moins les pertes sont élevées. Ce facteur, combiné au précédent, forme la somme des pertes dont tiennent compte les tables de mesurage pour les billes normales(6).

3- La courbure des billes: les billes sont rarement droites et les courbures affectent directement le volume de bois scié qu'elles peuvent fournir. Plus les billes sont droites, moins il y a de pertes. Une courbure inférieure à $\frac{1}{2}$ pouce n'affecte en rien le volume de bois scié puisqu'elle est compensée par l'effilement des billes. Notons que les entrepreneurs du siècle dernier ont constamment insisté pour que les sous-traitants n'abattent que des arbres droits.

4- L'épaisseur du bois scié: les tables de mesurage sont conçues sur la base de planches d'un pouce d'épaisseur, à l'exception toutefois de la table officielle du gouvernement québécois. Il faut dire que plus les pièces de bois scié sont épaisses, moins les pertes par la sciure de bois sont grandes. Il est vrai que les économies sur la sciure peuvent être réduites par des pertes considérables à l'équarrissage si la plus petite pièce de bois est de plus forte dimension.

5- L'effilement: il s'agit ici du volume de bois négligé dans les tables de mesurage du fait que le volume est calculé d'après le diamètre au petit bout. Encore une fois, la table du gouvernement du Québec fait exception pour les billes de plus de 18 pieds de longueur où le diamètre est établi d'après le diamètre moyen des deux extrémités. Dans les faits ce volume supplémentaire de bois sert à compenser les pertes imputées à la courbure normale des billes.

6- Le rétrécissement par le séchage: au moment du mesurage en forêt, le bois est vert, mais lorsqu'il sèche, il rétrécit. Ceci se traduit par une réduction correspondante du volume après le séchage. Les tables de mesurage ne tiennent pas compte de ces pertes qui, du reste, sont peu importantes et assumées par les consommateurs.

En se fondant sur ces informations, nous avons constitué une table de mesurage avec laquelle nous mesurerons le degré de distorsion des autres tables. Notre comparaison porte sur trois tables de mesurage: 1- Scribner ou Old Scribner (1846); 2- Doyle (environ 1870); 3- Québec (1888). Les deux premières furent retenues pour leur grande popularité. Celle de Scribner fut pendant longtemps la table officielle du Service forestier du Canada. Celle de Doyle devint la table officielle du gouvernement de l'Ontario en 1879. Nous avons retenu celle du Québec

(6) Herman H. Chapman, op.cit., p.55

parce qu'elle fut utilisée pour la perception des droits de coupe à partir de 1888 (7). Afin de procéder à notre comparaison, nous avons préalablement calculé l'ordre de grandeur des pertes de la table que nous avons constituée pour les billes de différents diamètres. C'est ce que le tableau III indique.

TABLEAU III

Pourcentage des pertes par l'équarrissage et la sciure de bois pour une bille de 12 pieds de long

Diamètre	Pertes à l'équarrissage	Pertes par la sciure de bois	Pertes totales en %	Diamètre	Pertes à l'équarrissage	Pertes par la sciure de bois	Pertes totales en %
12	23,36	15,33	38,69	25	11,66	17,67	29,33
13	21,88	15,62	37,50	26	11,22	17,76	28,98
14	20,31	15,94	36,25	27	10,87	17,83	28,70
15	19,13	16,17	35,30	28	10,46	17,91	28,37
16	17,84	16,43	34,27	29	10,00	18,00	28,00
17	16,87	16,63	33,50	30	9,77	18,05	27,82
18	15,81	16,83	32,64	31	9,47	18,11	27,58
19	15,31	16,94	32,25	32	9,13	18,17	27,30
20	14,39	17,12	31,51	33	8,85	18,23	27,06
21	13,69	17,26	30,95	34	8,64	18,27	26,91
22	13,14	17,37	30,51	35	8,38	18,32	26,70
23	12,52	17,49	30,01	36	8,17	18,37	26,54
24	12,03	17,59	29,62				

La même opération fut faite pour les trois autres tables (calcul du pourcentage des pertes totales), ce qui nous a permis d'effectuer la comparaison de ces tables avec la formule de Chapman. Le tableau IV présente les résultats de cette comparaison.

(7) Les tables de Doyle et de Scribner sont reproduites dans Harold C. Belyea, op.cit., pp. 302-303; la table du Québec est reproduite dans les Lois du Québec, 1888, pp.x-xi.

TABLEAU IV

Tableau comparatif du pourcentage de pertes d'après
les tables de mesurage et la formule de Chapman

DIAMETRE	CHAPMAN	OLD SCRIBNER	ECART	QUEBEC	ECART	DOYLE	ECART
12	39	48	9	47	8	58	19
13	38	45	7	44	6	54	16
14	36	44	8	42	6	51	15
15	35	39	4	43	8	49	14
16	34	41	7	40	6	46	12
17	34	39	5	38	4	44	12
18	33	37	4	37	4	42	11
19	32	36	4	35	3	40	8
20	32	33	1	33	1	39	7
21	31	34	3	33	2	37	6
22	31	34	3	32	1	36	5
23	30	32	2	31	1	35	5
24	30	33	3	30	0	34	4
25	29	30	1	31	2	33	4
26	29	29	0	28	-1	32	3
27	29	28	-1	30	1	31	2
28	28	29	1	29	1	30	2
29	28	31	3	29	1	29	
30	28	30	2	29	1	28	
31	28	29	1	28	0	28	0
32	27	31	4	29	2	27	0
33	27	31	4	26	-1	26	-1
34	27	34	7	28	1	26	-1
35	27	32	5	29	2	25	-2
36	27	32	5	30	3	25	

Il en ressort nettement que pour les billes de faible diamètre, le taux de sous-évaluation du volume de bois scié est relativement élevé, plus particulièrement pour la table de Doyle où ce taux impressionne (8). Les effets d'une semblable sous-évaluation se font davantage sentir à l'approche du 20e siècle, au moment où les arbres de forte dimension se raréfient. Cette situation devait affecter les revenus de l'Etat provenant de la perception des droits de coupe, surtout lorsque l'épinette se substitua progressivement au pin dans l'industrie du sciage (9).

Il est plus malaisé de se prononcer sur les conséquences de l'application des différents système de mesurage (bille étalon et tables de conversion) sur le décompte de la production des sous-traitants et sur leur rémunération. Avec la bille étalon, ils risquent d'être pénalisés lorsqu'ils abattent une fraction importante de billes de fort diamètre. D'ailleurs, même s'ils semblent avantagés pour les petites billes, il faut savoir que la rémunération de ces dernières fut toujours inférieure aux autres. Avec les tables de mesurage, le volume des petites billes est toujours sous-évalué. Quel que soit le système en place, les sous-traitants sont dans une position défavorable puisque leur rémunération dépend de systèmes de mesurage arbitraires qui jouent tous à l'avantage des entrepreneurs.

- (8) En 1879, la province d'Ontario a introduit cette table de mesurage pour la perception des droits de coupe. Mais avec la réduction progressive de la taille des arbres, à la suite d'une exploitation intensive des plus gros spécimens, les revenus provenant de la perception de cette taxe se sont effondrés. Une enquête menée en 1904 a montré que la province perdait cette taxe sur l'équivalent de 134 millions de PMP, soit 23% du volume de la coupe. Mais les pressions pour son maintien furent tellement fortes que le gouvernement ontarien a du laissé cette table en vigueur jusque dans les années 1920 (Chapman, p.76).
- (9) Notons que le gouvernement du Québec, par la législation de 1888, se réservait le droit de constater le volume de bois coupé sur les terres de la Couronne à la sortie des scieries. Reste à savoir si on a cru bon de se prévaloir de ce droit.

ANNEXE III

Formule de contrat et marché pour billots*

Devant....., soussigné, notaire public dans et pour la province de Québec, résidant à.....

A.L., (occupation et résidence), a reconnu avoir contracté, fait marché et s'est obligé envers G.B. et fils, (occupation et résidence), ce accepté par J.B., (résidence), un des dits associés, de leur faire et livrer d'hui au jour de prochain, sur les limites numéros...., à, aux lieux et places convenues entre les parties, et qui se trouvent à, la quantité de ... billots de toise de pin blanc, et plus s'il le peut, la toise de vingt-deux pouces sur douze pieds; les dits billots ne devant pas mesurer moins de douze pouces de diamètre au petit bout en dedans de l'écorce, sur douze pieds et demi de long, quelques uns de treize pieds et demi de long seulement pour ne pas perdre de bois; le tiers au moins des billots faits en vertu des présentes auront quatorze pieds et demi de long.

Les dits billots seront de première et seconde classe; ceux de première classe ne devront pas mesurer moins de quinze pouces de diamètre au petit bout en dedans de l'écorce comme susdit; chaque qualité sera déterminée par l'inspecteur et mesureur (culler) ci-après mentionné.

Le dit contracteur fera de plus et en même temps sur les mêmes limites sus-désignées, et livrera, au même temps que susdit, aux dits G.B. et fils, la quantité au moins de billots d'épinette blanche; ces billots devront mesurer pas moins de douze pouces de diamètre au petit bout en dedans de l'écorce, sur douze pieds et demi, quatorze pieds et demi et seize pieds et demi de long; ils devront être de première qualité marchande.

* Ce formulaire de marché de billots est une reproduction fidèle du contrat employé par la firme George Baptist et fils avec ses sous-traitants. D'après Petrus Hubert, le marché de billots relève du titre septième, chapitre deuxième, section IV du Code civil du Bas-Canada se rapportant au "louage d'ouvrage par devis et marchés" (voir les articles 1683 à 1697 inclusivement).

Les dits billots seront mis et livrés sur les bords de...., sur de bonnes jetées approuvées du dit inspecteur et mesureur (culler), et placés d'une manière convenable et propice pour y être facilement inspectés, mesurés et reçus lors de l'inspection, et roulés aisément à l'eau au temps de la drive et descente d'iceux.

Les dits billots seront inspectés, mesurés, toisés, classifiés et reçus par l'inspecteur et mesureur (culler) nommé et envoyé par les dits G.B. et fils, et sa décision sera finale et sans appel; le dit contracteur sera tenu de rouler les dits billots à ses frais au besoin de l'inspection du dit inspecteur et mesureur (culler), lequel sera nourri et logé, le temps de la dite inspection et du dit mesurage, par le dit contracteur et à ses dépens.

Les dits billots seront marqués d'un T en la manière ordinaire par le dit contracteur au temps de la coupe.

Le présent marché fait pour et moyennant la somme de par chaque billot de toise de pin blanc de première qualité, et de par chacun de ceux de seconde qualité; et à raison de par chaque cent billots de toise, telle que ci-dessus dite, d'épinette blanche; que les dits G.B. et fils paieront, à leur bureau à, au dit contracteur, sur production des spécifications du dit inspecteur et mesureur (culler), moins centins par chaque billot de toise de pin blanc, qui seront retenus pour sûreté de l'exécution du présent marché, et payés lorsqu'il sera complètement terminé et accompli.

Le dit contracteur a reconnu avoir reçu à compte du présent marché une avance de; les avances faites et à faire sujettes à un intérêt de par cent à compter de leurs dates respectives au profit des dits G.B. et fils; de plus il sera passible en leur faveur d'une pénalité de centins par chaque billot de pin blanc susdit qu'il fera défaut de faire et livrer.

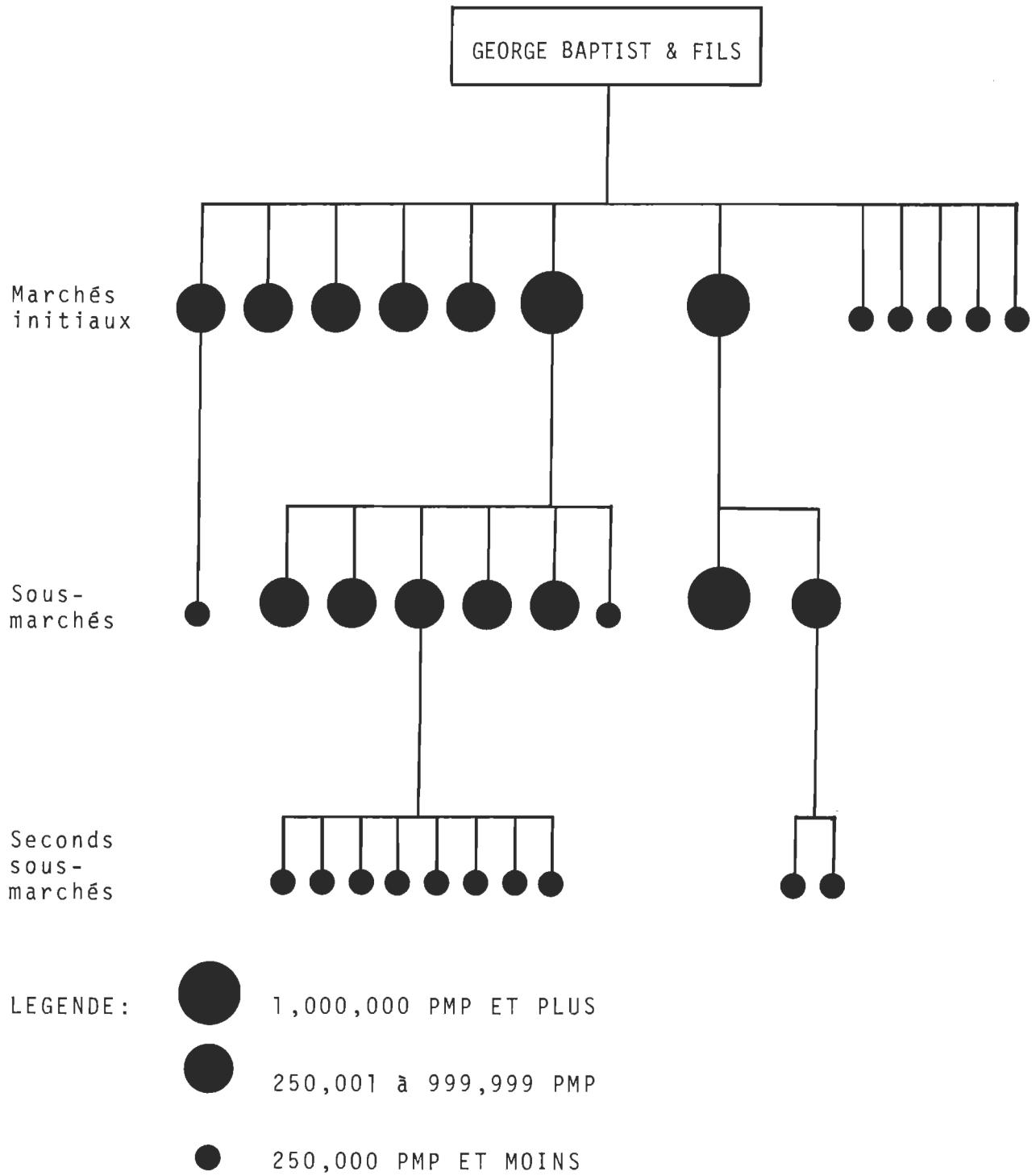
Fait et reçu, sous numéro, à, et ont les parties signé, après lecture des présentes, le jour de mil huit cent

(Signatures)

Source: Hubert, Petrus, Le manuel du Notaire ou traité théorique et pratique et formulaire général du notariat, Montréal, Beauchemin & Valois, Libraires-imprimeurs, 1877, pp.226-227.

ANNEXE IV

Organigramme de la firme George Baptist et fils et de ses sous-traitants, saison 1870-71, selon les niveaux de sous-traitance et la taille des organisations



ANNEXE V

Distribution annuelle des marchés de billets par niveaux de sous-traitance, 1850-51 à 1874-75

SAISONS	MARCHES INITIAUX	SOUS- MARCHES	SECONDS SOUS-MARCHES	TOTAL
1850-51				
1851-52	3			3
1852-53 (1)				
1853-54	5			5
1854-55	1			1
1855-56	3			3
1856-57	7			7
1857-58	1			1
1858-59	5			5
1859-60	8	4		12
1860-61	7	3		10
1861-62	7			7
1862-63	11	2	1	14
1863-64	23	5		28
1864-65	28	5		33
1865-66	18	6		24
1866-67	25	11	2	38
1867-68	13	7		20
1868-69	18	15	1	34
1869-70	13	19	1	33
1870-71	15	19	16	50
1871-72	24	13	3	40
1872-73	20	24	4	48
1873-74	24	15	5	44
1874-75	15	46		61
TOTAUX	294	194	33	521

(1) Parce qu'ils étaient trop imprécis, les marchés de billets pour cette saison ont été éliminés.

ANNEXE VI

Nombre annuel d'individus impliqués dans un marché de billets par niveaux de sous-traitance, 1850-51 à 1874-75

SAISONS	MARCHES INITIAUX	SOUS- MARCHES	SECONDS SOUS-MARCHES	TOTAL
1850-51				
1851-52	7			7
1852-53				
1853-54	7			7
1854-55	1			1
1855-56	6			6
1856-57	11			11
1857-58	1			1
1858-59	6			6
1859-60	9	14		23
1860-61	10	3		13
1861-62	8			8
1862-63	15	2	1	18
1863-64	29	8		37
1864-65	36	8		44
1865-66	25	7		32
1866-67	32	21	3	56
1867-68	17	12		29
1868-69	21	27	3	51
1869-70	17	32	1	50
1870-71	19	22	21	62
1871-72	31	17	3	51
1872-73	26	32	4	62
1873-74	27	17	8	52
1874-75	18	61		79
TOTAUX	379	283	44	706

ANNEXE VII

Lieux de résidence des sous-traitants
selon les niveaux de sous-traitance

LOCALITES	MARCHES INITIAUX	SOUS- MARCHES	SECONDS SOUS-MARCHES	TOTAL
Saint-Stanislas	114	97	34	245
Saint-Etienne	73	21	2	96
Trois-Rivières	61	16		77
Saint-Maurice	21	24	3	48
Mont-Carmel	24	20	2	46
Saint-Tite	5	33	3	41
Saint-Boniface	31	13		44
Sainte-Flore	8	9		17
Saint-Narcisse	1	15		16
Sainte-Geneviève	6	7		13
Cap-de-la-Madeleine	6	4		10
Les Becquets	4	4		8
Saint-Prosper	4	2		6
Saint-Barnabé	5	2		7
Saint-Elie	4	1		5
Bécancour	1	4		5
Deschaillons		3		3
Gentilly	2			2
Batiscan		2		2
Haut Saint-Maurice		2		2
Saint-Sévère	1			1
Saint-Michel-des-Saints	1			1
Sainte-Cécile-du-Bic		1		1
Saint-Léon	1			1
Canton Radnor	1			1
Saint-Paulin		1		1
Berthier	1			1
Brandon	1			1
L'Islet	1			1
Québec	1			1
Montréal	1			1
 TOTALS	 379	 281	 44	 704

ANNEXE VIII

Distribution des sous-traitants selon les catégories professionnelles, 1850-51 à 1874-75

SAISONS	Cultivateur	Cultivateur et "entrepreneur"	"Entrepreneur"	Commerçant	Charrtier	Journalier	Autres	TOTAL
1850-51								
1851-52	7							7
1852-53								
1853-54	6			1				7
1854-55	1							1
1855-56	6							6
1856-57	9		1					10
1857-58	1							1
1858-59	4	1	1					6
1859-60	17		3					22
1860-61	6	1	3	3				13
1861-62	2		4					6
1862-63	8	3	4					15
1863-64	29		6					35
1864-65	39	1	2				1	43
1865-66	28		5	1				34
1866-67	46		7					53
1867-68	24		4					28
1868-69	38		10	1	1			50
1869-70	34		12			1		47
1870-71	39	12	9	1		1	2	64
1871-72	43	3	2	1		2	2	53
1872-73	28	23	11					62
1873-74	22	24	4	1	1	1	1	54
1874-75	63	10	3	1	1	3		80
TOTAUX	500	78	91	11	3	8	6	697

ANNEXE IX

Volume de bois à couper par les sous-traitants
en "000" PMP, 1850-51 à 1874-75

SAISONS	VOLUME GLOBAL*	MARCHES INITIAUX	SOUS- MARCHES	SECONDS SOUS-MARCHES
1850-51				
1851-52	910.0	910.0		
1852-53				
1853-54	2,700.0	2,700.0		
1854-55	500.0	500.0		
1855-56	2,000.0	2,000.0		
1856-57	4,065.0	4,065.0		
1857-58	500.0	500.0		
1858-59	2,625.0	2,625.0		
1859-60	5,500.0	5,500.0	1,025.0	
1860-61	5,875.0	5,875.0	1,025.0	
1861-62	3,875.0	3,875.0		
1862-63	8,400.0	8,400.0	1,375.0	125.0
1863-64	10,670.0	10,420.0	3,625.0	
1864-65	11,238.5	9,988.5	1,800.0	
1865-66	8,475.0	5,900.0	2,575.0	
1866-67	16,987.5	16,537.5	3,850.0	250.0
1867-68	10,700.0	10,700.0	1,625.0	
1868-69	18,600.0	17,525.0	4,750.0	325.0
1869-70	13,512.5	12,937.5	6,250.0	125.0
1870-71	20,950.0	18,075.0	10,375.0	1,912.5
1871-72	14,500.0	12,875.0	4,500.0	137.5
1872-73	18,165.0	17,215.0	5,512.5	125.0
1873-74	14,615.0	13,615.0	3,575.0	473.0
1874-75	16,125.0	15,250.0	5,332.5	
TOTAUX	212,488.5	197,988.5	57,195.0	3,173.0

* Le volume global comprend le volume du bois à couper selon les marchés initiaux plus les volumes provenant de sous-marchés et seconds sous-marchés pour lesquels nous ne disposons pas des marchés initiaux.

ANNEXE X

Volume annuel moyen du bois à couper par
catégories de marchés, en "000" PMP

SAISONS	MARCHES INITIAUX	SOUS- MARCHES	SECONDS SOUS-MARCHES
1850-51			
1851-52	303.3		
1852-53			
1853-54	675.0		
1854-55	500.0		
1855-56	666.7		
1856-57	580.7		
1857-58	500.0		
1858-59	875.0		
1859-60	687.5	256.2	
1860-61	839.3	341.7	
1861-62	645.8		
1862-63	763.6	687.5	125.0
1863-64	453.0	725.0	
1864-65	399.5	450.0	
1865-66	421.4	515.0	
1866-67	870.4	350.0	125.0
1867-68	891.7	232.1	
1868-69	1,095.3	296.9	325.0
1869-70	1,078.1	328.9	125.0
1870-71	1,205.0	518.7	119.5
1871-72	536.5	346.1	45.8
1872-73	860.7	229.7	41.7
1873-74	592.0	238.3	118.2
1874-75	1,016.7	115.9	
MOYENNE GENERALE	727.9	293.3	102.3

ANNEXE XI

Distribution des marchés initiaux
selon le volume du bois à couper

SAISONS	0 à 100,000	100,001 à 250,000	250,001 à 500,000	500,001 à 999,999	1,000,000 et plus	TOTAL
1850-51						
1851-52		1		2		3
1852-53						
1853-54		2			2	4
1854-55				1		1
1855-56		1			2	3
1856-57		3			3	7
1857-58				1		1
1858-59				1		2
1859-60		3		1		3
1860-61	1	1	2			7
1861-62		2	1		2	6
1862-63	2	4	1			11
1863-64	5	8	7	1	2	23
1864-65	2	8	8	6	1	25
1865-66	2	6	2	2	2	14
1866-67	3	3	3	6	4	19
1867-68	1	1	3	3	4	12
1868-69		3	1	3	9	16
1869-70		2	1	2	7	12
1870-71		5	4	1	5	15
1871-72	6	12	2	1	3	24
1872-73	1	9	3	2	5	20
1873-74	5	5	4	4	5	23
1874-75	2	3	1	1	8	15
TOTAUX	30	81	50	40	71	272

ANNEXE XII

Distribution des sous-marchés
selon le volume du bois à couper

SAISONS	0 à 100,000	100,001 à 250,000	250,001 à 500,000	500,001 à 999,999	1,000,000 et plus	TOTAL
1859-60		3		1		4
1860-61					1	1
1861-62						
1862-63				1		1
1863-64		1		1		1
1864-65		1		2		1
1865-66		3		1		1
1866-67	2	1		7	1	11
1867-68		5		2		7
1868-69	1	9		5		1
1869-70		11		6	2	19
1870-71		6		7	3	3
1871-72	1	6		2	1	12
1872-73	9	12		1		24
1873-74	3	9		1	2	15
1874-75	35	6		4	1	46
TOTAUX	51	73		41	15	190

ANNEXE XIII

Volume annuel moyen du bois à couper après fractionnement, selon le type d'organisation

SAISONS	PETITES ORGANISATIONS	MOYENNES ORGANISATIONS	GRANDES ORGANISATIONS
1850-51			
1851-52	210.0	350.0	
1852-53			
1853-54	225.0		1,125.0
1854-55		500.0	
1855-56		666.7	
1856-57	208.3	688.3	1,375.0
1857-58		500.0	
1858-59		375.0	1,125.0
1859-60	212.5	500.0	1,375.0
1860-61	131.2	541.7	1,208.3
1861-62	187.5	583.3	1,750.0
1862-63	164.3	458.3	1,500.0
1863-64	134.7	525.0	1,250.0
1864-65	197.9	491.4	1,000.0
1865-66	200.0	530.0	1,208.3
1866-67	133.6	538.3	2,400.0
1867-68	175.0	496.4	1,941.7
1868-69	162.7	493.7	1,460.7
1869-70	202.7	542.3	1,250.0
1870-71	125.9	542.2	1,600.0
1871-72	124.5	535.4	1,900.0
1872-73	141.7	487.5	1,760.8
1873-74	132.4	599.2	1,625.0
1874-75	85.5	572.5	1,522.5
MOYENNE GENERALE	140.8	532.3	1,544.9

ANNEXE XIV

Distribution du volume de bois à couper après fractionnement des marchés initiaux et des sous-marchés

SAISONS	0 à 100,000	100,001 à 250,000	250,001 à 500,000	500,001 à 999,999	1,000,000 et plus	TOTAL
1850-51						
1851-52		1	2			3
1852-53						
1853-54		2			2	4
1854-55			1			1
1855-56			1	2		3
1856-57		3		3	1	7
1857-58			1			1
1858-59			1		2	3
1859-60		6	2	1	2	11
1860-61	1	3	2	1	3	10
1861-62		2	1	2	1	6
1862-63	2	5	2	1	4	14
1863-64	5	10	8	3	2	28
1864-65	2	10	10	6	1	29
1865-66	2	9	3	2	3	19
1866-67	5	8	9	6	3	31
1867-68	1	7	5	2	3	18
1868-69	1	11	8	4	7	31
1869-70		14	8	5	3	30
1870-71	11	18	11	5	5	50
1871-72	10	18	4	2	4	37
1872-73	13	20	4	2	6	45
1873-74	11	16	5	8	2	42
1874-75	36	10	4	4	5	59
TOTAUX	100	173	92	59	59	482

ANNEXE XV

Prix moyens des diverses catégories de bois d'après
les marchés initiaux, 1850-51 à 1874-75
(en dollars par "000" PMP)

SAISONS	PIN BLANC DE PREMIERE QUALITE	PIN BLANC DE DEUXIEME QUALITE*	PETITES BILLES DE PIN BLANC	EPINETTE BLANCHE
1850-51				
1851-52	2.13			
1852-53				
1853-54	3.35			
1854-55	4.00	1.60		
1855-56	4.13			
1856-57	4.17			
1857-58				
1858-59	4.00			1.96
1859-60	4.07			
1860-61	4.17		2.08	2.35
1861-62	4.13			
1862-63	4.10			
1863-64	4.25	3.34	2.93	
1864-65	4.61	3.22		
1865-66	4.84	2.88	2.98	2.00
1866-67	5.03	3.30	3.19	
1867-68	5.27	3.38	3.27	2.00
1868-69	5.93	4.25	3.90	2.52
1869-70	5.97	4.11	3.88	
1870-71	5.47	3.84	3.76	2.67
1871-72	5.43	4.07	4.05	2.66
1872-73	6.09	4.55	4.54	3.03
1873-74	6.54	4.68	4.64	3.59
1874-75	5.80	4.21		2.32

* Y compris le pin rouge de première qualité

ANNEXE XVI

Prix moyens des diverses catégories de bois d'après les sous-marchés, 1859-60 à 1874-75 (en dollars par "000" PMP)

SAISONS	PIN BLANC DE PREMIERE QUALITE	PIN BLANC DE DEUXIEME QUALITE *	PETITES BILLES DE PIN BLANC
1859-60	3.20		
1860-61	3.67		
1861-62			
1862-63	4.00		
1863-64	4.13	2.00	
1864-65	3.87		
1865-66			
1866-67	4.54	2.91	
1867-68	4.23	2.74	2.80
1868-69	4.86	3.29	3.17
1869-70	4.82	3.28	3.09
1870-71	5.01	3.78	3.47
1871-72	5.07	3.67	3.67
1872-73	5.34	4.16	3.76
1873-74	5.74	4.46	4.32
1874-75	3.94	3.44	

* Y compris le pin rouge de première qualité

ANNEXE XVII

Ecart entre les prix moyens des marchés initiaux
et des sous-marchés, selon les catégories de bois

SAISONS	PIN BLANC DE PREMIERE QUALITE		PIN BLANC DE DEUXIEME QUALITE		PETITES BILLES DE PIN BLANC	
	Dollars	%	Dollars	%	Dollars	%
1859-60	0.87	27,2				
1860-61	0.50	13,6				
1861-62						
1862-63	0.10	2,5				
1863-64	0.12	2,9	1.34	67,0		
1864-65	0.74	19,1				
1865-66						
1866-67	0.49	10,8	0.39	13,4		
1867-68	1.04	24,6	0.64	23,3	0.47	16,8
1868-69	1.07	22,0	0.96	29,2	0.73	23,0
1869-70	1.15	23,8	0.83	25,3	0.79	25,6
1870-71	0.46	9,2	0.06	1,6	0.29	8,4
1871-72	0.36	7,1	0.40	10,9	0.38	10,3
1872-73	0.75	14,0	0.39	9,4	0.78	20,7
1873-74	0.80	13,9	0.22	4,9	0.32	7,4
1874-75	1.86	47,2	0.77	22,4		

ANNEXE XVIII

Le fractionnement des marchés initiaux en sous-marchés
et des sous-marchés en seconds sous-marchés *

SAISONS	MARCHES INITIAUX "000" PMP	SOUS-MARCHES "000" PMP	%	SOUS-MARCHES "000" PMP	SECONDS SOUS-MARCHES "000" PMP	%
1859-60	1,000.0	1,025.0	102,5			
1860-61	1,250.0	1,025.0	82,0			
1861-62						
1862-63	2,000.0	1,375.0	68,7	375.0	125.0	33,3
1863-64	3,750.0	3,000.0	80,0			
1864-65	750.0	550.0	73,3			
1865-66						
1866-67	3,500.0	3,400.0	97,1	450.0	250.0	55,5
1867-68	1,000.0	875.0	87,5			
1868-69	5,125.0	2,200.0	42,9	200.0	325.0	162,5
1869-70	4,000.0	3,975.0	99,4	500.0	125.0	25,0
1870-71	6,000.0	4,375.0	72,9	1,125.0	837.5	74,4
1871-72	4,401.0	2,684.0	61,0	625.0	37.5	6,0
1872-73	5,000.0	3,462.5	69,2			
1873-74	1,750.0	725.0	41,4			
1874-75	8,225.0	4,032.5	49,0			
ENSEMBLE	47,751.0	32,704.0	68,5	3,275.0	1,700.0	51,9

* N'ont été inclus dans ce tableau que les marchés initiaux, les sous-marchés et les seconds sous-marchés où il y avait concordance dans la description des travaux.

ANNEXE XIX

Les bénéfices provenant du fractionnement des marchés initiaux, par catégories de bois

SAISONS	PIN BLANC DE PREMIERE QUALITE		PIN BLANC DE DEUXIEME QUALITE		PETITES BILLES DE PIN BLANC	
	Dollars*	%	Dollars	%	Dollars	%
1859-60	0.80	25,0				
1860-61	0.77	21,4				
1861-62						
1862-63	0.80	20,0				
1863-64	1.16	27,3	1.60	80,0		
1864-65	0.83	20,5				
1865-66						
1866-67	1.00	22,1	0.79	27,2		
1867-68	1.77	41,8	1.26	46,0	0.63	22,3
1868-69	1.05	21,3	0.75	22,4	0.84	26,6
1869-70	1.01	20,2	0.81	23,0	0.63	20,2
1870-71	1.07	21,3	0.64	18,6	0.64	18,6
1871-72	0.97	19,0	0.60	16,7	0.60	16,7
1872-73	0.77	13,8	0.75	20,1	0.75	20,1
1873-74	0.95	16,8	0.24	5,4	0.10	2,3
1874-75	1.41	35,1	0.90	26,2		

* Dollars au "000" PMP

BIBLIOGRAPHIE

I- SOURCES

1. SOURCES MANUSCRITES

1.1 Les archives notariales

Les archives notariales que nous avons consultées sont conservées aux Archives Nationales du Québec à Trois-Rivières, pour une partie, et aux Archives du Palais de Justice de Trois-Rivières pour l'autre partie. En outre, nous avons aussi consulté le greffe du notaire Isaac Graves Clapham de la ville de Québec, conservé aux Archives Nationales du Québec à Québec. Vingt-huit notaires ont pratiqué en Mauricie entre 1850 et 1875. Nous avons consulté les greffes suivants:

Nom	Résidence	Années de pratique
Badeau, Joseph-Michel	Trois-Rivières	1824-1858
Craig, Pierre-Laurent	Trois-Rivières	1849-1882
Craig, Laurent-David	Trois-Rivières	1826-1857
Dumoulin, Jean-Emmanuel	Trois-Rivières	1810-1860
Filteau, J.-Bte-Ferdinand	Sainte-Geneviève	1830-1888
Guillet, Louis, fils	Sainte-Geneviève	1845-1880
Guillet, Valère	Trois-Rivières	1825-1880
Hart, Moses E.	Trois-Rivières	1851-1887
Hubert, Petrus	Trois-Rivières	1834-1881
Labarre Denis-Genest	Trois-Rivières	1834-1882
Lacoursière, Antoine-J.	Saint-Stanislas	1842-1893

Lottinville, Flavien-Lemaître	Trois-Rivières	1842-1893
Rinfret, Elie	Saint-Stanislas	1842-1878
Trudel, Robert	Sainte-Geneviève	1843-1886
et, aux Archives du Palais de Justice de Trois-Rivière:		
Hubert, Pierre-Léger	Trois-Rivières	1863-1908
Normand, Thélesphore-Eusèbe	Trois-Rivières	1858-1918

1.2 Les archives des arpenteurs

Les archives des arpenteurs sont conservées aux Archives Nationales du Québec à Trois-Rivières. Nous avons consulté les greffes suivants:

Nom	Années de pratique
Arcand, Louis-C.-A.	1854-1876
Arcand, Léon-Z.	1861-1867
Bochette, Amable	1823-1865
Bureau, Joseph-Pierre	1822-1858
Harkin, Ed. J.	1865-1897
Legendre, Hilarion	1833-1883
Legendre, Jean-Baptiste	1820-1874

1.3 Archives de l'enregistrement

Il s'agit des archives conservées au bureau d'enregistrement du comté de Champlain, à Sainte-Geneviève de Batiscan. Nous avons consulté:

-Registre des formations et dissolutions de sociétés (1850-1900).

1.4 Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières

- Correspondance Gouin, cote NIG-39
- Papiers George Baptist, cote NIB
- Dossier Bob Grant, cote H-66

1.5 Recensements du Canada

Comté de Champlain, 1851, 1861, 1871

Comté de Saint-Maurice, 1851, 1861, 1871

2. SOURCES IMPRIMEES

2.1 Journaux régionaux

La Gazette des Trois-Rivières, 1846-1847

Le Journal des Trois-Rivières, 1847-1853

L'Ere Nouvelle, Trois-Rivières, 1852-1865

L'Echo du Saint-Maurice, Trois-Rivières, 1858-1859

Le Journal des Trois-Rivières, 1865-1891

Le Constitutionnel, Trois-Rivières, 1868-1884

La Concorde, Trois-Rivières, 1879-1884

La Paix, Trois-Rivières, 1886-1890

Le Trifluvien, 1888-1908

L'Indépendance Canadienne, Trois-Rivières, 1894-1896

Le Nouveau Trois-Rivières, 1908-1917

2.2 Législation

Statuts du Bas-Canada (1808-1837)

Ordonnances du Conseil Spécial du Bas-Canada (1837-1841)

Statuts du Canada (1841-1867)

Lois du Québec (1867-1888)

2.3 Rapports gouvernementaux

Bas-Canada, "Rapport du Comité Spécial sur le commerce des bois", dans JCLBC, appendice C, 1835.

Canada (prov.), "Rapport du Comité spécial de la Chambre pour étudier l'Acte 7 Victoria, chap. 25", dans JALC, appendice 00, 1845.

Canada (prov.), "Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative en date du 23 juillet 1850, demandant une copie du rapport ou des rapports sur le relevé de la rivière Saint-Maurice fait conformément à l'adresse de la Chambre d'Assemblée du 23 juin 1847", dans JALC, vol.9, appendice no.2 (W.W.), 1850.

2.4 Ouvrages techniques

- Belyea, Harold C., Forest Measurement, New-York, John Wiley and Sons, 1931, xviii-319 pages.
- Chapman, Herman Haupt, Forest Mensuration, New-York, John Wiley and Sons, 2e édition révisée, 1924, xxii-557 pages.
- Crépeau, Paul-A., Les codes civils, Edition critique, Montréal, Université McGill et Chambre des notaires du Québec, 1981, xix-663 pages.
- Grandtner, Miroslav M., La végétation forestière du Québec méridional, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1966, xxv-216 pages.
- Hubert, Petrus, Lois organiques et jurisprudence sur le notariat actuel en la Province de Québec, Canada, Trois-Rivières, Dufresne et Frères, Libraires-Éditeurs, 1870, v-90 pages.
- Hubert, Petrus, Le manuel du notaire ou traité théorique et pratique et formulaire général du notariat, Montréal, Beauchemin et Valois, Libraires-imprimeurs, 1877, 387 pages.
- Lafond, A., "Esquisse biogéographique des forêts", dans La forêt au Québec, numéro spécial de La revue Forestière Française, vol. XXXI (1979), pp. 9-21.
- Rowe, J.S., Les régions forestières du Canada, Ottawa, ministère de l'Environnement, Service canadien des forêts, 1972, publication no. 1300 F, x-172 pages. (version anglaise parue en 1959).
- Vézina, Paul-E., Sylviculture appliquée. Notes de cours, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Faculté de Foresterie et de Géodésie, 1971. Tome I, Les forêts de conifères, 103 pages.
- Walker, J.F. et Stevens, D.R., Pulpwood Hauling with Horses and Sleigh, Efficiency of technique, Montréal, Woodlands Section, Canadian Pulp and Paper Association and Pulp and Paper research Institute of Canada, 1943, xiv-159 pages.
- Walker, J.F. et Stevens, D.R., Pulpwood Skidding with Horses, Efficiency of technique, Montréal, Woodlands Section, Canadian Pulp and Paper Association and Pulp and Paper Research Institute of Canada, 1943, xvi-137 pages.
- Winkenwerder, Hugo et Clark, Elias T., Handbook of Field and Office Problems in Forest Mensurations, New-York, John Wiley and Sons, 2e édition, 1922, ix-133 pages. (première édition, 1915).

II- BIBLIOGRAPHIES

- Aubin, Paul (dir.), Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada 1966-1975, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1981, 2 volumes, 1430 pages.
- Davis, Richard C., North American Forest History. A Guide to Archives and Manuscripts in United States and Canada, Santa Barbara (Californie), Clio Books, 1977, 376 pages.
- Durocher, René et Linteau, Paul-André, Histoire du Québec, bibliographie sélective (1867-1970), Trois-Rivières, Boréal Express, 1970, 169 pages.
- Fahl, Ronald J., North American Forest and Conservation History, A Bibliography, Santa Barbara (Californie), A.B.C.-Clio Press, 1977, 408 pages.
- Hamelin, Jean et Beaulieu, André, Le guide de la presse québécoise des origines à nos jours, Québec, Les Presses de l'Université Laval. Tome I (1764-1859), 1971, 268 pages. Tome II (1860-1879), 1975, 350 pages. Tome III (1880-1895), 1977, 421 pages.
- Hardy, René et autres, La Mauricie et les Bois-Francs, inventaire bibliographique 1760-1975, Montréal, Boréal Express, Coll. "Mékinac", 1977, 389 pages.

III- ETUDES

1. ELEMENTS METHODOLOGIQUES

1.1 Ouvrages

- Amin, Samir, Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique, Paris, Editions de Minuit, 1974, 365 pages.
- Brunelle, Dorval, Le code civil et les rapports de classes, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1975, 117 pages.
- Dobb, Maurice, Etudes sur le développement du capitalisme, Paris, Editions Maspero, 1981, 417 pages. Première édition en langue anglaise, 1945 .

Easterbrook, W.T. et Watkins, M.H. (éd.), Approaches to Canadian Economic History, Toronto, Mc Clelland And Stewart, 1967, xvii-292 pages.

Frank, André-Gunder, Le développement du sous-développement, Paris, Editions Maspero, 1969, 399 pages.

Toulouse Jean-Marie, L'entrepreneurship au Québec, Montréal, Fides-Presses des Hautes Etudes Commerciales, Coll. "Histoire économique et sociale du Canada-français", 1979, xxxiv-139 pages.

Touraine, Alain, Les sociétés dépendantes. Essais sur l'Amérique Latine, Paris-Gemblaux, Editions J. Duculot, 1977, 266 pages.

1.2 Articles

Bouchard, Gérard, "Introduction à l'étude de la société saguenayenne au 19e siècle", dans RHAF, vol.XXXI, no.1 (juin 1977), pp.3-27.

Dubuc, Alfred, "Les inégalités économiques", dans Le Devoir, 2 et 3 mars 1973.

Falardeau, Jean-Charles, "L'origine et l'ascension des hommes d'affaires dans la société canadienne-française", dans Recherches sociographiques, vol.VI, no.1, 1963, pp.33-45.

Furet, François, "L'histoire quantitative et la constitution du fait historique", dans Annales E.S.C., vol. XXVI, no.1, 1971, pp.63-75.

Gaudreau, Guy, "Le rapport agriculture-forêt au Québec: note historiographique", dans RHAF, vol.XXIII, no.1 (juin 1979), pp.67-78.

Harvey, Pierre, "La fonction d'entrepreneur et son évolution", Dans Actualité économique, vol. XXVIII, no.1 (avril-juin 1952), pp.73-89.

Séguin, Normand, "L'économie agro-forestière: genèse du développement au Saguenay au 19e siècle", dans RHAF, vol. XXIX, no.4 (mars 1976), pp.559-565.

Séguin, Normand, "Problèmes théoriques et orientation de recherche", dans N. Séguin (dir.), Agriculture et colonisation au Québec, Montréal, Boréal Express, Coll. "Etudes d'histoire du Québec", 1980, pp.181-197.

2. LE CANADA ET LE QUEBEC: ECONOMIE ET SOCIETE

2.1 Ouvrages

- Blanchard, Raoul, Le centre du Canada-français, Province de Québec, Montréal, Librairie Beauchemin, 1947, 577 pages.
- Blanchard, Raoul, Le Canada-Français, Montréal, Arthème Fayard, 1960, 316 pages.
- Châtillon, Colette, L'histoire de l'agriculture au Québec, Montréal, Editions de l'Etincelle, 1976, 125 pages.
- Durocher, René et Linteau, Paul-André (dir.), Le "retard" du Québec et l'infériorité économique des Canadiens-français, Montréal, Boréal Express, Coll. "Etudes d'histoire du Québec", 1971, 127 pages.
- Easterbrook, W.T. et Aitken, Hugh G.J., Canadian Economic History, Toronto, Macmillan, 1967, xi-606 pages.
- Faucher, Albert, Histoire économique et unité canadienne, Montréal, Fides, Coll. "Histoire économique et sociale du Canada-français", 1970, xxix-296 pages.
- Faucher, Albert, Québec en Amérique au XIXe siècle. Essai sur les caractères économiques de la Laurentie, Montréal, Fides, Coll. "Histoire économique et sociale du Canada-français", 1973, 247 pages.
- Hamelin, Jean et Roby, Yves, Histoire économique du Québec 1851-1896, Montréal, Fides, Coll. "Histoire économique et sociale du Canada-français", 1971, xxxvii-436 pages.
- Hamelin, Marcel, Les premières années du parlementarisme québécois, 1867-1878, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, 383 pages.
- Létourneau, Firmin, Histoire de l'agriculture (Canada-français), s.l., 2e édition, 1952, 324 pages.
- Levitt, Kari, La capitulation tranquille: les "multinationales"-pouvoir politique parallèle?, Montréal, Editions de l'Etincelle, 1972, 220 pages.
- L'Heureux, Eugène, La participation des Canadiens-français à la vie économique, Québec, Imprimerie de l'Action Catholique, 1930.
- Linteau, Paul-André, Durocher, René et Robert, Jean-Claude, Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la Crise (1867-1929), Montréal, Boréal Express, 1979, 660 pages.

- Lower, A.R.M., "Settlement and the Forest Frontier", dans W.A. Mackintosh et W.L.G. Joerg (éd.), Canadian Frontiers of Settlement, New-York, Kraus Reprint, 1974, vol.9, pp. 1-165. Edition originale, Toronto, Macmillan, 1936.
- Marr, William L. et Paterson, D.G., Canada: an Economic History, Toronto, McClelland and Stewart, 1980, 539 pages.
- Minville, Esdras (dir.), L'Agriculture, Montréal, Fides-Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Coll. "Etudes sur notre milieu", 1943, 555 pages.
- Monière, Denis, Le développement des idéologies au Québec, des origines à nos jours, Montréal, Editions Québec/Amérique, 1977, 381 pages.
- Morissonneau, Christian, La terre promise: le mythe du Nord québécois, Montréal, Hurtubise HMH, Coll. "Ethnologie", 1978, 212 pages.
- Nelles, H.V., The Politics of Development. Forest, Mines and Hydro-electric Power in Ontario 1849-1941, Toronto, Macmillan of Canada, 1974, 514 pages.
- Ouellet, Fernand, Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850. Structures et conjonctures, Montréal, Fides, Coll. "Histoire économique et sociale du Canada-français", 1966, 639 pages.
- Ouellet, Fernand, Eléments d'histoire sociale du Bas-Canada, Montréal, Hurtubise HMH, Coll. "Histoire", 1972, 379 pages.
- Pentland, H.Clare, Labor and Capital in Canada 1650-1860, Toronto, James Lorimer & Co., 1981, xlvii-280 pages.
- Pomfret, Richard, The Economic Development of Canada, Toronto, Methuen, 1981.
- Rioux, Marcel et Martin, Yves (dir.), La société canadienne-française, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, 404 pages.
- Roy, Louise, L'ouverture de la vallée de la Matapedia 1850-1900: le rôle du clergé et des compagnies forestières, mémoire de maîtrise (développement régional), Université du Québec à Rimouski, 1982, 152 pages.
- Ryerson, Stanley-Bréhaut, Le capitalisme et la Confédération. Aux sources du conflit Canada-Québec (1760-1873), Montréal, Editions Parti-Pris, Coll. "Aspects" (no.16), 1972, 549 pages. Version refondue, corrigée et augmentée de Unequal Union.
- Saint-Germain, Maurice, Une économie à libérer, le Québec analysé dans ses structures économiques, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1973, 471 pages.

- Séguin, Maurice, La "nation canadienne" et l'agriculture (1760-1850), essai d'histoire économique, Trois-Rivières, Boréal Express, Coll. "1760", 1970, 284 pages.
- Séguin, Normand, La conquête du sol au 19e siècle, Montréal, Boréal Express, 1977, 295 pages.
- Séguin, Normand (dir.), Agriculture et colonisation au Québec, Montréal, Boréal Express, Coll. "Etudes d'histoire du Québec", 1980, 220 pages.
- Tremblay, Rodrigue (dir.), L'économie québécoise. Histoire, développement, politiques, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1976, xv-493 pages.
- Verdon, Michel, Anthropologie de la colonisation au Québec, le dilemne d'un village du Lac Saint-Jean, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1973, 283 pages.
- Willis, John, Fraserville and its Temiscouata Hinterland, 1874-1914: Colonization and Urbanization in a Peripheral Region of the Province of Quebec, mémoire de maîtrise (Etudes québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, 1981, 361 pages.
- 3. L'EXPLOITATION FORESTIERE**
- 3.1 Ouvrages**
- Bouchard, Jean-Yves, Flavien Chouinard, exploitant forestier marchand général et propriétaire foncier (1868-1943), mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1983.
- Gillis, Sandra J., The Timber Trade in the Ottawa Valley, 1806-54, Ottawa, Parcs Canada, Manuscript report (no.153), 1975, 515 pages.
- Lower, A.R.M., The North American Assault in the Canadian Forest. A History of the Lumber Trade between Canada and the United States, New-York, Greenwood Press, 1968, xxvii-377 pages. Edition originale, 1938.
- Lower, A.R.M., Great Britain's Woodyard. British America and the Timber Trade, 1763-1867, Montreal-London, McGill-Queen's University Press, 1973, xiv-271 pages.
- Minville, Esdras (dir.), La forêt, Montréal, Fides-Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Coll. "Etudes sur notre milieu", 1944, 414 pages.

Proulx, Louise, Un réseau d'exploitation forestière vu de l'intérieur: la compagnie Price sur la Rimouski 1930-1940, mémoire de maîtrise (développement régional), Université du Québec à Rimouski, 1982.

Wynn, Graeme, Timber Colony: A Historical Geography of Early Nineteenth Century New-Brunswick, Toronto, University of Toronto Press, 1981, xiv-224 pages.

3.2 Articles

Dechêne, Louise, "Les entreprises de William Price, 1810-1850", dans Histoire sociale, no.1, (avril 1968), pp.16-52.

Dechêne, Louise, "Price, William", dans DBC, Québec, Presses de l'Université Laval, vol. IX, 1977, pp.704-708.

Désilets, André, "Hall, George Benson", dans DBC, Québec, Presses de l'Université Laval, Vol. X, 1972, pp.359-360.

Devreese, D., "La coupe du Bois", dans Le Nouveau Trois-Rivières, 7 juin 1912.

Head, C. Grant, "An Introduction to Forest Exploitation in Nineteenth Century Ontario ", dans J. David Wood (dir.), Perspectives on Landscape and Settlement in Nineteenth Century Ontario, Toronto, McClelland and Stewart, 1975, pp.78-112.

Legendre, Camille, "Les débuts de la rémunération à la pièce dans l'industrie forestière", dans Recherches sociographiques, vol.XX, no.3 (1979), pp.301-333.

Legendre, Camille, "Le développement et les organisations: le destin des contracteurs forestiers", dans Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, vol.XVII, no.3 (1980), pp.246-262.

Massey, Georges, "Baptist, George", dans DBC, Québec, Les Presses de l'Université Laval, vol.X, 1972, pp.34-36.

4. LA MAURICIE

4.1 Ouvrages

Bellavance, Claude, Le patronat de la grande entreprise en Mauricie 1900-1950, mémoire de maîtrise (Etudes québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 1983, 149 pages.

- Blanchard, Raoul, La Mauricie, Trois-Rivières, Editions du Bien Public, 1950, 154 pages.
- Boucher, Thomas, Mauricie d'autrefois, Trois-Rivières, Editions du Bien Public, 1952, 206 pages.
- Caron, Napoléon, Deux voyages sur le Saint-Maurice, Trois-Rivières, Librairie du Sacré-Coeur, s.d., 332 pages.
- Dion, Alain, L'industrie des pâtes et papiers en Mauricie 1887-1929, mémoire de maîtrise (Etudes québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 1981, 201 pages.
- Dupin, Pierre (pseudonyme de Théophile Giroux), Anciens chantiers du Saint-Maurice, Trois-Rivières, Bien Public, 1953, 223 pages.
- Fortin, Claire-Andrée, Les travailleurs forestiers en Mauricie au 19e siècle, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Trois-Rivières, 1983, 117 pages.
- Hardy, René et autres, La Mauricie et les Bois-Francs, chronologie: 1850-1950, Trois-Rivières, Université du Québec, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, cahier no.1, 1979, 151 pages.
- Hardy, René et autres, L'exploitation forestière en Mauricie, dossier statistique: 1850-1930, Trois-Rivières, Université du Québec, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, cahier no.4, 1980, 199 pages.
- Hardy, René et Normand Séguin, Forêt et société en Mauricie 1830-1930. La formation de la région de Trois-Rivières, Montréal, Boréal Express, 1984.
- Lafleur, Normand, La drave en Mauricie, des origines à nos jours; histoire et tradition, Trois-Rivières, Bien Public, 1970, 174 pages.
- Lanthier, Pierre et Gamelin, Alain, L'industrialisation de la Mauricie, dossier statistique et chronologique: 1870-1975, Trois-Rivières, Université du Québec, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, cahier no. 6, 1981, 489 pages.
- Roy, Jean et autres, Les populations municipales et paroissiales de la Mauricie, dossier statistique: 1850-1971, Trois-Rivières, Université du Québec, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, cahier no.3, 1980, 236 pages.
- Saint-Amand, Roland, La géographie historique et l'exploitation forestière du bassin de la Batiscan, Licence ès Lettres, Université Laval, 1966.

- Saint-Amand, Roland, Les Laurentides batiscannaises: une géographie de l'exploitation des ressources naturelles, mémoire de maîtrise (géographie), Université Laval, 1969, 308 pages.
- Séguin, Normand, L'agriculture en Mauricie, dossier statistique: 1850-1950, Trois-Rivières, Université du Québec, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, cahier no. 2, 1979, 175 pages.
- Tessier, Albert, Les Trois-Rivières, quatre siècles d'histoire, 1535-1935, Trois-Rivières, Le Nouvelliste, Coll. "Les Pages Trifluviennes", série A, no.17, 1934, 167 pages.
- Tessier, Albert, Les Forges Saint-Maurice 1729-1883, Trois-Rivières, Bien Public, Coll. "L'histoire régionale", no.10, 1952, 192 pages.
- Tessier, Albert, Jean Crête et la Mauricie, Trois-Rivières, Bien Public, Coll. "L'histoire régionale", no.20, 1956, 128 pages.
- Trépanier, Guy, Economie, population et mobilité géographique en milieu rural: la paroisse Sainte-Flore en Mauricie, 1860-1901, mémoire de maîtrise (Etudes québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 1983, 126 pages.
- Trépanier-Massicotte, Janine, Saint-Stanislas, comté de Champlain, répertoire historique, Trois-Rivières, Bien Public, vol.I, 1977, 66 pages.
- Verreault-Roy, Louise, Répertoire cartographique de la Mauricie 1800-1950, Trois-Rivières, Université du Québec, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, cahier no. 5, 1981, 246 pages.
- Uren, Philipp Ernest, The Historical Geography of the St.Maurice Valley with Special Reference to Urban Occupance, mémoire de maîtrise, Université McGill, 1949, 133 pages.
- 4.2 Articles**
- Dupin, Pierre (pseudonyme de Télesphore Giroux), "Scènes de la vie de chantier dans le Haut Saint-Maurice vers 1890", dans Le Mauricien, mars 1939, pp.18-19.
- Fortin, Claire-Andrée, "Profil de la main-d'oeuvre forestière en Mauricie d'après le recensement de 1861", dans Bulletin d'histoire de la culture matérielle, Ottawa, Musée national de l'Homme, no.13 (automne 1981), pp. 75-81.
- Fortin, Claire-Andrée, "Les conditions de vie et de travail des bûcherons en Mauricie au 19e siècle", dans Bulletin d'histoire de la culture matérielle, Ottawa, Musée national de l'Homme, no.13 (automne 1981), pp.83-95.

- Gauthier, Benoît, "La sous-traitance et l'exploitation forestière en Mauricie (1850-1875)", dans Bulletin d'histoire de la culture matérielle, Ottawa, Musée national de l'Homme, no.13 (automne 1981), pp.59-67.
- Gérin, Elzéar, "Notes de voyage, le Saint-Maurice", dans Revue Canadienne, vol.IX (1872), pp.33-57.
- Hardy, René et Séguin, Normand, "Forêt et société en Mauricie, 1850-1930", dans Bulletin d'histoire de la culture matérielle, Ottawa, Musée national de l'Homme, no.13 (automne 1981), pp.51-57.
- Lafleur, Normand, "Forestiers mauriciens du 19e siècle", dans Le Mauricien médical, vol.VII, no.2, pp.53-59.
- Larose, Michel, "Les contrats d'engagement des travailleurs forestiers de la Mauricie", dans Bulletin d'histoire de la culture matérielle, Ottawa, Musée national de l'Homme, no.13 (automne 1981), pp.69-73.
- Séguin, Normand, "L'agriculture de la Mauricie et du Québec, 1850-1950", dans RHAF, vol.XXXV, no.4 (mars 1982), pp. 537-562.
- Thériault, Yvon, "Notes sur l'histoire économique de la Mauricie", dans Le Mauricien médical, vol.IV, no.1 (1964), pp.58-64.